



Communauté de commune Terres de Bresse
Département de Saône et Loire



1 – Rapport de présentation Tome 1 - Diagnostic du territoire

1. TABLE DES MATIERES

1.	PAYSAGE ET PATRIMOINE	5
1.B.	Les unités paysagères	6
1.C.	Les valeurs paysagères	8
1.D.	Le patrimoine remarquable	11
1.E.	Synthèse du chapitre paysage et patrimoine.....	14
2.	STRUCTURE URBAINE	17
2.B.	La structure urbaine	18
2.C.	Évolution de la structure urbaine	22
2.D.	Densités et formes urbaines.....	25
2.E.	Synthèse	28
3.	LA POPULATION	29
3.A.	L'évolution de la population	30
3.B.	La répartition de la population	31
3.C.	La population par âge.....	33
3.D.	Synthèse	34
4.	LE PARC DE LOGEMENT	35
4.A.	Structure du parc de logements	36
4.B.	L'évolution du parc de logements.....	37
4.C.	Synthèse	39
5.	L'ÉCONOMIE.....	41
5.A.	Les bassins d'emploi.....	42
5.B.	L'emploi au sein du territoire	43
5.C.	L'activité.....	44
5.D.	Synthèse	48

6.	L'ACTIVITE AGRICOLE	49
6.A.	Généralités.....	50
6.B.	Exploitations.....	50
6.C.	Superficies	51
6.D.	Les types d'exploitations	52
6.E.	Les signes de qualité	56
6.F.	Une diversification des pratiques agricoles.....	57
6.G.	Le parcellaire	57
6.H.	Déplacements et voisinage	59
6.I.	Contraintes environnementales	60
6.J.	Les exploitants	61
6.K.	L'avenir	61
6.L.	Synthèse	62
7.	TOURISME	63
7.A.	L'offre en hébergements touristiques	64
7.B.	Les sites touristiques stratégiques.....	65
7.C.	Les autres sites touristiques du territoire	67
7.D.	Synthèse	69
8.	LES EQUIPEMENTS, SERVICES ET COMMERCEs	71
8.A.	Les bassins de vie.....	72
8.B.	L'offre en équipement.....	73
8.C.	Les commerces et services	75
8.D.	Synthèse	76
9.	LES MOBILITES	77
9.A.	Le réseau routier	78
9.B.	Les transports collectifs et modes actifs	80
9.C.	Modes de transports et usages	81
9.D.	Synthèse	83

1. PAYSAGE ET PATRIMOINE



1.B. Les unités paysagères

Le territoire est structuré autour de plusieurs grands cours d'eau : la Saône, la Seille et les deux Sânes.

Ces grandes unités portent des valeurs paysagères et écologiques exceptionnelles. Elles ont vocation à porter l'image du territoire et être les points d'ancrage du développement touristique. Elles constituent l'armature du socle patrimonial du territoire sur lequel les élus souhaitent porter un projet de PNR.

Elles sont aussi des espaces d'expansion des crues et abritent des ressources en eau potable majeures. Pour ces raisons la préservation de ces grands axes revêt une dimension transversale.

Le territoire dégage une image pouvant être associée aux paysages de la Bresse Bourguignonne, avec notamment la présence du bocage, des haies et du relief ondulé.

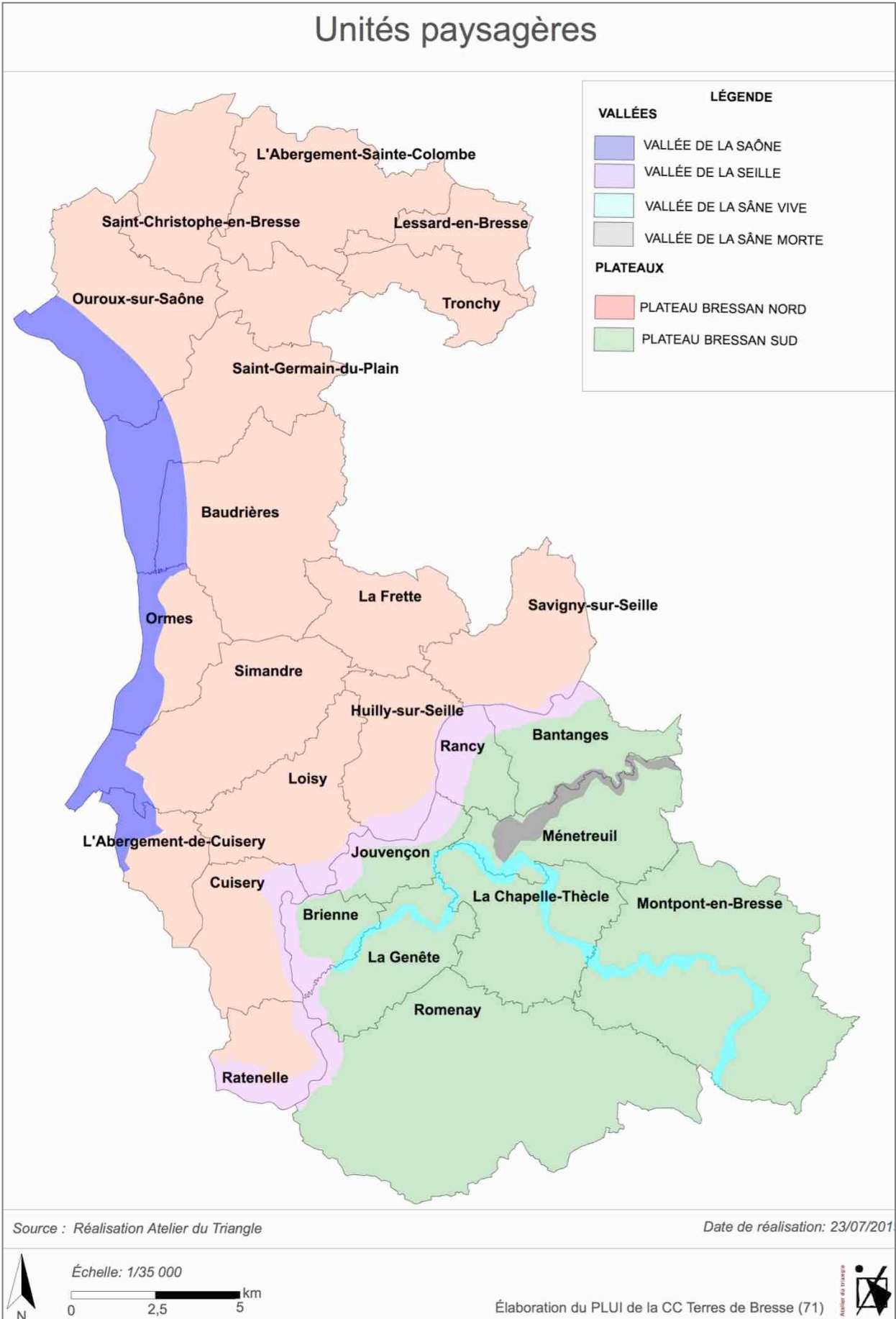
Au sein de ce territoire se détachent quatre grandes unités paysagères :

La vallée de la Saône :

Elle est caractérisée par un paysage plat, semi-ouvert, comprenant des bocages et peu de bâtis. Elle offre un point de vue sur l'autre rive.
La vallée comprend un élément de déséquilibre, c'est-à-dire un élément influençant l'apparence du paysage dans le temps. Il s'agit ici du développement des cultures qui avec le temps sont venues façonner ce paysage en ouvrant les espaces par la suppression progressive du bocage.



Ci-contre : Photographie Atelier du Triangle – Vu sur la Saône





Photographie Atelier du Triangle – Commune de Loisy

La vallée de la Seille, comme la vallée de la Saône, apparaît comme un paysage plutôt plat et semi-ouvert comprenant peu de bâti.

Les cultures y sont plus importantes, notamment avec les plantations de peupliers qui constituent là aussi un élément de déséquilibre.

Les pentes de la rive Sud-Est de la vallée sont plutôt douces, tandis que celles de la rive Nord-Ouest sont plus fortes, déterminant ainsi un paysage différent selon les rives.

On relève des perspectives paysagères intéressantes.

Le plateau Bressan Nord :

Il est séparé du plateau Bressan Sud par la vallée de la Seille.

Ces plateaux sont caractérisés par un paysage composé de boisements, de prairies, d'étangs et de cultures.



Photographie Atelier du Triangle – Commune de La Frette

Le plateau Bressan Sud tient sa particularité de la forte présence de l'eau, par la présence des vallées de la Sône Vive et de la Sône Morte.

Ce qui distingue en particulier les plateaux des vallées, est la présence de bâtis, qu'ils s'agissent de bourgs constitués, de hameaux ou de constructions isolées et dispersées.

Ici, les voies de communication constituent un élément de déséquilibre pour le paysage urbain, puisqu'elles influencent le développement de ce dernier en créant une morphologie urbaine linéaire.

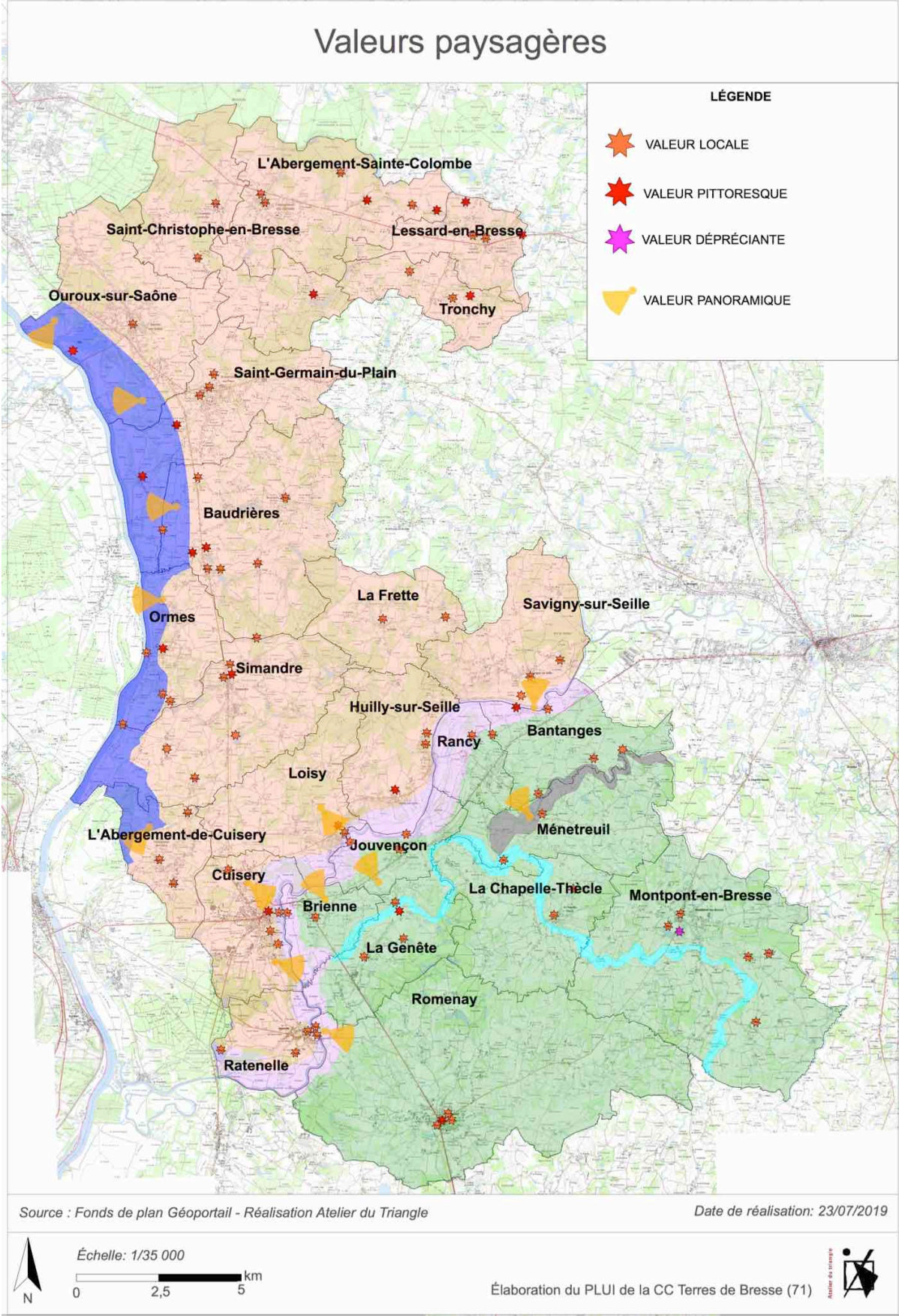
1.C. Les valeurs paysagères

Le paysage est constitué d'éléments plus ponctuels, les valeurs paysagères. Sur le territoire, elles sont notamment à l'habitat rural bressan ainsi qu'à l'omniprésence de l'eau, qui représentent des marqueurs forts de l'identité locale.

Les valeurs paysagères peuvent être de plusieurs types :

DÉFINITION

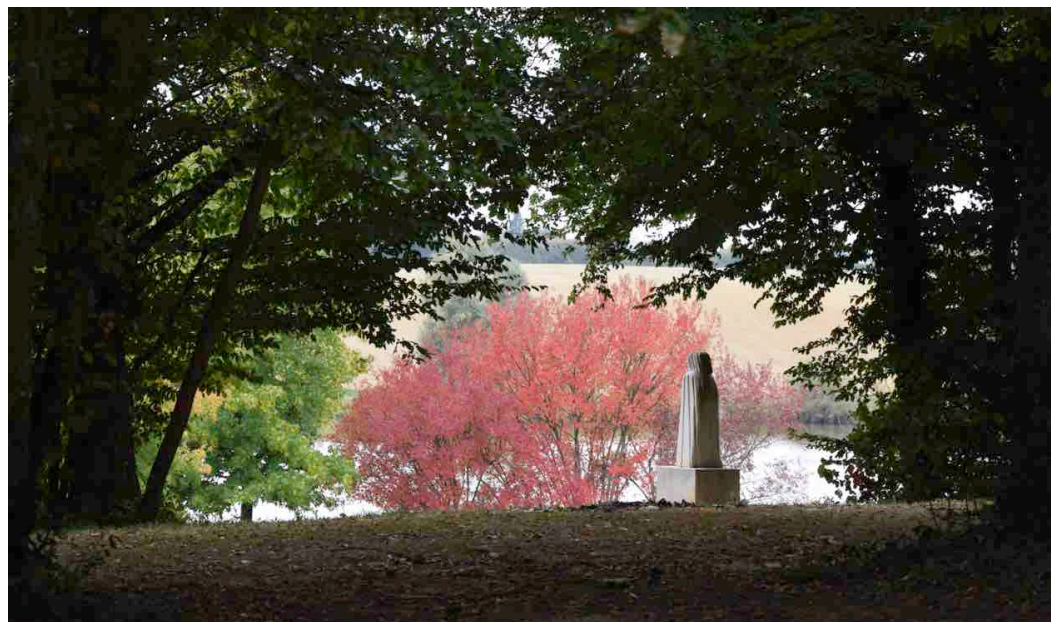
- **Valeur de terroir** : elle répond à un paysage de « terroir » correspondant à l'image culturelle que tout à chacun a de ce « terroir »
- **Valeur locale** : donnée qui peut être associée aux composantes de terroir liée essentiellement à la connaissance qu'on les usagers locaux de leur territoire.
- **Valeur pittoresque** : association entre un élément physique exceptionnel du paysage observé et un site lui-même particulier => site que l'on peut prendre en photo ou peindre
- **Valeur panoramique** : valeur qui rend à apprécier un site dans sa globalité, atténuant les détails pour se porter sur les horizons lointains.
- **Valeur dépréciante** : liée à la présence conjointe d'un élément dépréciant à proximité directe d'une valeur locale.



Les

valeurs locales : Elles constituent un élément du territoire identitaire pour ses habitants, mais qui n'est pas forcément connue des personnes extérieures. Elles sont nombreuses et réparties sur l'ensemble de la communauté de communes. On trouve notamment des églises, de nombreux châteaux, des fermes bressannes plus ou moins réhabilités ...

Nombre de ces valeurs locales sont également liées à l'eau. On trouve ainsi des étangs, des zones humides préservées, des abords de cours d'eau très fréquentés par les habitants ...



Ci-dessus: Photographies Atelier du Triangle : Château de Lessard-en-Bresse, domaine des Druides à La Genête

Les valeurs pittoresques : elles sont liées à l'association entre un élément physique exceptionnel du paysage et un site lui-même particulier. Sur le territoire elles correspondent principalement à l'association de l'eau et d'un patrimoine bâti qui lui est liée. C'est le cas notamment des Moulins ou encore de sites tel que le hameau du port à Ouroux-sur-Saône. On en trouve dispersé sans presque toutes les communes.



Ci-dessus de gauche à droite : Photographies Atelier du Triangle : Moulin de l'Abbaye à Saint Christophe-en-Bresse, Moulin de Nasey de Saint Germain-du-Plain et en-dessous hameau du port à Ouroux-sur-Saône.

Les valeurs panoramiques : valeur qui permet d'apprécier un site dans sa globalité, atténuant les détails pour se porter sur les horizons lointains. Le relief légèrement vallonné permet d'offrir de nombreuses vues panoramiques, notamment sur les vallées à l'instar de la vallée de la Saône ci-dessous, photographiée depuis Ormes (Photographies Atelier du Triangle).

La vallée de la Seille offre également de légers belvédères sur ses versants.



La valeur de terroir : elle est issue d'une représentation que l'on se fait d'un territoire en termes de paysage, sans avoir vu le paysage en question, à travers l'idée que l'on se fait de celui-ci. Il s'agit d'un paysage dit typique d'un territoire. Sur la communauté de commune il s'agit notamment du relief peu marqué, du bocage ou encore de l'omniprésence de l'eau et des ripisylves qui bordent les cours d'eau.



Photographie Atelier du Triangle – Vue sur le bocage à Bantange

La valeur dépréciante : elle est liée à la présence conjointe d'un élément dépréciant à proximité directe d'une valeur locale. Si ces deux éléments ne sont pas réunis, l'élément dit « dépréciant » ne serait pas nécessairement considéré comme tel. Il s'agit d'un élément qui va enlever de la valeur à un paysage en créant un décalage.

Il s'agit par exemple de la présence de silos aux abords de l'étang de la Vavre à Montpont-en-Bresse (Photographie ci-dessous - Atelier du Triangle).



1.D. Le patrimoine remarquable

1.D.1. Les fermes bressannes

Le territoire est doté d'un patrimoine bâti particulièrement riche. Un des éléments identitaires du patrimoine de la CCTB est la ferme bressane.

Il s'agit de fermes rurales composées d'un ensemble d'habitations et d'exploitations répartis autour d'une cour. Elles sont isolées ou regroupées en hameaux, s'inscrivent dans le relief et s'orientent selon un axe Nord-Sud.

Elle se caractérisent par leur forme allongée. Ces constructions sont plutôt basses, le plus souvent sans étage et constituées de terre (pisé, briques) ou de pierre et de bois (colombage, charpente). Les toits sont de hauteur égale ou supérieure à celle des murs et dotés de coyaux (débords de toit avec ou sans rupture de pente).

Des différences dans les matériaux utilisés pour composer les façades et les toitures

On observe des différences dans les matériaux de toiture utilisés entre le Nord du territoire et le Sud : globalement au Nord des tuiles plates et un toit en double pente de 120° et 35° au plus proche du sol et au Sud des tuiles canal et des toitures en pentes douces à 35°.

Les matériaux de façades diffèrent également en fonction de la localisation géographique. On trouve globalement ;

- Des fermes en pierre à proximité de la Saône, notamment en raison de la présence de carrières dans ce secteur. L'usage de la pierre reste cependant limité car il s'agit d'un matériau rare et cher en Bresse.
- Des fermes en pisé : L'usage de la terre est très répandu sur le territoire car il s'agit d'un matériau local, économique et accessible. En agglomération, la terre est recouverte d'un enduit alors qu'elle est parfois nue en campagne.

- Des fermes en briques La brique est issue d'un mélange de plusieurs natures de terre et peut facilement s'associer avec le bois en Bresse.

Enfin, certaines disposent d'éléments particuliers (présence de colonnes, de pigeonniers, étages etc.).



À gauche : Photographies Atelier du Triangle : ferme en pisé à Baudrières, ferme en briques à Rancy

Ci-dessus : Photographies Atelier du Triangle : ferme à Savigny-sur-Seille.



1.D.2. Autres éléments particuliers de patrimoine

Le diagnostic du territoire a permis d'identifier de éléments de patrimoine plus ponctuel mais particulièrement remarquables. Il s'agit notamment (photographies Atelier du Triangle) :



- De construction dotées de coyaux soutenus par des colonnes comme à l'Abergement-de-Cuisery,



- De la maison de maître de Montpont-en-Bresse à membrure de bois et galerie médiane flanquée de deux massifs maçonnés sur la façade principale, Sa galerie, double (rez-de-chaussée et étage), est portée par deux pilastres de bois, dans le même alignement vertical, et reliés, au rez-de-chaussée, par une triple arcature de bois en cintre surbaissé. La très haute toiture de tuiles plates, à quatre pans, l'abrite en auvent.



- De la maison bressanne à pigeonnier de l'Abergement-Sainte-Colombe,



- Des constructions réalisées en tuiles.

Le territoire possède une **multitude d'autres éléments de patrimoine remarquable** qui témoignent de l'histoire des communes. On trouve notamment le quartier de l'ancienne gare de Simandre, ou encore les lavoirs et calvaires.



Ci-dessus de gauche à droite : photographie Atelier du Triangle – Les lavoirs de Ratenelle et Simandre .

1.D.3. Le patrimoine inscrit ou classé aux Monuments Historiques

Le territoire compte aussi un certain nombre d'éléments de patrimoine classés aux monuments historiques et donc reconnus au-delà du territoire.

Ces monuments sont protégés par une servitude d'utilité publique (AC1) et les projets prévus dans le périmètre de protection sont soumis au regard de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France). On trouve notamment :

- Plusieurs fermes bressanes (la Train, des Chanée, Saint Romain, Champ Bressan) à Romenay ;
- L'enceinte, la maison du Lieutenant-Juge et la maison à pans de bois de Romenay
- La ferme bressanne de Tenarre à Baudrières ;
- Le château de Loisy ;
- La maison forte de la Serree et la nécropole protohistorique tumulis à Ormes
- L'église de la Conversion-de-Saint-Paul (XIIème siècle) de La Frette ;
- L'Église Saint Jean Baptiste à Simandre
- L'Église Saint Christophe de Saint Christophe en Bresse ;
- Le cèdre de la Chaux (1734) à Cuisery ;
- L'église Notre-Dame-de-l'Assomption (XVIème siècle), la tour de l'ancien château, l'Église Saint Pierre (XIIème siècle) de Cuisery
- La borne-colonne Napoléon de Brienne.



Ci-contre – photographies Atelier du Triangle : Église à La Frette,



Ci-dessus – photographies Atelier du Triangle : Église le Frette, borne-colonne Napoléonienne à Brienne et Château de Loisy

1.E. Synthèse du chapitre paysage et patrimoine

Forces	Faiblesses
<u>Le grand paysage :</u> Des paysages de qualité notamment les vallées de la Saône et de la Seille, qui apportent ouverture, lumière et continuité au territoire ... La présence de zones humides, préservées par l'existence d'une zone Natura 2000. Une exploitation agricole diversifiée qui marque le paysage du territoire. La présence de nombreux sentiers dédiés aux promenades, favorisant la découverte des paysages. Un maillage viaire dense et des grands axes de communication, permettant aux usagers de découvrir le territoire. L'existence d'éléments de paysage qui forment un terroir, c'est-à-dire une représentation culturelle du territoire : le bocage et les vallées de la Saône et de la Seille. <u>Les valeurs paysagères :</u> Un important patrimoine lié à l'eau, à travers les vallées (dont la vallée de la Seille qui représente une valeur locale et pittoresque de premier plan), les rivières, les étangs, les zones humides (parfois aménagées), les moulins et les écluses. Ce patrimoine fait le caractère du paysage local et représente une valeur locale de premier ordre. De nombreuses fermes bressanes à l'architecture caractéristique et souvent réhabilitées (fermes du Nord et fermes de l'Ain). De nombreux château répartis sur le territoire. Des documents d'informations au sujet des réhabilitations et des structures de conseil tel que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Une réelle demande pour des biens à réhabiliter Un patrimoine bâti de qualité et homogène. Un patrimoine plus exceptionnel (Églises, châteaux, centres bourg historiques de Romenay, Cuisery, Simandre). Des périmètres « ABF » (Architecte des Bâtiments de France) qui protègent les monuments historiques et leurs abords.	<u>Le grand paysage :</u> Des paysages à mettre en valeur : - Les vallées de la Saône et de la Seille ne disposent pas de haltes et peu d'espaces aménagés. - Ces cours d'eau qui constituent des paysages agréables et des lieux de promenades privilégiés des habitants ne sont pas visibles depuis les axes routiers, ce qui réduit leur fréquentation, notamment pour les personnes extérieures au territoire. - Certains étangs ne sont pas suffisamment entretenus. Une présence importante de bâtiments agricoles qui ne sont pas toujours bien intégrés au paysage, ce qui nuit à l'aspect de ce dernier. Une absence d'homogénéité architecturale le long des grands axes de communication notamment, qui n'engage pas les visiteurs à s'arrêter dans les villages. Des espaces dédiés aux cultures qui augmentent dans les vallées, impliquant une perte de la valeur paysagère aux abords des cours d'eau et notamment du bocage. Des peupleraies qui ne favorisent pas la biodiversité et ne constituent pas des éléments paysagers particulièrement qualitatifs en termes de paysage. Une mixité des fonctions parfois peu favorable à la cohérence architecturale et morphologique des espaces. Des valeurs dépréciantes à proximité de valeurs locales qui nuisent au paysage. Des entrées de ville parfois dépréciées, alors même qu'elles constituent la première image que l'on a en arrivant dans une commune. Un problème de dégradation des équipements dans les espaces naturels sensibles, notamment dans les zones humides. <u>Les valeurs paysagères</u> Une gestion du patrimoine local sur les terrains privés non encadrée. Peu d'homogénéité dans le cadrage architectural des projets et des difficultés à trouver une harmonie entre les constructions nouvelles et le bâti ancien, avec des modes architecturaux qui évoluent rapidement. Des règles concernant l'architecture très diversifiées entre les territoires de la communauté de communes. Des réhabilitations parfois coûteuses. Une disparition progressive du petit patrimoine. Un regard des Architectes des Bâtiments de France (ABF) qui limite parfois les projets et notamment les réhabilitations dans les zones de protection.

ENJEUX

Valoriser le paysage :

- Développer l'attractivité de la Saône et de la Seille en aménageant les vallées (amélioration de la signalétique, création de chemins et d'équipements, mise en place de haltes) ;
- Entretenir et continuer à protéger les étangs et les zones humides.
- Animer les lisières forestières.

Harmoniser l'aspect des constructions :

- Améliorer l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage ;
- Apporter une cohérence entre les bâtiments, notamment ceux construits le long des axes de communication ;
- Améliorer la qualité des entrées de ville et soigner les vitrines depuis les grands axes.
- Soigner les espaces publics.

Préserver et mettre en valeur le paysage existant :

- Entretenir les valeurs paysagères que constituent les vallées de la Saône et de la Seille ;
- Éviter la perte du terroir en préservant le bocage, la forêt et la biodiversité ;
- Lier préservation du paysage et développement des territoires.

Maintenir l'identité locale du territoire :

- Conserver une identité locale à travers les nouvelles constructions ;
- Valoriser l'image des villages.
- Encadrer le développement des constructions à l'architecture contemporaines en veillant à leur insertion dans le paysage proche et lointain ;
- Préserver les valeurs locales du territoire, afin de développer le tourisme et d'offrir un cadre de vie préservé et de qualité.

Mettre en valeur les caractéristiques architecturales dominantes sur le territoire et le patrimoine ancien :

- Utiliser les différences architecturales entre l'Ouest (architecture de pierre) et l'Est (colombage) qui font le caractère et l'identité propre des territoires ;
- Repérer le petit patrimoine bâti (lavoirs,...) afin de le préserver.

Offrir un cadre réglementaire pour les projets de constructions nouvelles et de réhabilitations :

- Conjuguer préservation du patrimoine (différence de toits,...) et architecture nouvelle ;
- Articuler réhabilitation et rénovation énergétique.

2. STRUCTURE URBAINE



2.B. La structure urbaine

2.B.1. La structure urbaine du début du XIXème siècle

D'après les cartes de l'état-major (1820-1866), le bourg de la plupart des communes était déjà existant au XIXème siècle. C'est le cas pour des communes rurales comme Baudrières, Ormes, Lessard en Bresse...



D'autres communes rurales n'ont pas réellement de bourgs identifiés et se composent exclusivement de hameau de fermes ou d'habitat dispersé. C'est le cas notamment à Tronchy, Ménetreuil ou encore Rancy.



On observe également des communes déjà plus importantes à l'époque comme Saint Germain du Plain ou Ouroux sur Saône.



Ces cartes nous révèlent également la forme caractéristique des centres bourg entourés de leurs remparts à l'instar de Cuisery et Romenay.



Enfin, sur l'ensemble des communes, l'habitat dispersé et les hameaux de ferme sont très présents.

2.B.2. La structure urbaine actuelle

a Analyse de l'armature urbaine

Le SCOT de la Bresse Bourguignonne propose de définir l'armature urbaine du territoire selon plusieurs niveaux :

- **Les pôles d'équilibre** : renforcés en tant que centralités d'appui qui structurent les bassins de vie du territoire ils correspondent à Cuisery et le pôle Ouroux-sur-Saône / Saint-Germain-du-Plain.
- **Les pôles de proximité** confortés qui rayonnent sur les communes rurales alentours ; il s'agit des communes de Montpont-en-Bresse, Romenay et Simandre.
- **Les autres communes** à dominante périurbaine ou rural.

L'analyse du territoire nous a permis d'affiner ces définitions et de proposer sur cette base la nouvelle armature territoriale suivante fondée sur le principe de « proximité ».

DÉFINITIONS : Les niveaux de polarités issus de notre diagnostic sont définis à partir de plusieurs critères : dynamique de croissance de population, présences de commerces de proximité, services de santé, niveau des équipements scolaires, sportifs, emploi.

- **Pôles d'équilibre** : communes de plus de 1500 habitants, proposant une offre globale de services et commerces de proximité, des équipements structurants (collèges, médiathèques,...) et qui rayonnent au delà de la commune, elles représentent près de la moitié des emplois du territoire.

Il s'agit des communes suivantes : **Ouroux-sur-Saône, Saint-Germain-du-Plain et Cuisery.**

- **Pôles de proximité** : communes de 800 à 1500 habitants, offrant des services et commerces de proximité et des équipements à la hauteur des besoins de la commune, et constituent des pôles d'emplois important pour le territoire.

Il s'agit des communes suivantes : **Romenay, Montpont-en-Bresse et Simandre.**

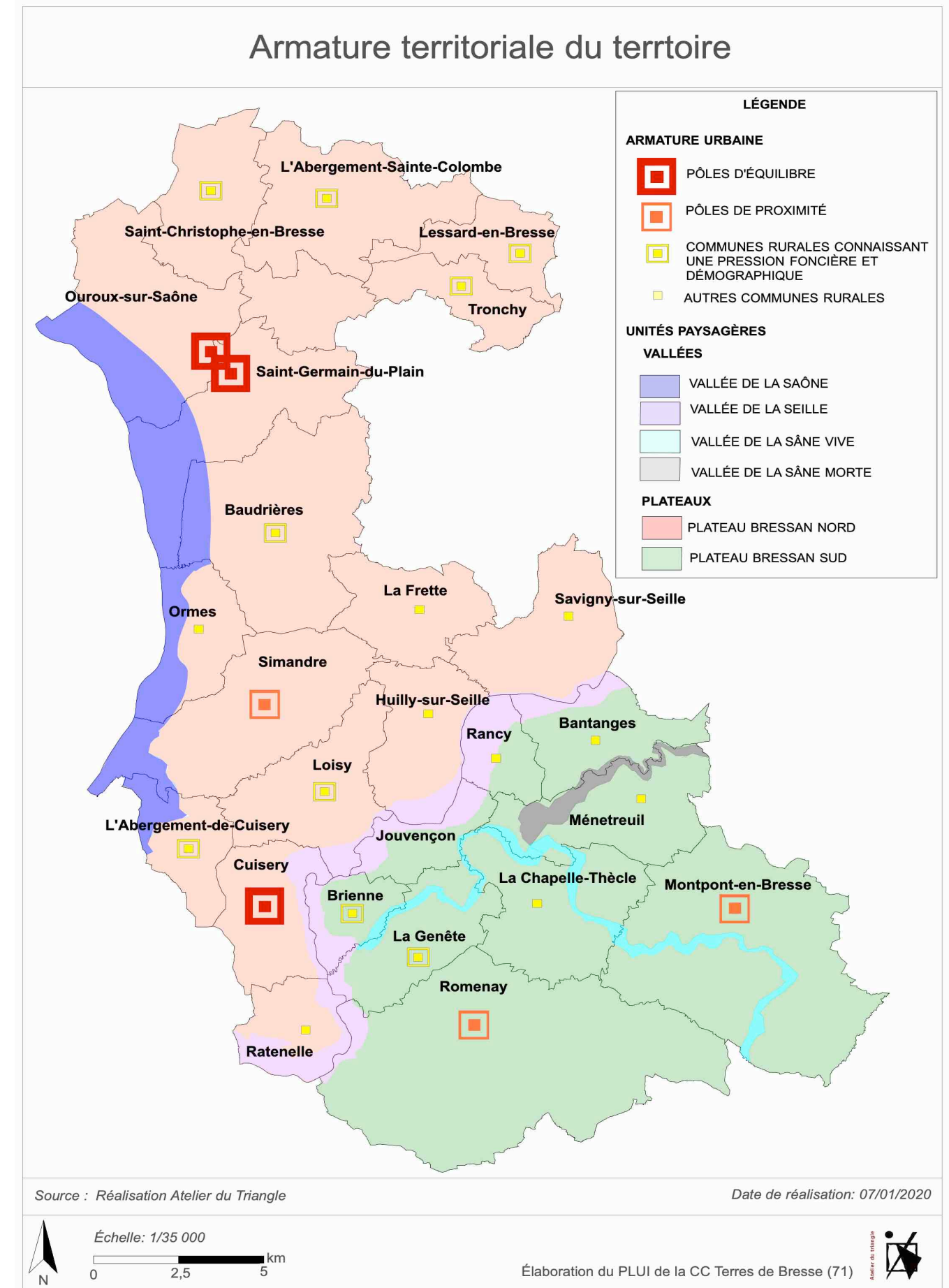
- **Communes rurales connaissant une pression démographique et foncière plus soutenue** : communes ayant connu une croissance démographique entre 1999 et 2016 et une population qui augmente entre 2011 et 2016 de manière supérieure ou égale à celle de la CCTB, ces communes offrent quelques équipements et services de proximité, elles sont situées à proximité de pôles d'emplois majeurs tels que Chalon-sur-Saône ou Louhans.

Une particularité est à noter pour **La Genête** dont le classement dans cette catégorie est lié au nombre important d'emplois qu'elle propose (5% des emplois du territoire).

Il s'agit des communes suivantes : **Saint-Christophe-en-Bresse, Lessard-en-Bresse, L'Abergement-Sainte-Colombe, Tronchy, Baudrières, Loisy, L'Abergement-de-Cuisery, Brienne et La Genête.**

- **Autres communes rurales** : communes ayant une croissance démographique moins élevée et parfois négative notamment sur les années 2011 à 2016, elles disposent d'une école à minima, de quelques équipements sportifs de proximité, et parfois de quelques services et commerces de proximité.

Il s'agit des communes suivantes : **La Frette, Savigny-sur-Seille, Ormes, Huilly-sur-Seille, Rancy, Bantanges, Mènetreuil, La Chapelle-Thècle et Ratenelle.**



b Analyse des typologies urbaines

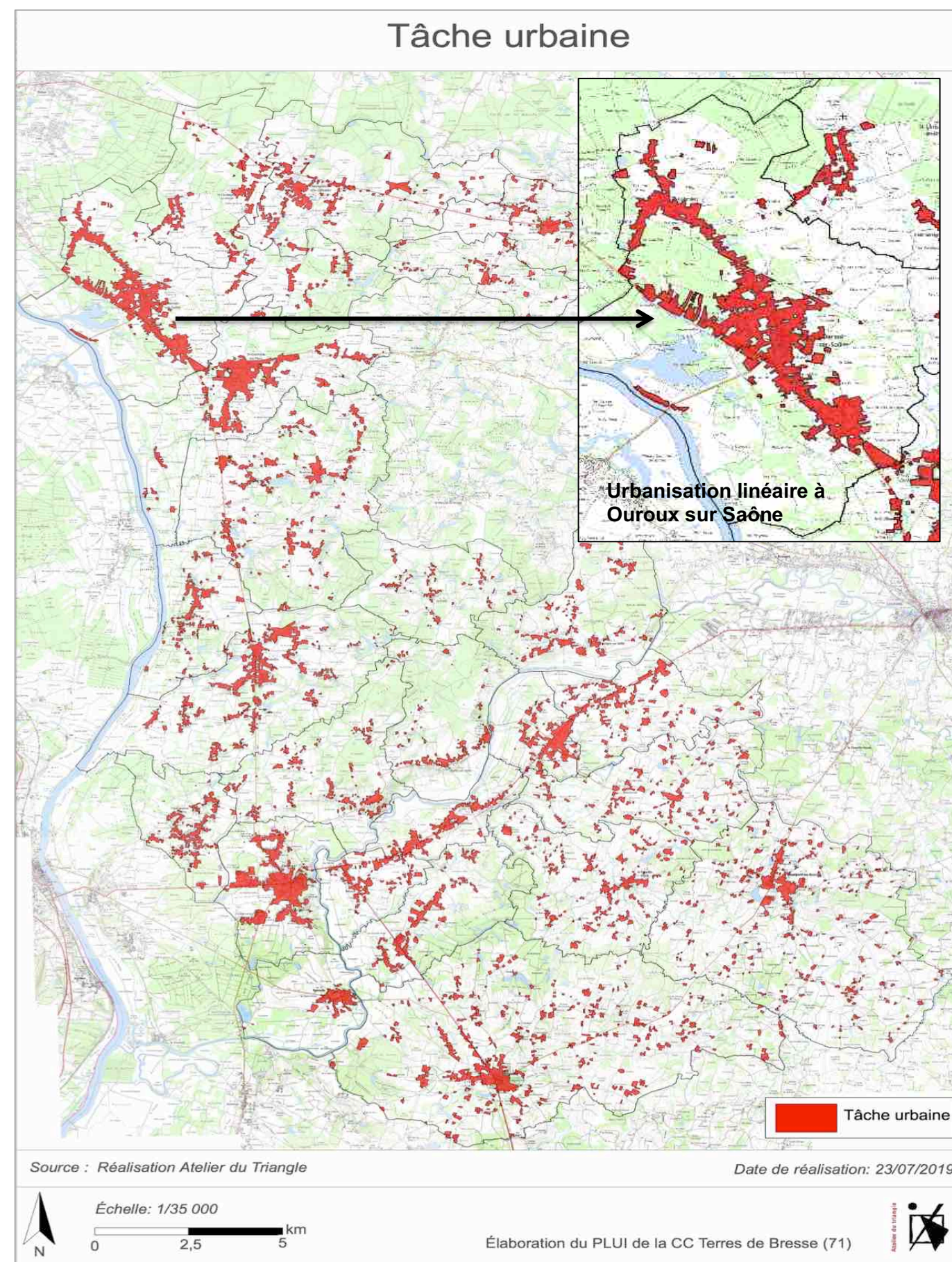
Définitions à partir du SCoT

- **Le bourg** : regroupement de constructions (15 habitations minimum) distantes de moins de 50m, de forme compacte, disposant d'équipements, commerces...
- **Le hameau** : regroupement de constructions de faibles tailles (5 habitations minimum), distantes de moins de 50 m, ne disposant pas d'équipements collectifs.
- **L'habitat linéaire** : développement urbain le long des voies de dessertes, une implantation de part et d'autre d'un axe routier, plus de 15 habitations distantes de plus de 300 mètres aux extrémités
- **L'habitat isolé** : constructions dispersées sur le territoire (plus de 50m entre chaque).

Structures des pôles d'équilibres et pôles de proximité

Des configurations assez différentes :

- Cuisery comprend structure de bourg historique dense et située sur un petit promontoire. Autour de ce centre s'est développé de l'habitat pavillonnaire et également une structure plus linéaire le long des axes routiers principaux, comme la RD 933 vers le Nord ou la RD 975 vers l'Ouest.
- Simandre se compose d'une structure historique ancienne développée autour de la halle aux grains. Son urbanisation s'est développée notamment grâce à l'arrivée de la voie ferrée des Dombes au 19^{ème} siècle qui a permis d'accroître l'attractivité de la commune notamment autour du commerce et des foires.
- Saint germain du Plain dispose également d'une structure urbaine pavillonnaire qui s'est développée autour d'un centre historique, puis de manière linéaire le long des axes de communication.
- Ouroux-sur-Saône connaît une urbanisation linéaire très importante pour l'habitat pavillonnaire le long de grands axes de communication, entrecoupé d'espaces dédiés à l'agriculture et plus particulièrement aux cultures maraîchères
- Montpont-en-Bresse se compose d'une urbanisation linéaire développée à partir de centre historique de la commune ainsi que d'un habitat particulièrement dispersé.
- Romenay a gardé les traces de son passé de petit pôle urbain au cœur d'un territoire rural. Elle est composée d'un centre bourg historique dense, autour duquel quelques poches d'habitat pavillonnaire se sont formées. Cette commune a cependant la particularité d'être composée d'un habitat particulièrement dispersé, issu du passé rural important de la commune et sa composition en hameaux de ferme.



Structures des « autres communes rurales »

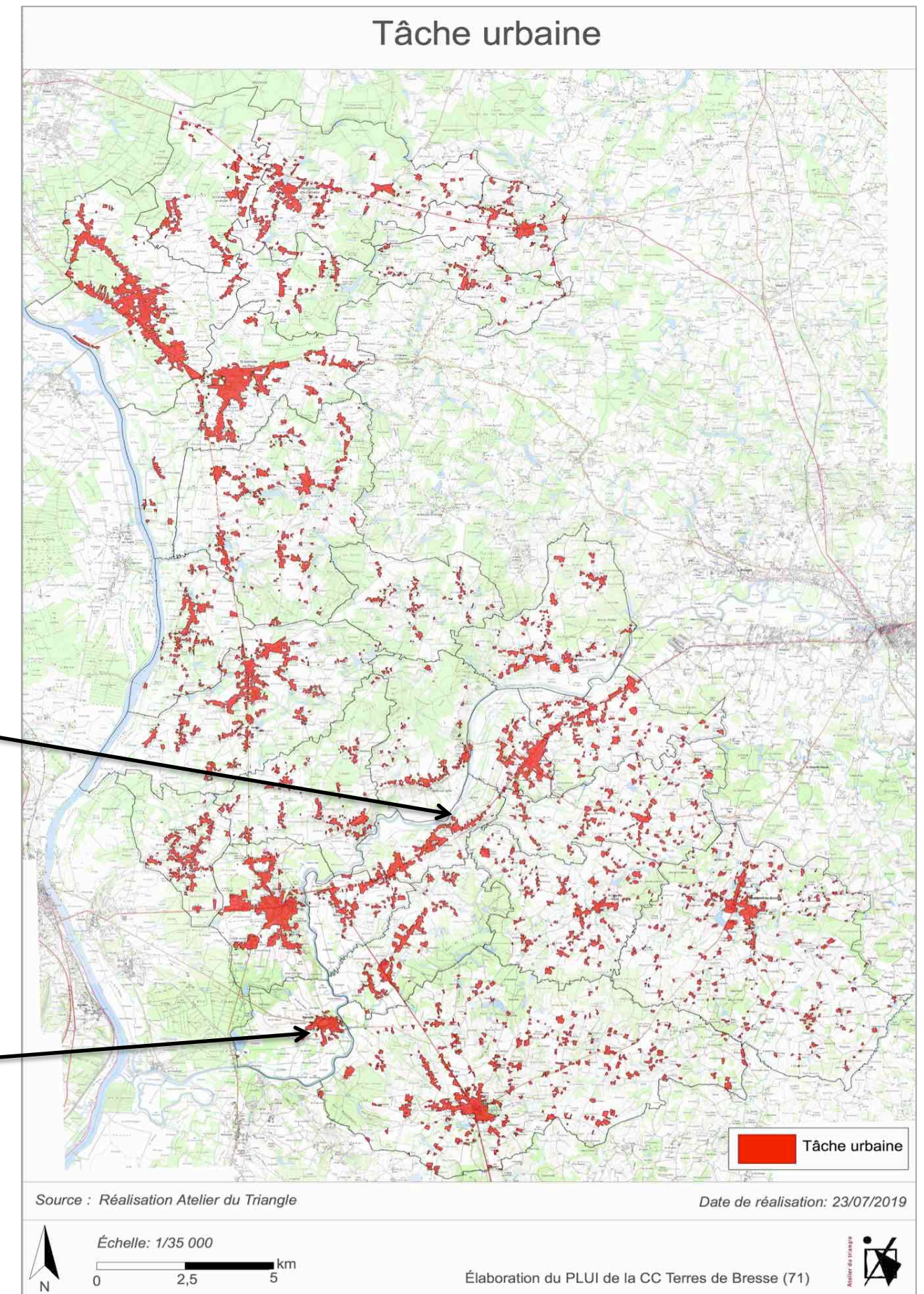
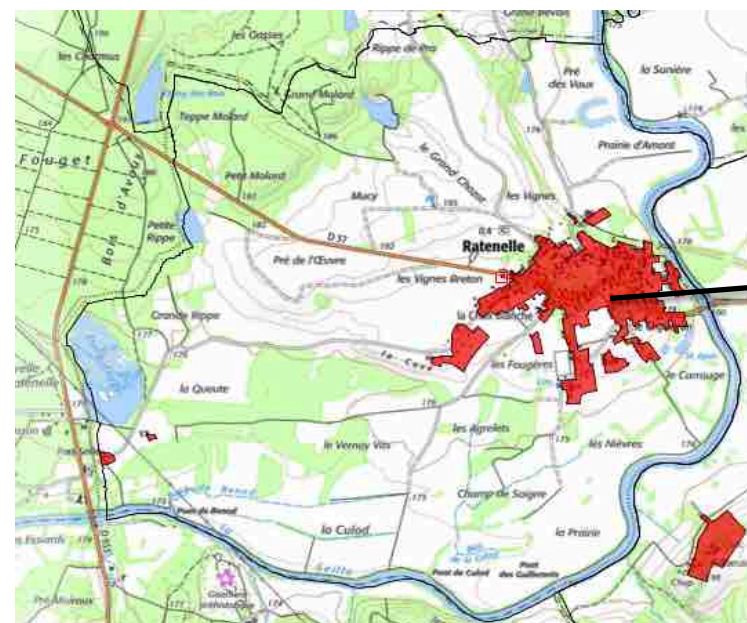
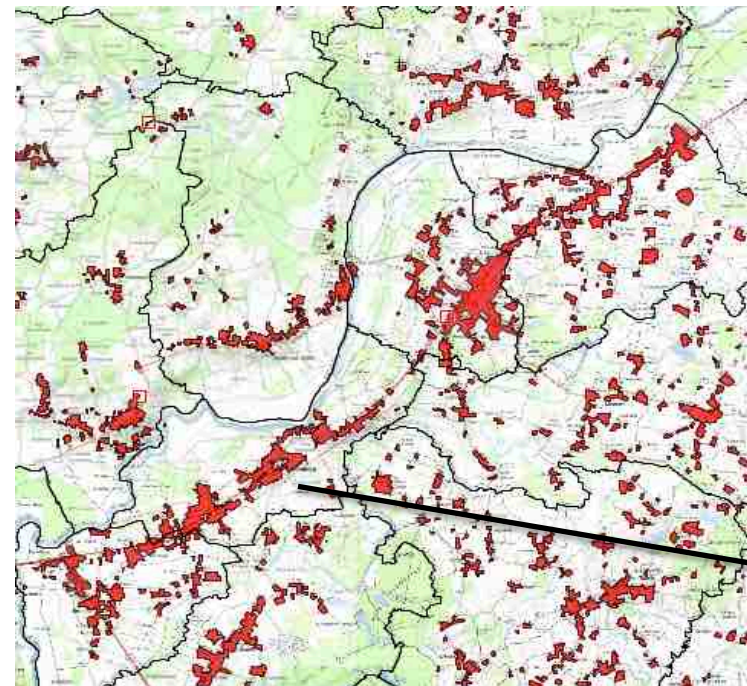
Plusieurs types de compositions urbaines caractérisent les communes rurales.

Un habitat dispersé quasiment sur l'ensemble des communes. Ce type d'habitat qui caractérise une idée que l'on peut se faire du cadre de vie en territoire rural. Cet éclatement de l'habitat en hameaux plus ou moins structurés ou en habitat isolé est l'héritage de formes d'implantation historiques, liées aux pratiques du territoire, et marquant son identité rurale, agricole et paysagère.

Cet éclatement est tel qu'il peut parfois être difficile d'identifier le centre-bourg d'une commune, à l'instar de la commune de Mènetreuil dont l'habitat est dispersé et les équipements sont répartis entre deux espaces, celui du bourg et le hameau du Devu.

L'habitat linéaire (ci-contre) marque également la composition urbaine de certaines communes, C'est le cas des communes situées notamment le long de la RD 971 et notamment Jovençon ou Bantanges ou encore celles situées le long de la RD 175 comme Huilly-sur-Seille.

On trouve enfin, une forme particulière sur la commune de Ratenelle. Celle-ci est en effet composée d'une urbanisation regroupée autour du centre bourg. Elle ne comprend pas d'habitat linéaire ni dispersé.



2.C. Évolution de la structure urbaine

2.C.1. L'urbanisation entre 2002 et 2016

La tâche urbaine, comme définie par le SCoT, regroupe « l'ensemble des espaces artificialisés présentant une certaine continuité et compacité. Les zones d'activités, les zones d'équipements collectifs, les infrastructures routières, ferroviaires, les espaces d'habitat ainsi que les « dents creuses » (parcelles non bâties potentiellement mobilisables pour des opérations de construction) y sont intégrées. »

Au sein de la Communauté de Communes Terres de Bresse, la tâche urbaine représente près de 3 014 ha en 2016 contre 2 700 ha en 2002. **314 ha ont été urbanisés en 14 ans**, ce qui représente près de **10% de la tâche urbaine** de 2016.

Parmi ces 314 ha d'urbanisation nouvelle on trouve :

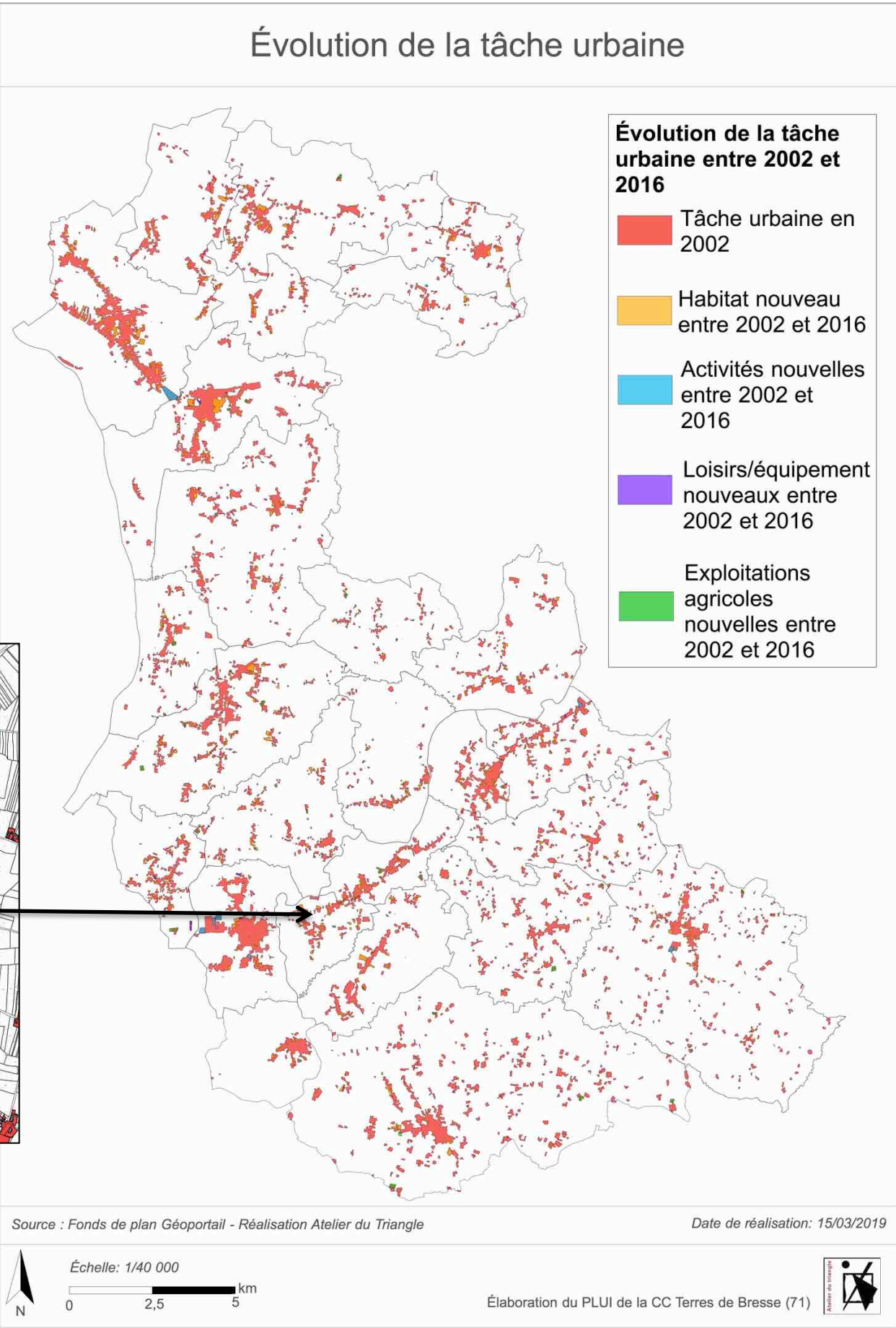
- près de 82% concerne l'habitat (258 ha) ;
- près de 8% concerne les activités économiques (25 ha) ;
- près de 8% concerne les exploitations agricoles (26 ha) ;
- près de 1% concerne les loisirs et l'équipement (4 ha).

Ci-contre : exemple de la commune de Simandre dont la tâche urbaine a augmenté de 28 ha entre 2002 et 2016.

89% de ces nouvelles surfaces urbanisées concernent l'habitat.



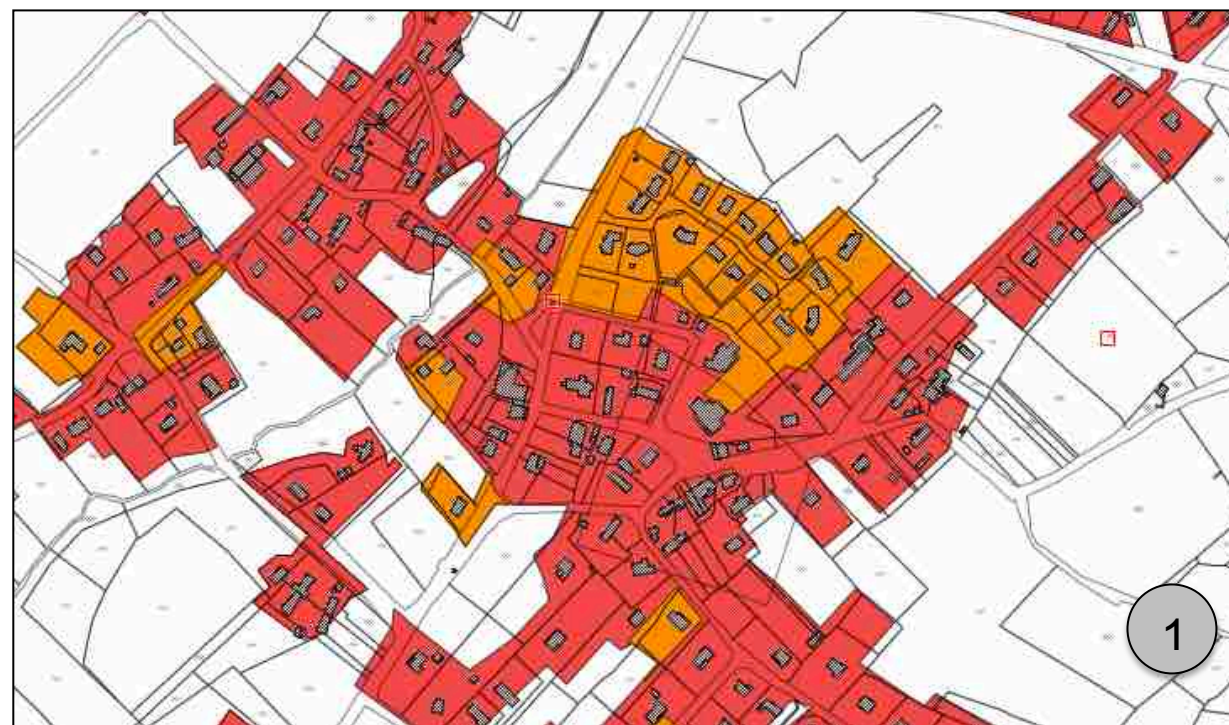
La progression de la tâche urbaine est majoritairement liée à l'habitat. En 16 ans (de 1999 à 2015), la CCTB est passée de 18 684 habitants à 22 078 habitants, soit 3 394 habitants supplémentaires (selon l'INSEE).



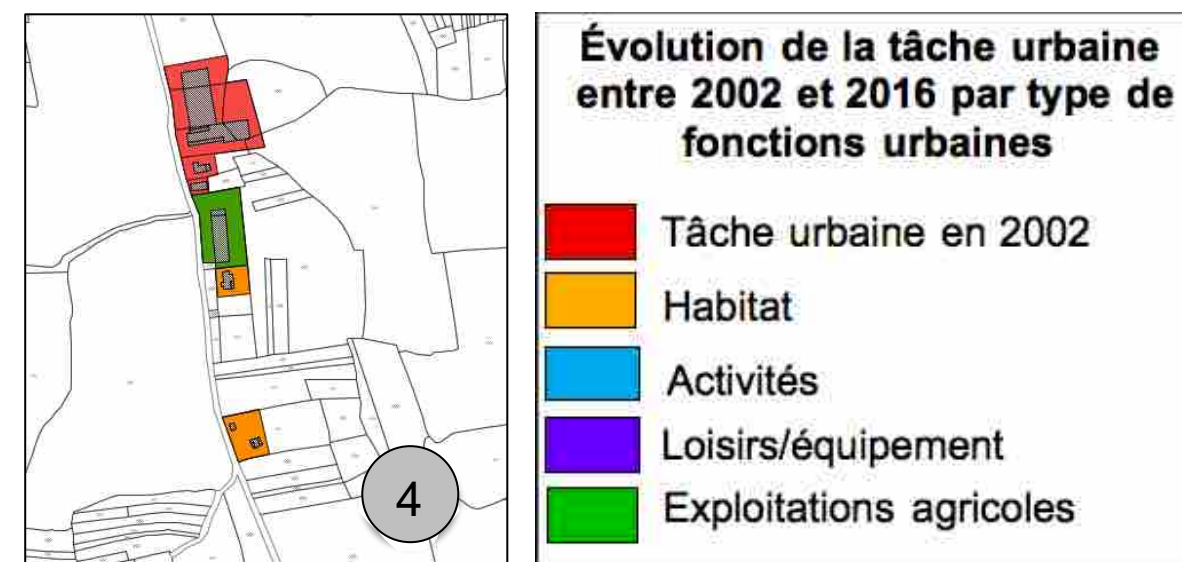
2.C.2. Urbanisation nouvelle et formes urbaines

a Développement urbain pour l'habitat

On observe différentes formes d'urbanisation pour l'habitat et notamment :



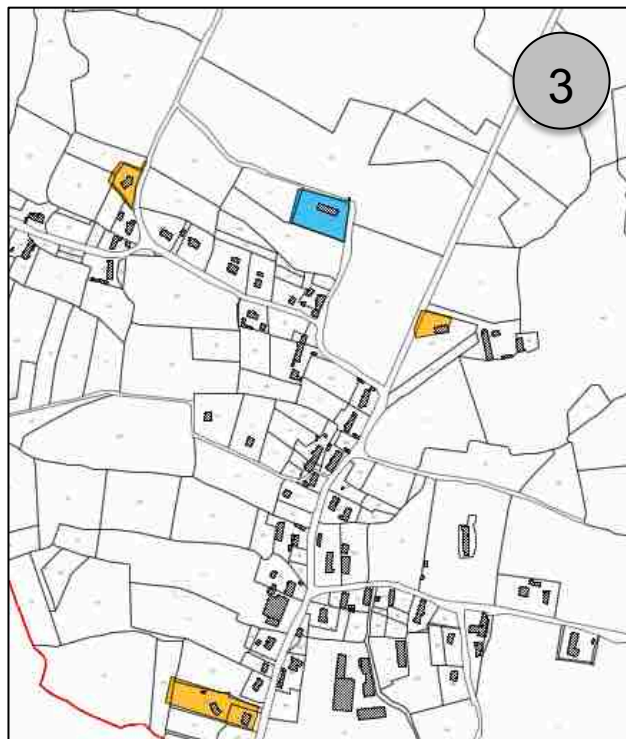
- Un développement sous forme d'habitat individuel ou sous des formes plus denses dans des opérations d'ensemble en extension des centres bourg : 1/ l'exemple du bourg de l'Abergement-Sainte-Colombe, lotissement la Givacière,
- Un développement important sous forme d'habitat individuel dans les dents creuses et de manière linéaire de certains hameaux : 2/ le hameau de Serville à Saint-Christophe-en-Bresse,
- Un développement dans les espaces libres à l'intérieur du tissu urbanisé : 3/ l'exemple de Cuisery



- Un développement de l'habitat de manière isolée, sous forme de maisons individuelles en majorité : 4/ l'exemple de Loisy

b Développement urbain pour l'activité

Les nouvelles activités économiques entre 2002 et 2016 se sont développées en majorité sous forme de nouvelles zones d'activités à l'instar de la zone de Velard entre Ouroux-sur-Saône et Saint-Germain-du-Plain (1) ou en utilisant les fonciers encore disponibles dans les zones d'activités existantes comme celle de Cuisery (2). Moins de 25% sont des activités isolées (3/ Exemple d'une menuiserie à Tronchy).



c Développement urbain pour l'activité agricole

La dynamique agricole est très présente sur l'ensemble du territoire, entre 2002 et 2016, environ 8% du développement urbain s'est fait au profit du développement de ces activités diverses (maraîchage, élevage...). On observe cependant une différence notable en termes de développement entre le territoire du Sud qui a vu ses surfaces urbanisées pour l'agriculture augmenter de manière beaucoup plus significative que les communes du nord.

2.D. Densités et formes urbaines

RAPPEL :

Le SCoT encadre le principe de densité en donnant des densités à atteindre pour les communes, en fonction de leur statut de pôle d'équilibre, pôle de proximité ou d'autres communes.

«

Il définit la densité brute comme le rapport entre le nombre de logements construits et la surface totale du projet d'aménagement, intégrant les surfaces des équipements, la voirie et les espaces verts et les espaces collectifs. »

Les densités préconisées sont différentes selon les anciennes Communautés de Communes et sont réparties entre le renouvellement urbain (défini par le SCoT comme une opération de construction réalisée à l'intérieur de l'enveloppe urbaine d'une commune) et les urbanisations nouvelles pour les principaux pôles.

Pour le secteur Portes de la Bresse, les densités attendues sont :

- 18 logements par ha en termes de renouvellement urbain et 20 logements par ha en termes d'urbanisation nouvelle pour les communes d'Ouroux-sur-Saône et de Saint-Germain-du-Plain ;
- 10 logements par ha pour les communes de Saint-Christophe-en-Bresse, de L'Abergement-Sainte-Colombe, de Lessard-en-Bresse, de Tronchy et de Baudrières.

Pour le secteur de Cuisery, les densités attendues sont :

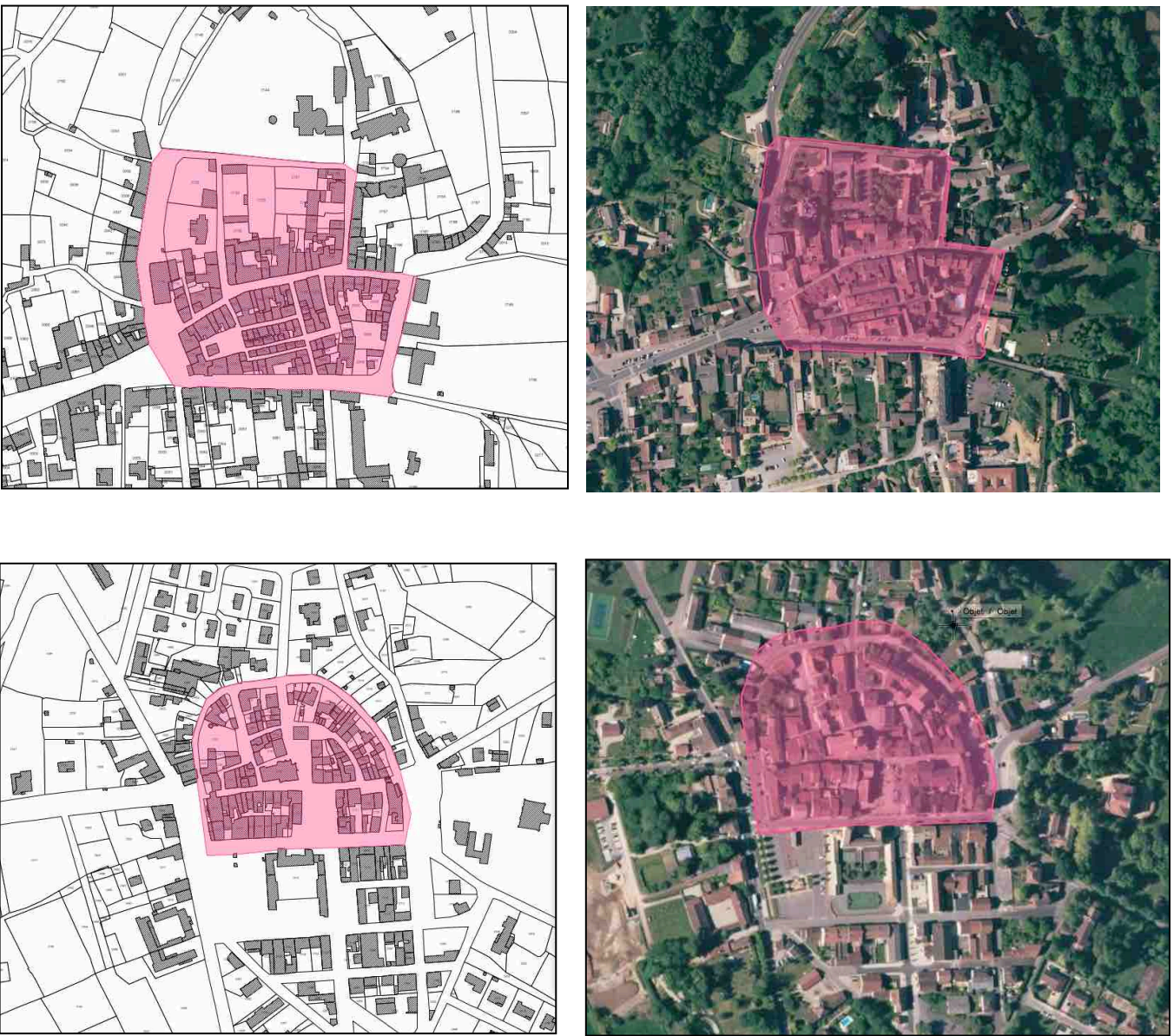
- 15 logements par ha en termes de renouvellement urbain et 17 logements par ha en termes d'urbanisation nouvelle pour le pôle d'équilibre Cuisery ;
- 12 logements par ha en termes de renouvellement urbain et 10 logements par ha en termes d'urbanisation nouvelle pour les pôles de proximité Montpont-en-Bresse, Romenay et Simandre ;
- 8 logements par ha dans les communes de Ormes, La Frette, Savigny-sur-Seille, Huilly-sur-Seille, Rancy, Bantanges, Jouvençon, Ménetreuil, La Chapelle-Thècle, La Genête, Brienne, Ratenelle, L'Abergement-de-Cusery et Loisy.

Sur le territoire, des formes de développement urbain diverses peuvent s'observer, on trouve notamment des structures linéaires développer le long des axes de communication ou des compositions plus « ramassées », sous forme d'opération d'ensemble, type lotissement pavillonnaire.

Le choix des formes urbaines a un impact direct sur les densités, tout comme es choix des typologies de logements. C'est donc en combinant ces paramètres que l'on peut adapter les densités en fonction des projets.

2.D.1. Les centre bourgs

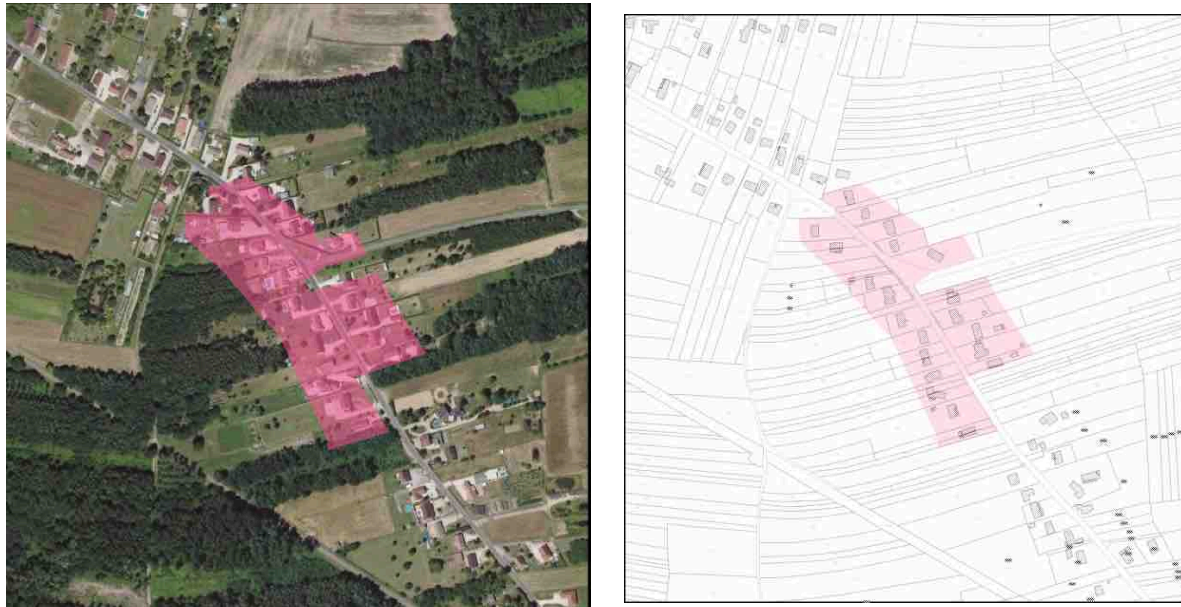
Les centres bourgs historiques sont très denses. Cependant, cette forte densité implique parfois un manque de fonctionnalité avec moins d'espace consacré au stationnement, aux espaces verts, rues étroites ou encore manque de lumière dans les logements. Cela explique en partie les taux de vacance important sur les logements de ces centres ville.



Ci-dessus : Zoom sur le centre de Cuisery en haut et centre de Romenay en bas.

2.D.2. Les structures d'habitat linéaire

Cette forme de développement urbain étendue le long des axes est plus consommatrice d'espace les densités y sont plutôt faibles.



Ci-dessus, exemple de développement urbain le long d'une voie à Ouroux-sur-Saône : densité brute 5 logts/ha.

2.D.3. Les structures de hameaux anciens

Les structures de hameau se sont formées en partie à partir d'ancien hameau composé de fermes. Cette structure plus ramassée et néanmoins consommatrice d'espace car généralement composée de parcelle de taille importante.
Ci-dessous, exemple du hameau des Mares Joly à Simandre : densité brute de 4logts/ha.



2.D.4. Les formes urbaines « organisées »

L'habitat individuel pur est perçu généralement comme étant consommateur d'espace. Cependant, lorsqu'une opération est réfléchie de manière globale et organisée, il est possible d'atteindre des élevées tout en conservant une qualité de vie.

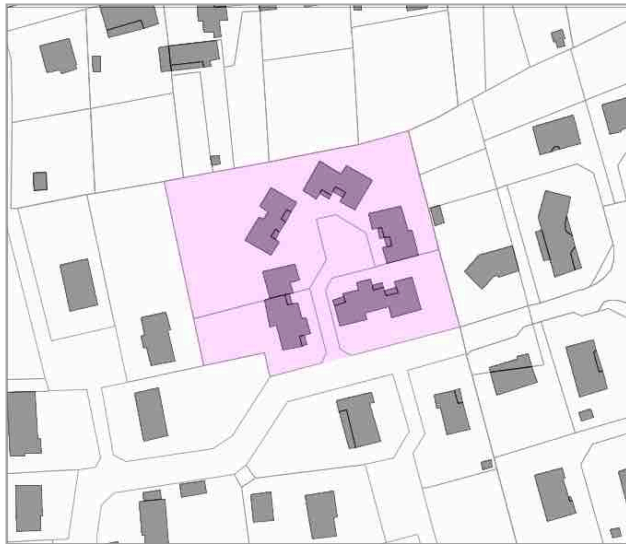


Ci-dessus, exemple du lotissement du Bas de Seille à Brienne : densité brute de 8 logts/ha.

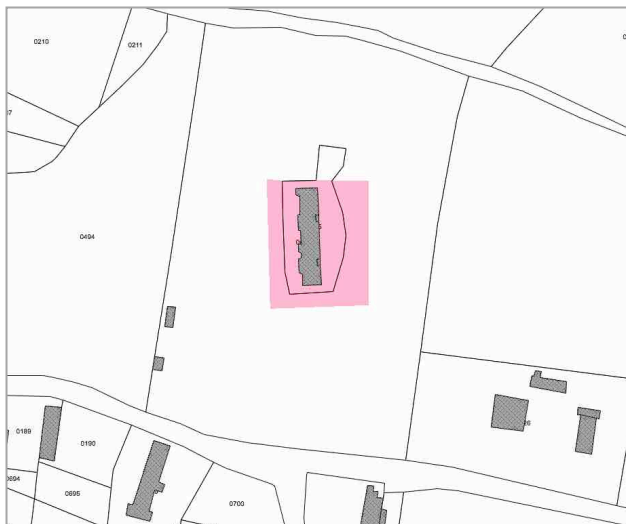


Ci-dessus, exemple du lotissement rue des Angles à Saint-Germain-du-Plain : densité brute de 11 logts/ha.

On observe par ailleurs que dès lors que l'on utilise d'autres typologie de logements dans des opérations organisées, les densités augmentent rapidement.



Ci-dessus, exemple du lotissement du Champ de Lessard en individuel groupé à Lessard-en-Bresse : densité brute de 23 logts/ha.



Ci-dessus : exemple du lotissement en individuel groupé au bourg de Tronchy : densité brute de 16,6 logts/ha.

2.E. Synthèse

Forces	Faiblesses
Des opérations d'urbanisme pour de l'habitat organisées moins consommatrices d'espaces. Des bourgs bien constitués dans les communes du territoire anciennement Portes de la Bresse et dans les communes de taille importante telles que Cuisery, Romenay, Simandre. La présence de hameaux qui peut offrir un cadre de vie agréable aux personnes recherchant de l'espace. Un habitat linéaire qui peut être perçu comme une force du fait de l'existence des réseaux (assainissement, voirie...). Des lotissements dont l'architecture s'intègre de mieux en mieux à son environnement. Des potentiels fonciers en dents creuses dans certains hameaux.	Une structure ancienne dispersée en lien avec la structure ancienne de fermes (EX : Romenay) consommatrice d'espace et génératrice de déplacements automobiles. La présence de nombreux hameaux renforce l'éloignement des équipements et la dépendance à la voiture. Une urbanisation linéaire très consommatrice d'espaces que l'on retrouve plus particulièrement sur les plus petites communes développées le long de routes départementales. Une urbanisation linéaire qui engendre des nuisances sonores, des problèmes de sécurité, ferme les paysages et crée des ruptures dans les continuités écologiques. De la vacance sur les secteurs d'habitat ancien et des réhabilitations qui nécessitent une refonte globale des quartiers notamment pour les centres villes tels que Cuisery. Un habitat dispersé qui mite le paysage et engendre des coûts supplémentaires de raccordement aux réseaux notamment. Des centres bourgs pas toujours identifiables.

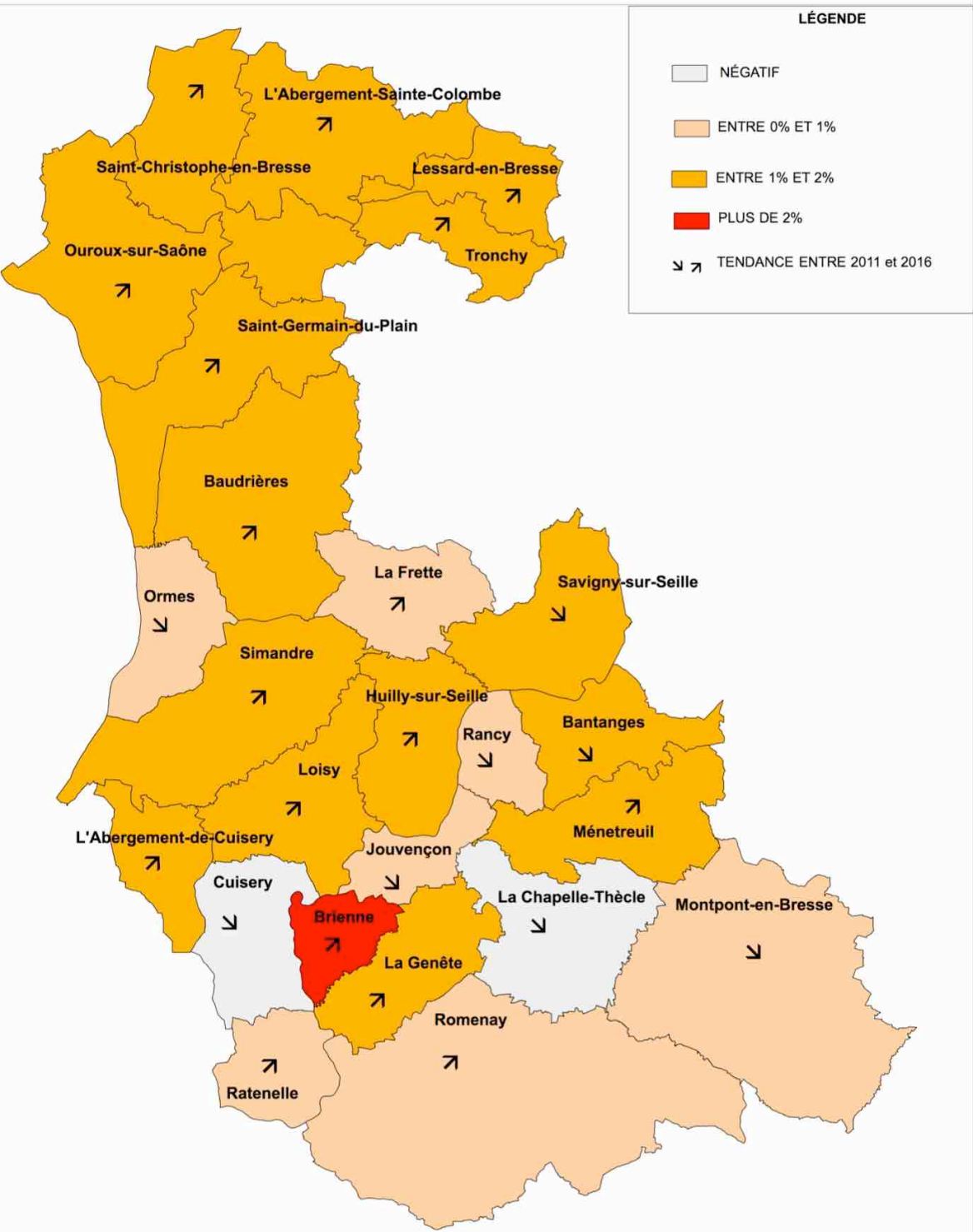
Enjeux
Redonner de la force à la notion de centre bourg équipé. Diversifier et organiser les structures et les morphologies urbaines afin de favoriser les parcours résidentiels et atteindre des densités plus élevées tout en maintenant la qualité de vie des habitats. Rénover l'habitat dispersé. Éviter l'urbanisation linéaire entre les hameaux. Ne pas favoriser l'habitat dispersé qui engendre des coûts liés à la mise en place des réseaux et de nombreux déplacements automobiles.

3. LA POPULATION



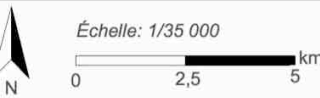
3.A. L'évolution de la population

Taux de croissance démographique annuel moyen entre 1999 et 2016



Source : Réalisation Atelier du Triangle

Date de réalisation: 24/07/2019



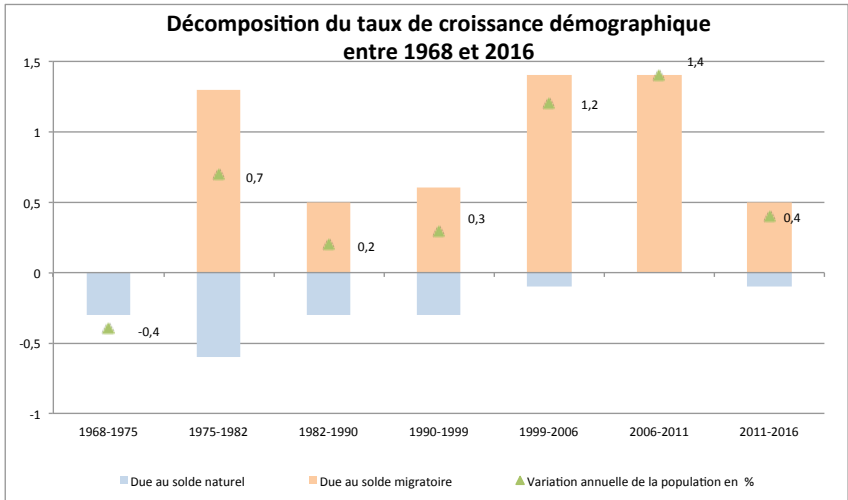
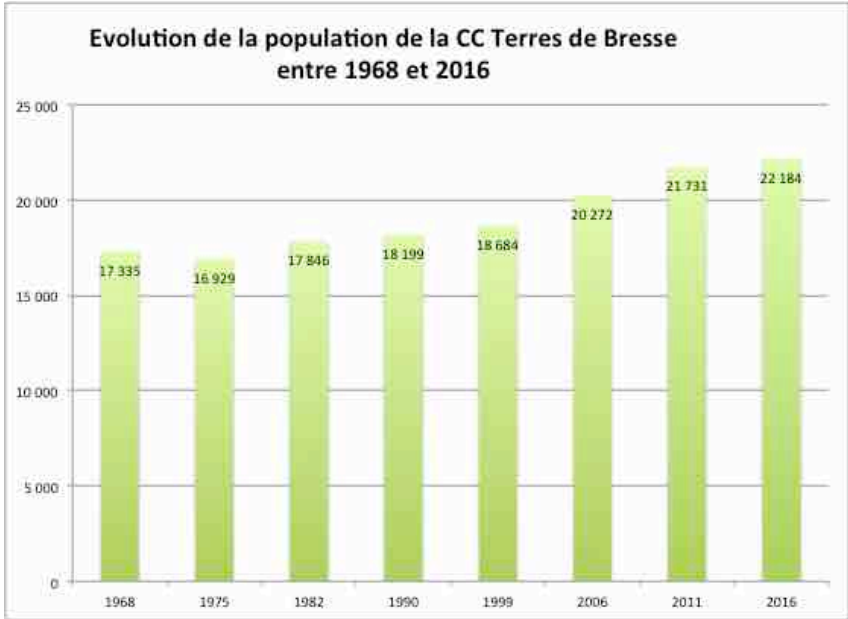
Élaboration du PLUI de la CC Terres de Bresse (71)



L'évolution de la population depuis 1968 suit un **schéma « classique »** pour un territoire rural. C'est en effet entre 1968 et 1975 que se termine le phénomène d'exode rural, période pendant laquelle le territoire a perdu 400 habitants. En revanche, à partir du milieu des années 70 et jusqu'à la fin des années 90, la population du territoire passe d'environ 17 000 habitants à presque 18 700.

Cette croissance démographique s'intensifie à partir des années 2000 avec le renforcement du phénomène de périurbanisation. Le taux de croissance est alors de 2,2 % par an entre 1999 et 2011, ce qui est particulièrement fort comparé aux 0,3 % de croissance démographique du département sur la même période. La population du territoire atteint 21 731 habitants en 2011.

À partir de 2011 la croissance démographique ralentie globalement.



Enfin, on observe que la croissance démographique est essentiellement due au solde migratoire. La croissance démographique est donc le résultat d'un phénomène externe au territoire, qui est attractif pour une population recherchant à la fois l'éloignement des espaces urbains et la proximité des bassins de vie et d'emplois.

Cette **corrélation entre la croissance démographique et la proximité d'une agglomération** se lit également à travers les différences Nord/Sud observées sur le territoire.

En effet, le Nord du territoire, dans l'aire d'influence de Chalon-sur-Saône, a vu son poids relatif en population augmenter assez fortement depuis 1999, le taux de croissance annuel moyen dans cette partie du territoire se positionnant entre 1% et 2%.

En revanche, à l'exception de Brienne qui voit sa population augmenter de 2,6% et Simandre de 1,9%, le Sud du territoire connaît une plus faible croissance de population avec de soldes parfois négatifs à -0,3%.

3.B. La répartition de la population

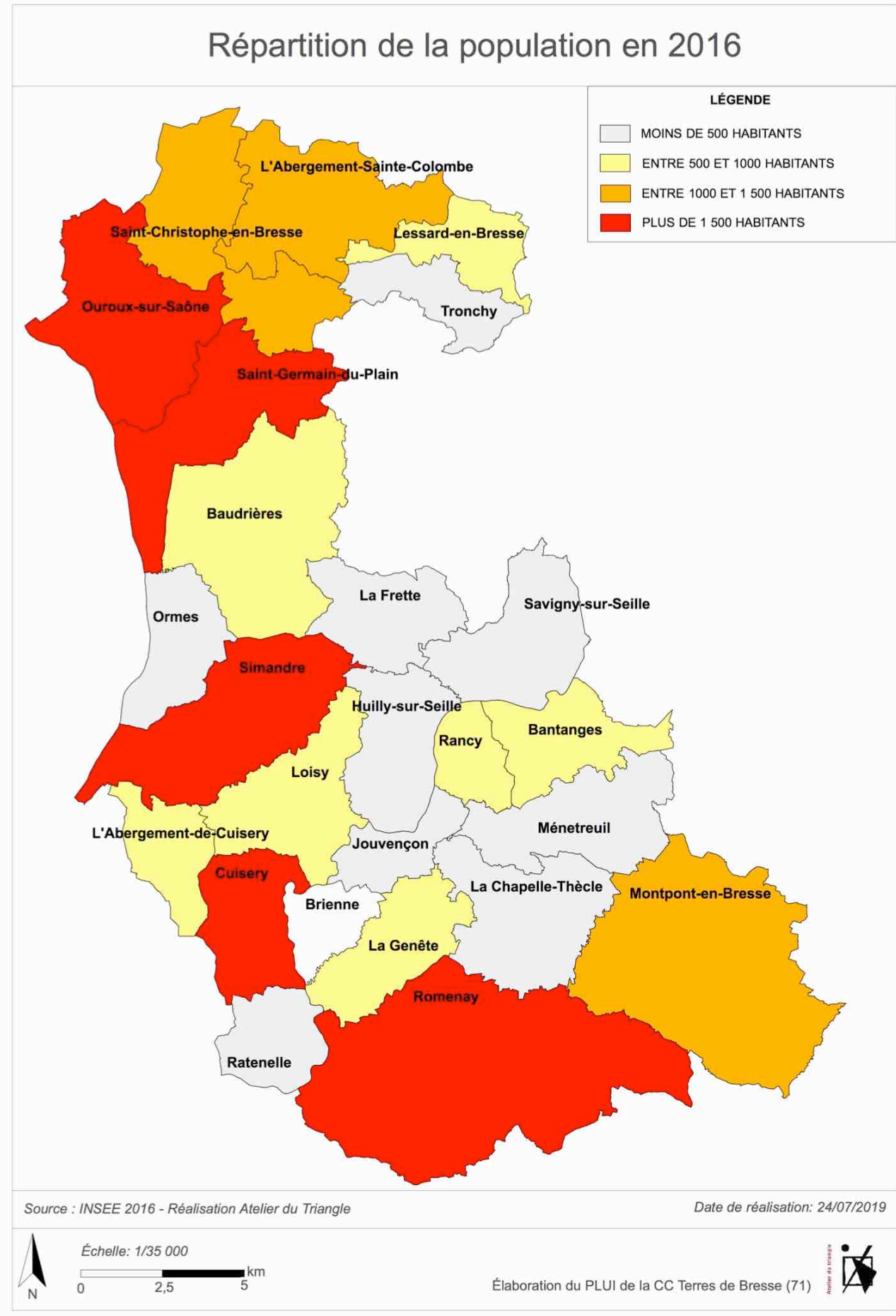
La population est inégalement répartie sur le territoire de la CCTB.

5 communes du territoire ont plus 1 500 habitants. Ces petits pôles urbains se sont développés pour différentes raisons :

- Simandre : sa population a connu une forte croissance depuis l'arrivée de la voie ferrée des Dombes et de la gare au XIXème siècle. Cela été accompagnée d'un essor commercial qui a été bénéfique pour la croissance.
- Cuisery et Romenay : des communes peuplées historiquement qui ont conservé leur place de petit pôle urbain au cœur d'un territoire rurale.
- Ouroux-sur-Saône et Saint-Germain-du-Plain : des communes qui se sont développées autour de grands axes de communication routiers et en raison de leur proximité avec le bassin de vie et d'emploi de Chalon-sur-Saône.

Les communes « pôles de proximité » (entre 800 et 1 500 habitants) de Saint-Christophe-en-Bresse et l'Abergement-Saint-Colombe doivent en partie leur attractivité du fait de leur proximité avec le bassin de vie et d'emploi de Chalon-sur-Saône.

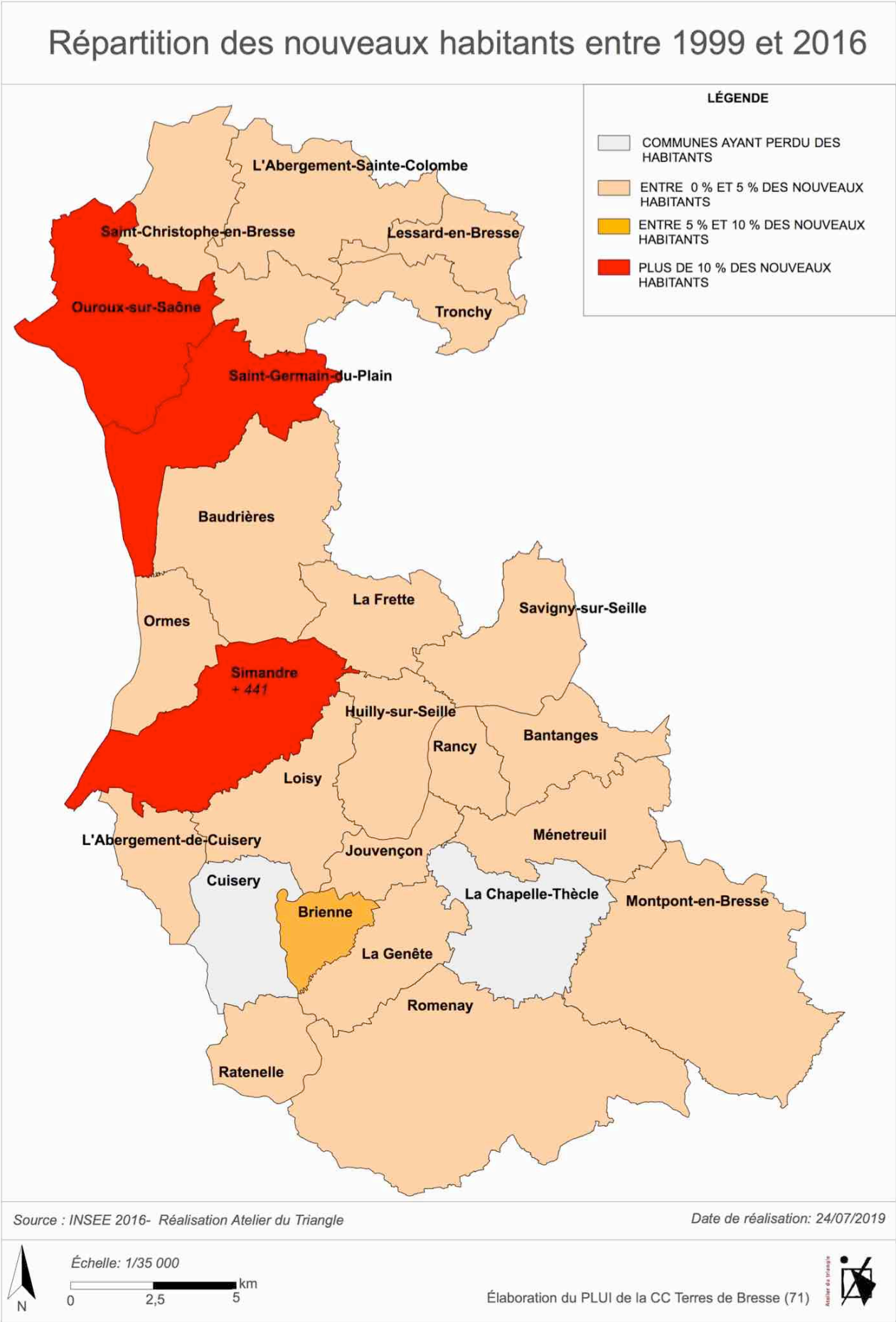
Montpont-en-Bresse enfin bénéficie notamment de sa proximité avec le bassin d'emploi de Louhans.



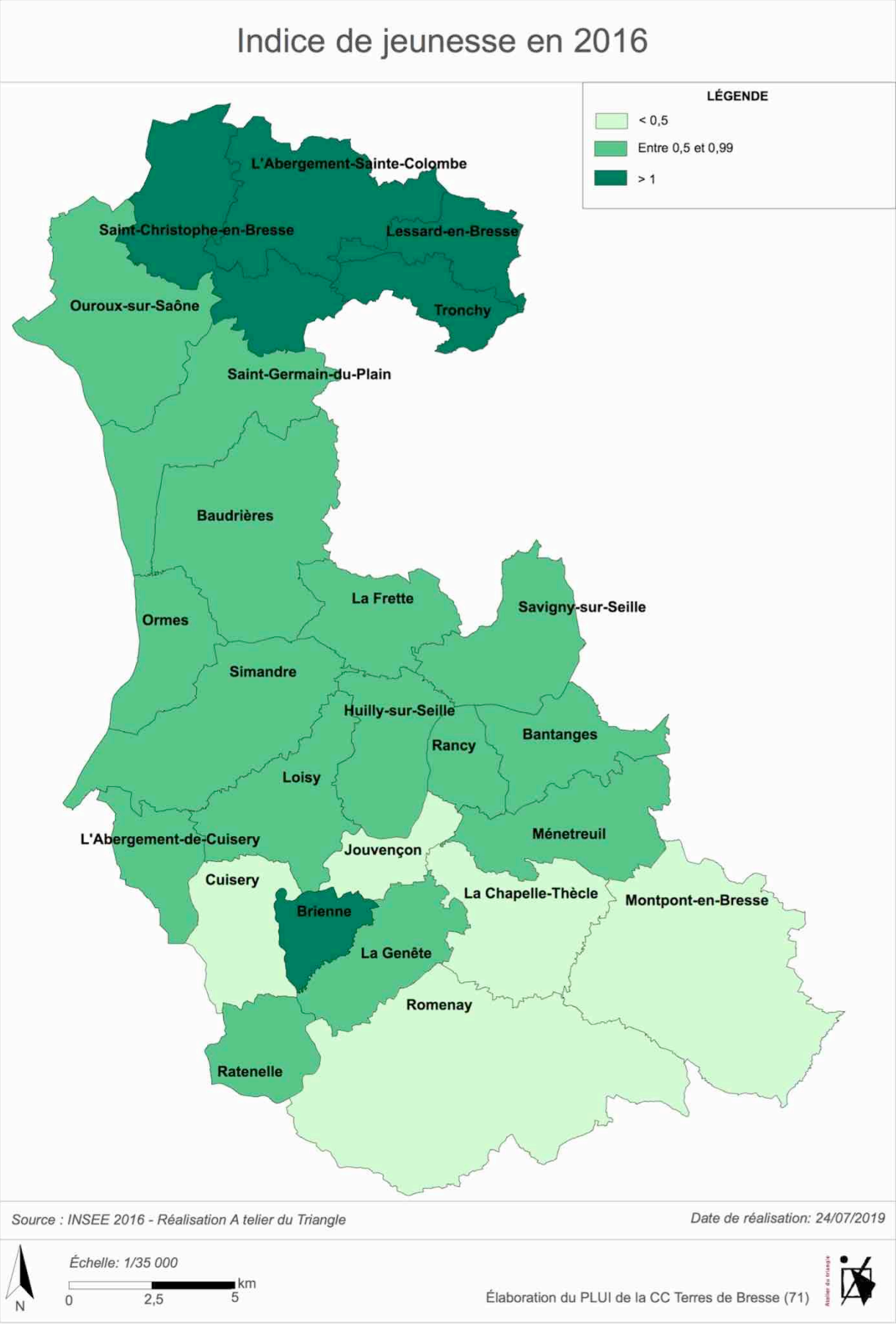
Depuis 1999, les communes ayant gagné le plus d’habitants se trouvent plutôt au Nord, et plus particulièrement à Saint-Germain-du-Plain et Ouroux-sur-Saône qui se trouvent sur l’axe routier direct en direction du bassin d’emploi Chalon-sur-Saône.

Cela reflète **une tendance à vouloir s’installer dans des lieux bénéficiant de commerces et services répondant aux besoins du quotidien tout en ayant une certaine accessibilité aux pôles d’emplois.**

On constate que peu de communes **dans la partie Sud**, hormis Simandre et Brienne, ont connu une forte croissance.
Dans cette partie du territoire, la **ruralité est plus forte** et les pôles urbains sont plus éloignés.



3.C. La population par âge



La structure par âge est plutôt **révélatrice de la position du territoire en périphérie d'agglomération**.

Elle fait apparaître essentiellement une faiblesse de la classe d'âge des 15-29 ans, correspondant en partie aux étudiants et jeunes actifs, qui vont chercher les équipements scolaires et les pôles d'emplois dont ils ont besoin dans des villes plus importantes. De plus, le territoire n'offre pas nécessairement les emplois correspondant au niveau de diplômes des jeunes actifs. La population reste tout de même globalement plus jeune sur la partie Nord du territoire, proche des bassins de vie et d'emploi de Chalon-sur-Saône et pouvant donc répondre aux besoins d'emploi et de scolarité de cette population.

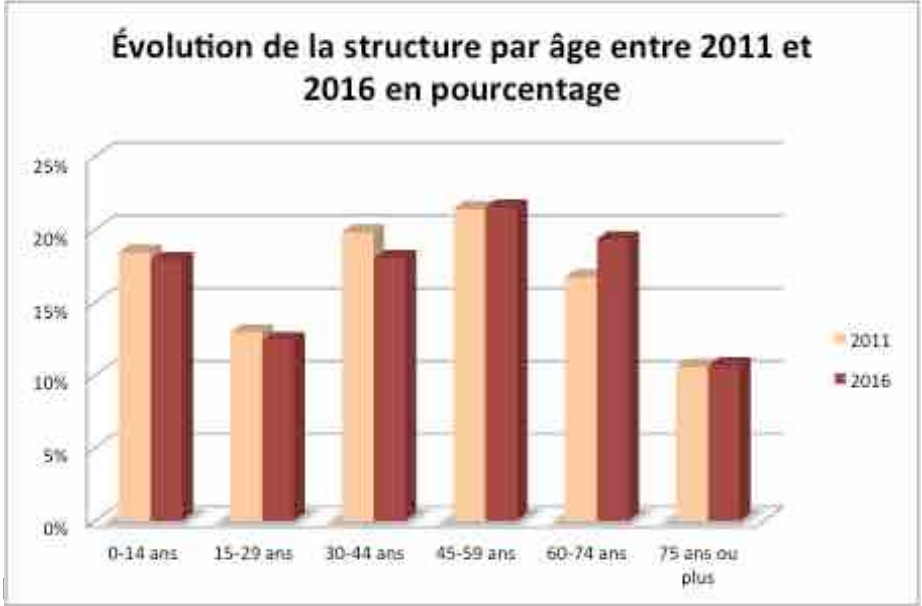
On note que la population de la CCTB est globalement plus jeune qu'en Saône-et-Loire si l'on compare l'indice de jeunesse.

L'indice de jeunesse correspond au rapport entre les personnes ayant moins de 20 ans et les personnes ayant plus de 60 ans sur un territoire. Sur le territoire de la CCTB, il s'élève à 0,77. La population est donc légèrement plus jeune que celle du département dont l'indice de jeunesse est de 0,75.

La population de la CCTB reste tout de même plus vieille qu'à l'échelle de la France (indice de jeunesse de 0,98). Le territoire a également connu une diminution des 30-44 ans et une augmentation des 60-74 ans entre 2011 et 2016.

La population est donc vieillissante.

La classe d'âge de 75 ans et plus est stable sur cette période.



3.D. Synthèse

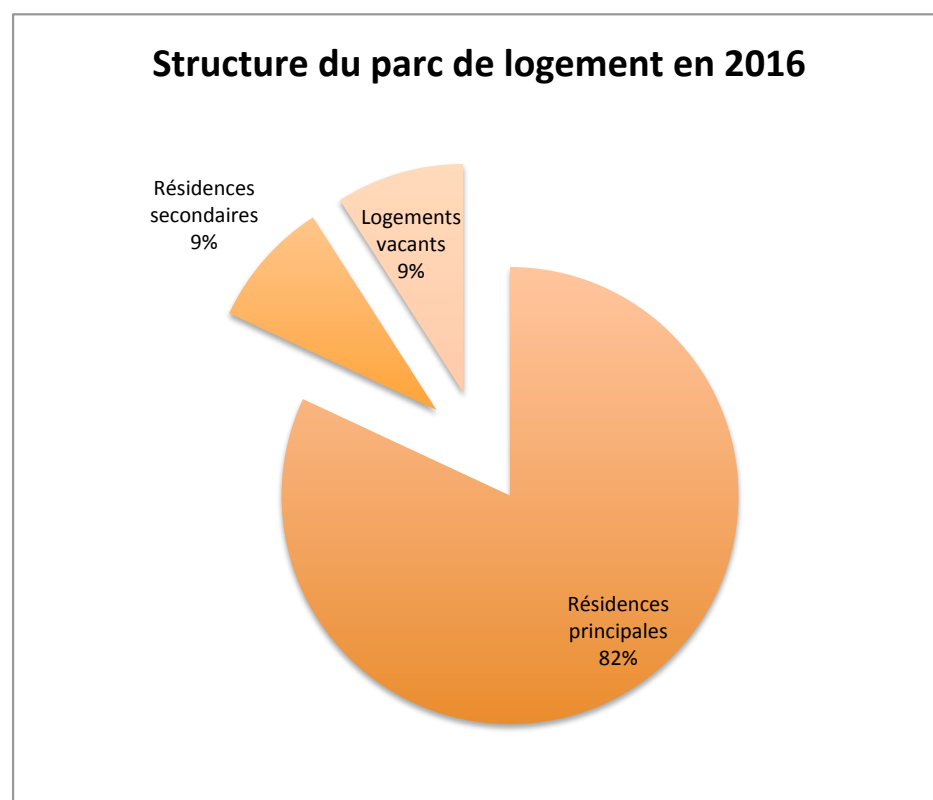
Forces	Faiblesses
Une population : - qui augmente régulièrement depuis les années 1970. - qui se développe plus particulièrement dans les communes les plus proches des bassins de vie et d'emploi. - plus jeune sur la partie nord du territoire. Une proximité de certaines communes avec une gare (notamment Tournus et Chalon-sur-Saône). La présence d'un tissu industriel historique encore pourvoyeur d'emploi. Des équipements pour la petite enfance développés sur le territoire, ainsi que la présence d'écoles et de collèges. Une attractivité du territoire pour des populations extérieures (solde migratoire positif). Un cadre de vie qui fait l'attractivité du territoire.	Une difficulté pour le territoire à retenir ses jeunes et à s'adapter au vieillissement de la population : Un indice de jeunesse en dessous de la moyenne nationale. Une absence d'offre d'emploi équivalente aux diplômes obtenus et d'un manque d'équipements de loisirs. Une desserte numérique insuffisante. Une couverture médicale faible, qui impacte plus les personnes âgées que les jeunes. Une offre de logement faible pour certaines catégories de population, notamment les jeunes et les personnes âgées. Une faible offre de logements locatifs (sociaux) et de petits logements. Une diminution des petits commerces dans les villages et les bourgs, ainsi qu'un manque de services. Une attractivité inégale entre le bassin Nord proche de l'agglomération Chalonnaise et le bassin Sud.
Enjeux	
Pallier l'absence de renouvellement du tissu industriel pour diversifier les activités. Offre des parcours résidentiels adaptés à toutes les populations. Préserver le cadre de vie, sa qualité paysagère du territoire et sa tranquillité, facteurs d'attractivité essentiels pour e territoire.	

4. LE PARC DE LOGEMENT



4.A. Structure du parc de logements

4.A.1. Un parc peu diversifié



L'étude de la structure du parc de logement met en évidence une **prédominance des résidences principales**, qui constituent 82% du parc de logements en 2016. Leur nombre a connu une nette évolution de 1999 à 2016, au détriment des résidences secondaires.

Cela est plutôt positif pour le territoire qui parvient à transformer un statut d'habitant par « intermittence » en habitants quotidien.

Concernant la typologie des logements, le modèle prédominant est la **maison individuelle**, qui représente 90% du parc de logements (soit 10 000 maisons contre 820 appartements en 2016).

On compte également 80 % de logements avec plus de 4 pièces et **80% de propriétaires**.

On observe donc une faiblesse dans l'offre de logements de petite taille, mais également dans l'offre de logements locatifs.

4.A.2. Le logement social sur le territoire

On ne trouve que 2,2 % de logements HLM sur le territoire en 2016 (soit 210 logements HLM pour 9480 résidences principales).

Cette part de logements sociaux a tendance à diminuer puisqu'en 2016 on trouve 20 logements HLM de moins qu'en 2011.

Les logements sociaux sont inégalement répartis sur le territoire.

Les communes d'Ouroux-sur-Saône, de Saint-Germain-du-Plain, de Montpont-en-Bresse et de Cuisery regroupent à eux 4 plus de la moitié des logements sociaux du territoire en 2016, tandis que les communes de l'Abergement-de-Cuisery, de l'Abergement-Sainte-Colombe, de la Frette et de Saint-Christophe-en-Bresse ne possèdent aucun logement HLM (INSEE 2016).

4.A.3. Zoom sur la vacance

9% des logements du territoire sont vacants en 2016, ce qui constitue un **phénomène plutôt contenu**. On note cependant des **disparités** entre les territoires et entre les formes de vacance.

- Les communes de Cuisery et de Romenay enregistrent les taux de vacance les plus élevés avec 15 % de logements vacants.

Dans ces centres ville, la vacance est liée à la morphologie urbaine compacte et ancienne mal adaptée aux manières d'habiter actuelles (taille des logements, faible luminosité ou encore manque de stationnement). Cette morphologie ne répond plus aux attentes et besoins des nouveaux habitants, rendant ce type de logement peu attractif.

- Le long des grands axes routiers, la vacance est liée aux logements vieillissants ainsi qu'aux nuisances provenant des voies.
- La vacance peut aussi être liée à des problèmes de succession de logements.
- Enfin, certains logements ne sont pas remis sur le marché par leur propriétaire, en raison des nombreuses dégradations commises par les locataires.

On note enfin, que bien que ce phénomène soit plutôt contenu, il est en augmentation.

4.B. L'évolution du parc de logements

Le nombre de logements a augmenté de 23% entre 1999 et 2016, soit **2157 nouveaux logements en 17 ans**. Il s'agit essentiellement de résidences principales.

Le nombre de résidences secondaires a diminué, en partie en raison de la transformation de résidences secondaires en résidence principale.

Le nombre de logements vacants à quant à lui augmenté de 349 logements.

Évolution du nombre de logements entre 1999 et 2016 (source INSEE)					
	1999		2016		1999-2016
	Nombre	%	Nombre	%	Evolution brute
Résidences principales	7 487	80%	9 480	82,0%	1993
Résidences secondaires	1 221	13%	1 036	9,0%	-185
Logements vacants	695	7%	1 044	9,0%	349
Ensemble	9 403	100%	11 560	100%	2157

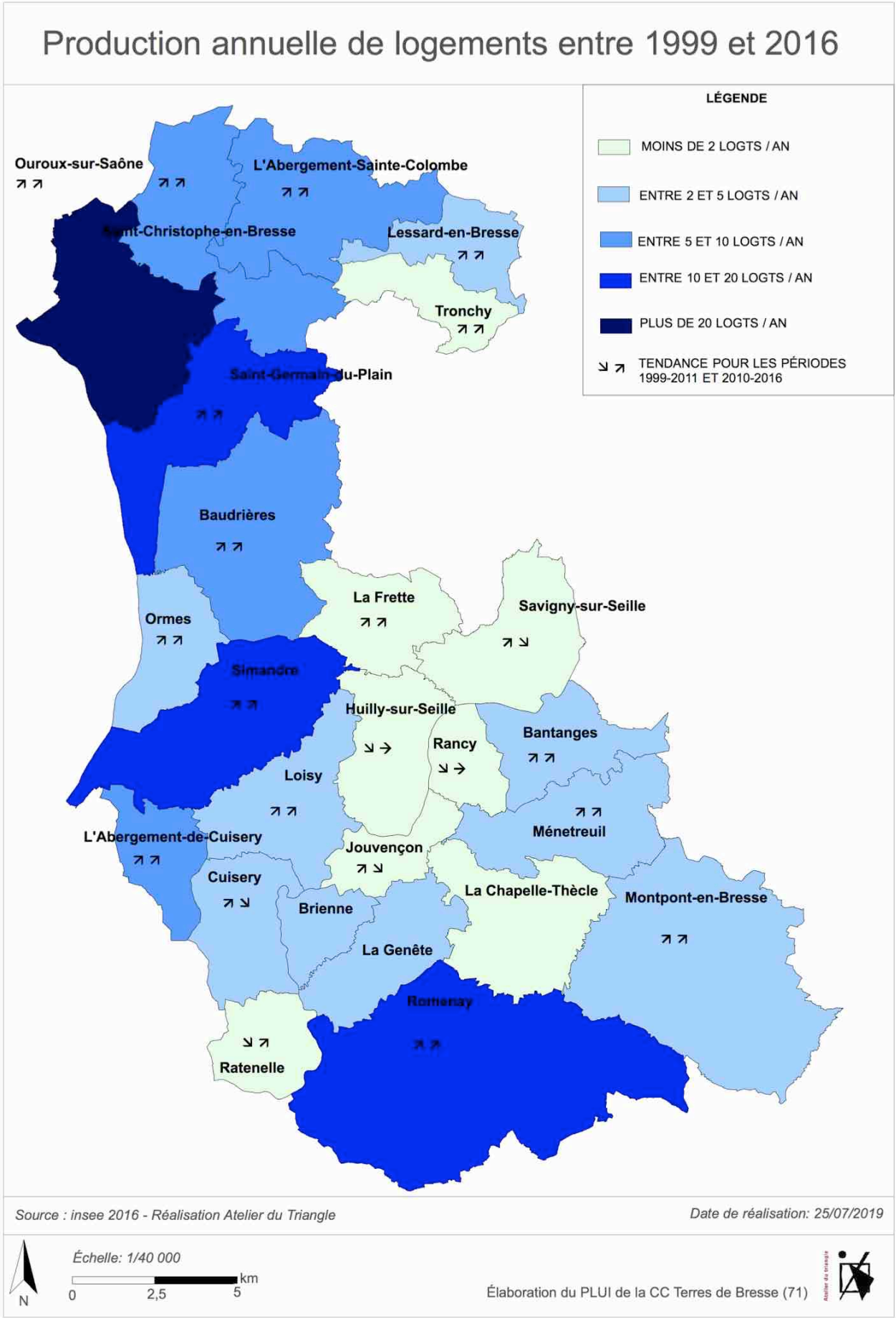
Les **logiques de constructions sont fortement dictées par la proximité des bassins de vie et d'emplois**, puisque les communes connaissant la plus grande production annuelle de logements sont majoritairement celles proches de l'agglomération du Grand Chalon (entre 5 et 20 logements par an depuis 1999).

Les communes de Simandre et Romenay connaissent également une forte production de logement.

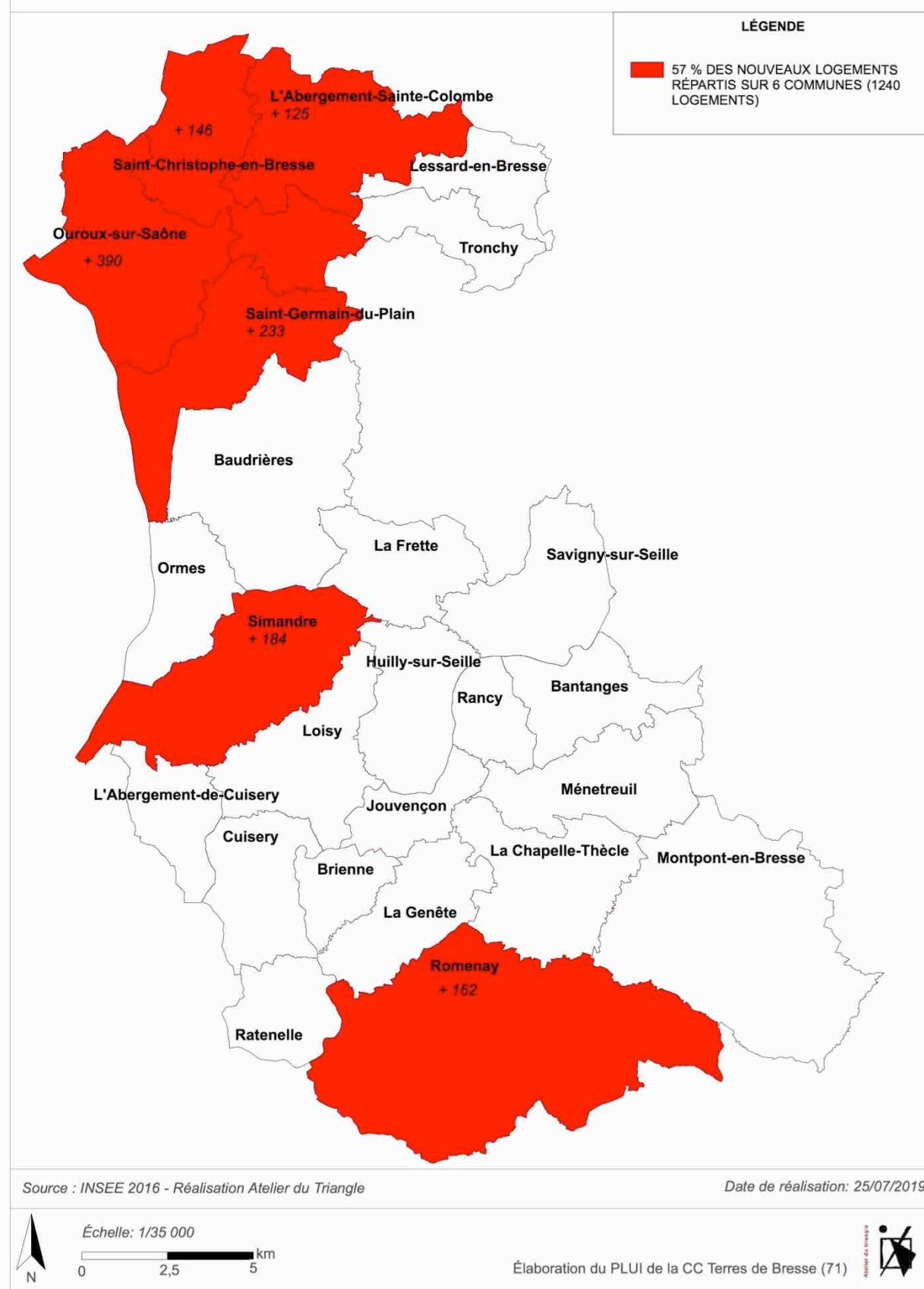
Ouroux-sur-Saône et Saint-Germain-du-Plain ont en grande partie vu leurs populations croître avec le développement des grands axes de communication routier notamment en direction du bassin Chalonnais.

De même l'attractivité de Simandre est en partie liée à l'arrivée de la voie ferrée des Dombes et de la construction d'une gare à Simandre à la fin de 19^e siècle qui augmenta considérablement l'activité commerciale du bourg et de ses foires.

Enfin, Romenay a conservé les traces de son passé de petit pôle urbain au cœur d'un territoire rural.



Répartition des nouveaux logements entre 1999 et 2016



La production annuelle moyenne de logement est de 127, dont **92 % sont des résidences principales**.

On observe également **l'émergence d'une offre d'habitat alternatif** à travers la création de résidence type résidence sénior comme celle de Saint-Germain-du-Plain.

La production de nouveaux logements se fait **essentiellement au Nord**. Plus de la moitié des nouveaux logements sont construits sur 6 communes et 4 se situent au Nord.

On note enfin une très faible production de logement à Cuisery, proportionnellement au poids démographique de cette commune. Elle n'a produit entre 1999 et 2016 que 28 résidences principales.

4.C. Synthèse

Forces	Faiblesses
Un parc de résidence secondaire qui se transforme en résidence principale, ce qui permet de maintenir une population plus stable sur les communes. Un taux de vacance plutôt contenu. De nouvelles formes d'habitat (résidence sénior) et une offre locative qui se développe (notamment en individuel groupé) et répond à une demande, favorise les parcours résidentiels et permet de maintenir les populations et notamment les jeunes sur le territoire. Une qualité de vie dans les logements individuels liée notamment à la taille importante des parcelles. Un foncier peu onéreux et qui l'est d'autant moins à mesure que l'on s'éloigne des bassins d'emploi et de vie (notamment de Chalon-sur-Saône). Un potentiel de logements dispersés à réhabiliter.	Un phénomène de vacance sur les logements anciens de centre-ville qui pose des problèmes de réhabilitation avec des logements mal adaptés aux exigences actuelles (taille, stationnements), vétustes, peu lumineux... et parfois compris dans des périmètres de protection du patrimoine qui rend les réhabilitations plus compliquées. Des propriétaires qui ne souhaitent plus louer leurs logements afin d'éviter les dégradations. Un parc de logement peu diversifié, tant dans les typologies de logements que dans les statuts d'occupation (manque de petits logements, de logements sociaux et de logements locatifs). Un potentiel de logements à réhabiliter mais un coût parfois trop élevé pour réaliser les travaux. Une demande de parcelles de taille importante mais consommatrices de foncier. Un parc de logement social inégalement réparti sur le territoire.

Enjeux
Diversifier le parc de logement afin d'offrir des parcours résidentiels, attirer et maintenir les personnes sur le territoire et notamment les jeunes. Réhabiliter le parc ancien tant pour revaloriser les centres ville que le patrimoine local lié aux fermes dispersées sur tout le territoire.

5. L'ÉCONOMIE



5.A. Les bassins d'emploi

- Le territoire est tourné vers 2 principaux bassins d'emploi :
- Chalon-sur-Saône qui concerne plutôt les parties Nord et Sud-Ouest du territoire,
 - Louhans qui rayonne sur le Sud-Est du territoire.

Ces bassins d'emploi proposent une offre plus importante et plus diversifiée que celle du territoire de la CCTB. Ils **permettent notamment d'accéder à des emplois correspondant à tous les niveaux** de diplômes, ce qui n'est pas forcément le cas des emplois proposés sur la CCTB. Ils **captent donc une partie des actifs du territoire**.

On constate en effet une légère diminution des emplois dans ces bassins entre 2011 et 2016.

Les taux de concentration de l'emploi sur ces deux zones sont élevés.

En 2016, la zone d'emploi de Châlon-sur-Saône propose des emplois pour 93,7% des actifs de la zone et la zone d'emploi de Louhans propose elle 85,5% d'emploi pour les actifs résidents dans la zone.

Zone d'emplois de Chalon-sur-Saône (INSEE 2016)	2016	2011
Nombre d'emplois dans la zone	75 174	75 569
Nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone	80 161	80 555
Indicateur de concentration de l'emploi	93,7	93,8

Zone d'emplois de Louhans (INSEE 2016)	2016	2011
Nombre d'emplois dans la zone	12 071	12 221
Nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone	14 115	14 196
Indicateur de concentration de l'emploi	85,5	86,1

*L'indicateur de concentration d'emploi est le rapport entre le nombre d'emplois répertoriés dans une zone géographique par rapport au nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans cette zone.



5.B. L'emploi au sein du territoire

Le territoire de la Communauté de Communes Terres de Bresse (CCTB) compte environ 5 200 emplois en 2016, sachant que plus de 66% de ces emplois se trouvent dans 5 communes : Simandre, Saint-Germain-du-Plain, Ouroux-sur-Saône, Romenay et Cuisery. Cette dernière comprend à elle seule un quart du nombre total d'emplois, soit 1413 emplois. Cela s'explique en partie par la présence sur le territoire de trois zones d'activités.

Ouroux-sur-Saône et Saint-Germain-du-Plain font partie des quelques communes qui voient leur nombre d'emploi augmenter. Cela s'explique en partie par l'extension de la zone du Velard située à cheval sur les deux communes.

Une autre commune dispose d'un nombre d'emploi important, il s'agit de La Genête qui propose 306 emplois en 2016 pour 228 actifs habitants dans la zone, soit un indice de concentration de l'emploi de 134. Cette commune accueille l'entreprise RPC Superfos qui emploie à elle-seule plus de 200 personnes en 2019.

Des **disparités** de concentration de l'emploi s'observent entre le **Nord et le Sud** du territoire.

On observe en effet que les communes de l'ancienne communauté de communes Portes de la Bresse n'offrent que 35,6 emplois pour 100 actifs travaillant dans la zone en 2016. Cela est en partie dû à la proximité du bassin d'emplois de Chalon-sur-Saône qui capte une partie des actifs.

La partie Sud (l'ancienne Communauté de Communes Saône, Seille, Sâne) compte quant à elle 63 emplois pour 100 actifs travaillant dans la zone en 2016. Cela s'explique en partie par la présence de plusieurs zones d'activités et au passé industriel de ce secteur plus marqué qu'au Nord.

On note globalement que le **nombre d'emplois est stable** sur le territoire entre 2011 et 2016.

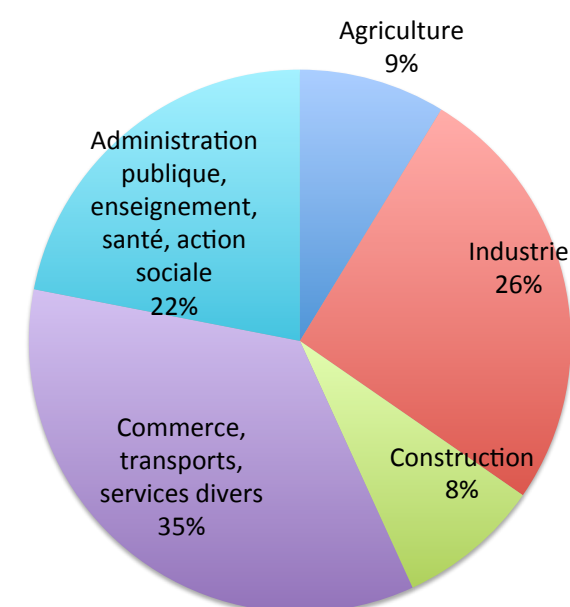
L'évolution de l'emploi est inégalement répartie sur le territoire. La commune de Saint-Germain-du-Plain connaît la plus forte augmentation du nombre d'emploi entre 2011 et 2016, avec 52 emplois supplémentaires. En revanche, les communes de Simandre et de Cuisery enregistrent les plus fortes diminutions du nombre d'emploi sur cette même période.

Concernant la **répartition des emplois selon le secteur d'activité**, on constate que plus d'un tiers des emplois concerne le secteur du commerce, des transports et des services et un quart concerne le secteur de l'industrie et l'administration publique.

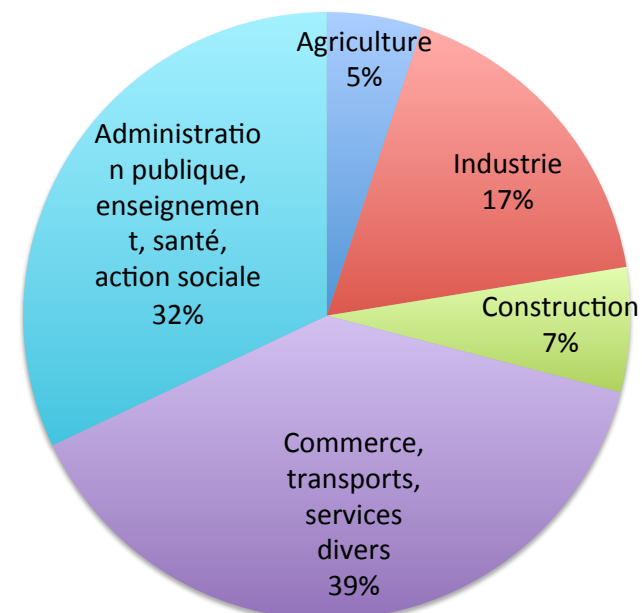
L'agriculture et la construction représentent chacun environ 9 % et 8% des emplois.

Le fait que les parts de l'industrie et de l'agriculture dans les emplois soient plus élevées que celles du département témoignent du fort passé industriel et du statut de territoire rural de la CCTB.

Répartition des emplois selon le secteur d'activité -
CCTB INSEE 2016



Répartition des emplois selon le secteur d'activité -
Saône-et-Loire INSEE 2016



5.C. L'activité

5.C.1. Le système productif global

La sphère présentielle (activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone, résidentes ou touristes) représente 57 % des établissements et 43 % des emplois. La sphère productive (activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de service tournées principalement vers les entreprises correspondantes) représente quant à elle 43 % des établissements et 57 % des emplois.

Sur le territoire, **les emplois sont donc plus tournés vers la sphère productive, tandis que les établissements vers la sphère présentielle. Le système productif local est donc plutôt équilibré.**

Nota : Les chiffres sont issus des données de l'INSEE en 2015, derniers chiffres en vigueur.

5.C.2. Les zones d'activités industrielles et commerciales

Plusieurs zones d'activités existent sur le territoire. Elles comportent à la fois des activités industrielles mais aussi commerciales. Ce sont pour la plupart des zones mixtes. Le SCOT les identifie et les classe selon l'armature suivante :

Définitions à partir du SCoT

Les zones d'activités structurantes (>20ha) constituent les espaces d'accueil prioritaires pour les porteurs de projets exogènes, les entreprises structurantes et les filières majeures du territoire. Principalement implantées sur les communes de la centralité bressane et à proximité des accès autoroutiers (A6 et A39), ces zones d'activités ont une vocation dominante d'industrie et de logistique.

⇒ Il s'agit de la zone du Bois Bernoux à Cuisery

Les zones d'activités d'intérêt local (5ha-20ha) sont situées sur les bassins d'emplois de proximité et occupent un rôle important dans le maillage de l'activité économique sur les polarités du territoire. Les zones d'activités d'intérêt local accueillent des activités mixtes (artisanales et industrielles notamment).

⇒ On trouve les zones du Velard à Ouroux sur Saône et la ZA de Saint Germain du Plain, la zone des benoits à Romenay et la ZA les Bruyères à Simandre.

Les zones d'activités artisanales (<5ha) sont principalement localisées sur les pôles de proximité et les autres communes du territoire. Ces zones assurent le maillage de l'activité économique sur l'ensemble du territoire.

Cette zone d'activité de 49 ha se situe à l'entrée Est de la commune de Cuisery. Elle se développe en majeure partie sur la partie Nord de la RD 975.

Elle concentre des activités diversifiées et pourvoyeuses d'emploi.

Cette zone dispose encore de potentiels fonciers disponibles pour accueillir des activités. On note enfin, qu'un boisement, identifié comme réservoir de biodiversité par le Schéma Régionale de Cohérence Écologique (SRCE) borde le Nord de la zone.



Ci-contre de haut en bas :
Photographie aérienne de la zone- Source géoportail et photographie Atelier du Triangle



✓ **Les zones d'activités d'intérêt local**

La zone d'activité du Velard à Ouroux sur Saône se situe au Sud de la commune, le long de la RD 978. Les 9,3 ha de foncier sont quasiment entièrement utilisés.

Cette zone tend à se développer vers le Sud, en direction de Saint germain du Plain.

Elle concentre des activités diversifiées notamment commerciales et pourvoyeuses d'emplois.



Ci-dessus : Photographie aérienne de la zone - Source Géoportail et photographie Atelier du Triangle

La zone d'activité des Vernes se trouve à l'entrée Est de la commune de Saint-Germain-du-Plain. Elle s'étend sur 14,4 ha et dispose encore de potentiel foncier pour l'accueil d'activité ainsi que de bâtiments vacants.



Ci-contre : Photographie de la zone - Source Géoportail et photographie Googlemaps

La zone des Benois à Romenay de 19,6 ha se situe à l'Ouest du centre bourg de la commune.

Elle dispose de quelques capacités foncières.



Ci-contre : Photographie aérienne de la zone - Source Géoportail et photographie Googlemaps

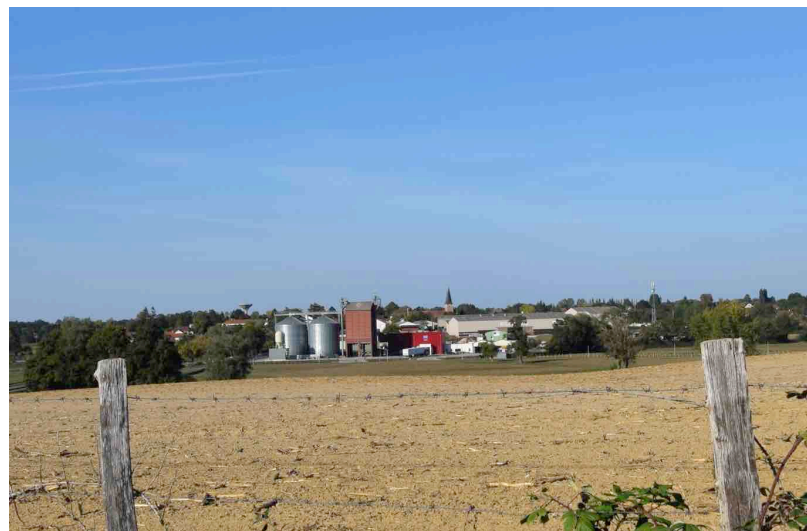


La zone des Bruyères à Simandre s'est développée au Sud du bourg sur environ 22 ha.
Elle accueille des activités diversifiées et dispose d'un potentiel foncier se développer.



Ci-dessus : Photographie de la zone - Source photographie Googlemaps

✓ Les autres zones d'activités identifiées



Ci-dessus : Photographie aérienne de la zone - Source géoportail et photographie Atelier du Triangle.

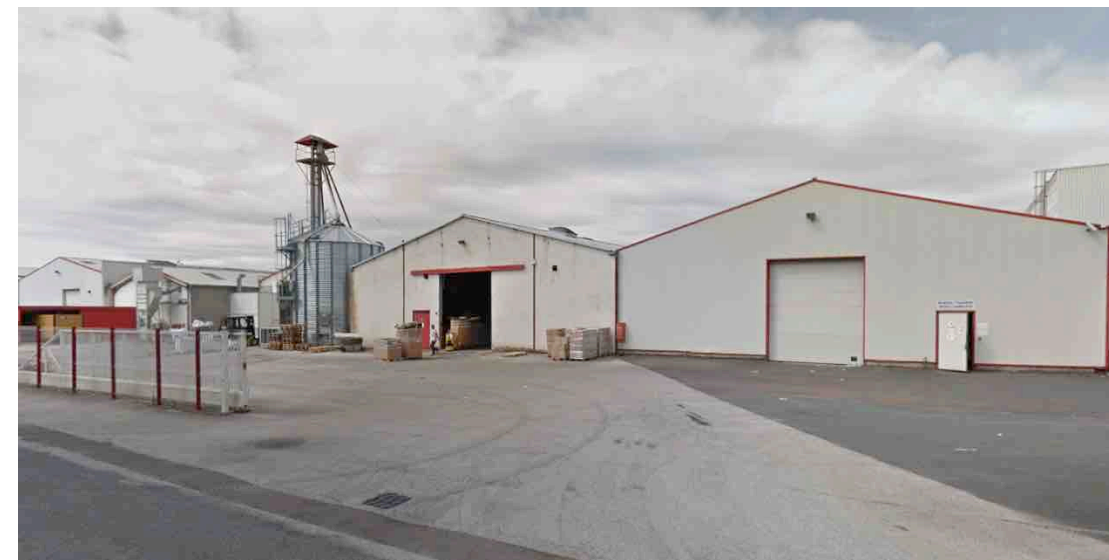
La zone des Courtelets à Montpont en Bresse s'est développée au Sud du bourg sur environ 5,8 ha.

Elle accueille des activités diversifiées dont une coopérative agricole. Il n'y a plus de foncier disponible dans cette zone, tous les terrains ont été vendus, même si certains n'ont pas été bâtis à ce jour.

La zone des Platières à Cuisery s'est développée au Sud du bourg sur environ 4,5 ha.
Elle accueille l'entreprise Agrobioters qui offre de nombreux emplois.



Ci-contre : Photographie aérienne de la zone - Source Géoportail et photographie Googlemaps



5.C.3. Les activités dispersées sur le territoire

L'aérodrome de l'Abergement-de-Cuisery / Cuisery

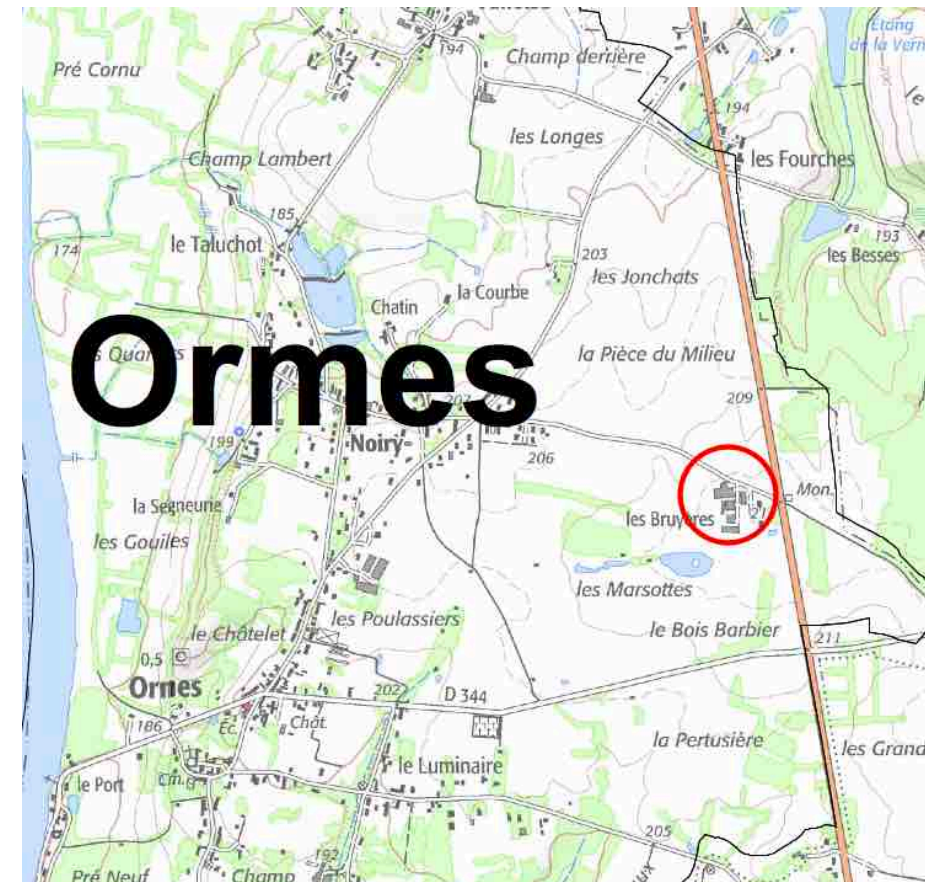
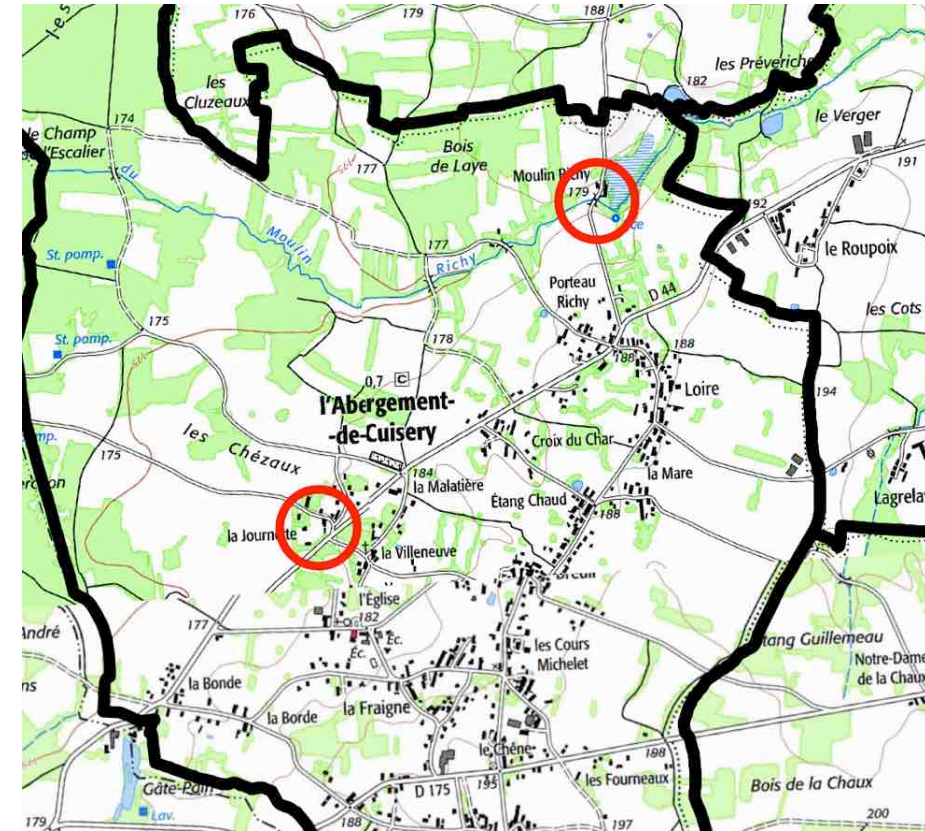
Accolé à la zone d'activité du Bois Bernoux, l'aérodrome de Tournus/Cuisery est un site qui se développe depuis plusieurs années à travers la construction de hangars destinées à des activités en lien avec l'aéronautique.



Le territoire compte **de nombreuses entreprises de taille plus ou moins importantes en dehors des zones d'activité** et qui participent à l'économie du territoire et par exemple une activité de coiffeur à Ménétreuil, une chambre funéraire et une activité de garage à l'Abergement-de-Cuisery ou encore une salle de sport à Ormes.

On note enfin la présence à La Genête de quelques entreprises qui offrent environ 300 emplois en 2016.

Des friches industrielles sont également présentes sur le territoire. On observe une reprise progressive de ces sites pour de l'activité, c'est le cas notamment à Rancy.



5.D. Synthèse

Forces	Faiblesses
Des secteurs d'activités (agroalimentaire, plasturgie, transports...) et des entreprises de tailles diversifiées. Des structures d'accompagnement au développement des activités sur le territoire à l'instar de l'agence de développement économique. Un réseau de sous-traitants et de petites entreprises qui complète le tissu d'activités et participent à la dynamique économique du territoire. Un équilibre entre l'activité présentielle et productive. Des entreprises qui bénéficient de la proximité de grands axes routiers. Un territoire qui profite de sa proximité avec des bassins d'emploi importants. Des friches industrielles qui peuvent constituer un potentiel en reconversion intéressant. Un potentiel foncier dans certaines zones d'activité (notamment à Cuisery). Un foncier abordable.	Une couverture numérique faible qui constitue un frein au développement des activités. Des friches industrielles difficiles à réutiliser. Des difficultés pour les entreprises à recruter en raison notamment d'un manque de personnes qualifiées pour les profils recherchés, mais aussi des actifs qui peinent à se loger sur le territoire du fait d'une faiblesse de l'offre de logements locatifs et de petits logements. Des problèmes liés à la mobilité des actifs en raison d'un réseau routier parfois mal adapté au flux et de la quasi absence de transport en commun. Un nombre d'emplois proposés inférieur au nombre d'actifs tant au niveau de la CCTB qu'à l'échelle des bassins d'emploi extérieurs.

Enjeux
Veiller au maintien de la diversité des activités tant en termes de secteur d'activité que de taille d'entreprise. Améliorer la couverture numérique du territoire afin d'offrir de meilleures conditions aux entreprises. Rendre le territoire attractif auprès des actifs notamment à travers l'amélioration de l'équipement numérique mais également à travers la création d'une offre de logements adaptés, de type locatif et petits logements. Utiliser les potentiels fonciers existants pour l'activité et le potentiel en reconversion des friches industrielles.

6. L'ACTIVITE AGRICOLE



Rappel : Le diagnostic a été réalisé par la Chambre d'agriculture de Saône et Loire en janvier 2019.

6.A. Généralités

La Surface Agricole Utile (SAU) du territoire (PAC) est de 23 900 ha sur 39 504 ha de superficie totale, soit 60% du territoire à vocation agricole.

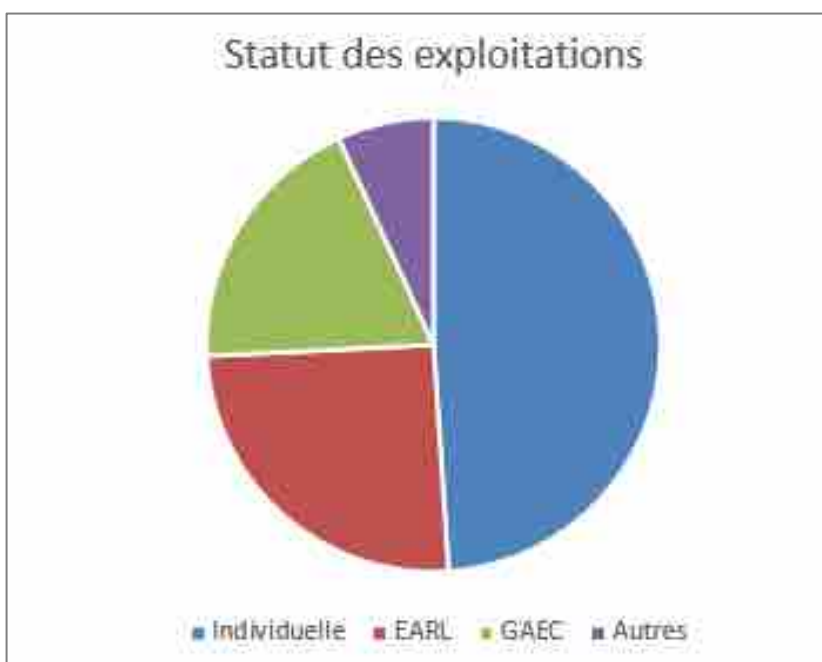
Les bois, forêts et étangs couvrent environ 25 % de la superficie totale, soit près de 10 000 ha.

Le reste est voué à l'habitat, aux infrastructures (routes, zones d'activités, bâtiments communaux ,...).

6.B. Exploitations

Le nombre d'exploitations agricoles est passé de 345 à 190, entre 2010 et 2018, soit une **diminution de 45 %** (On en comptait 456 en 2000).

De gros écarts si-ont à noter selon les communes. Par exemple la situation est stable pour Brienne, on observe une diminution de 14% à l'Abergement-de-Cuisery, de 63% à Jouvençon et Savigny-sur-Seille et de 60% à La Frette.



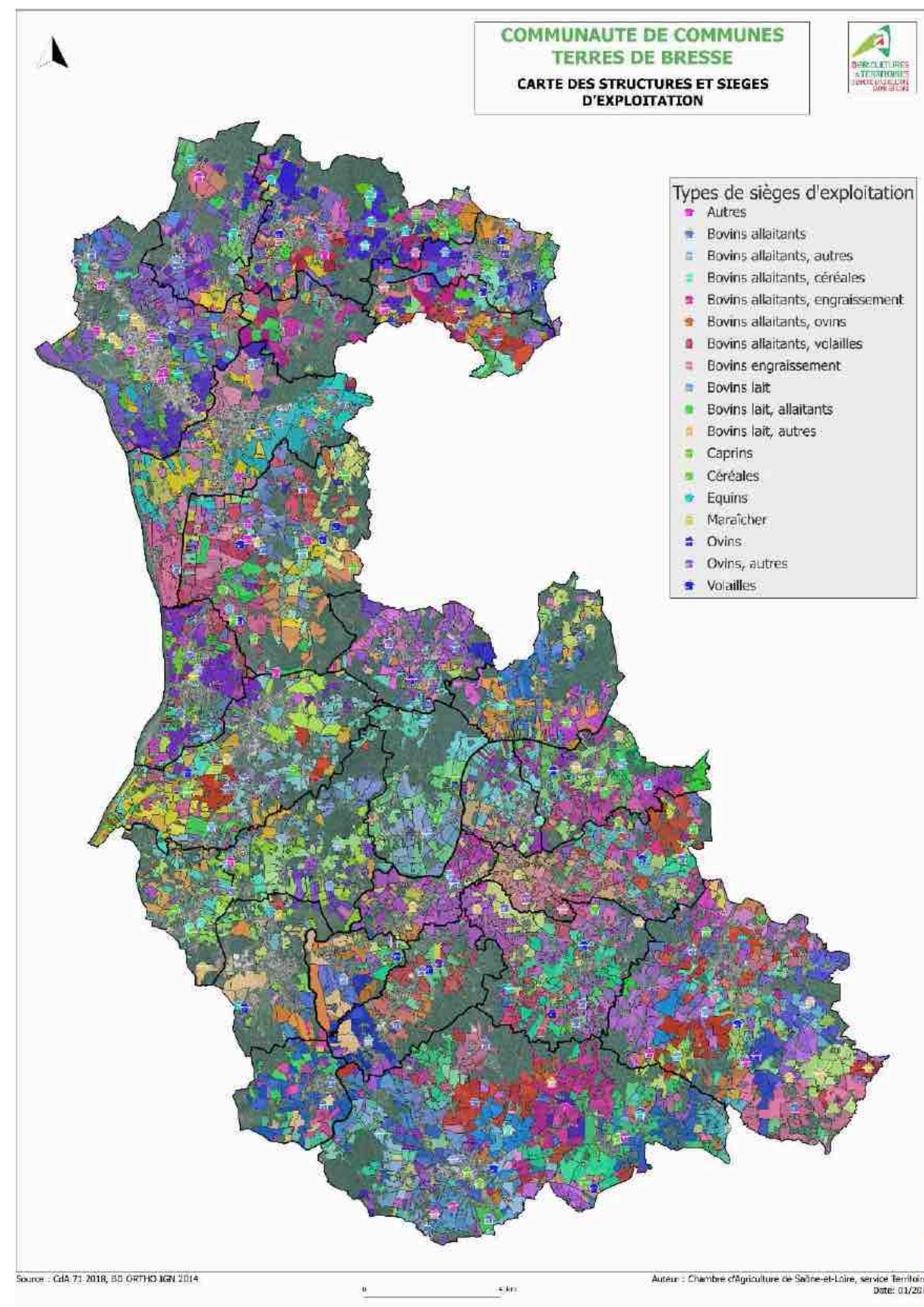
Des exploitations très diverses de par leur taille (surface, UMO) et de par leur(s) production(s). 84 % d'entre elles ont un atelier d'élevage (bovins, volailles...).

En 2018, la taille moyenne des structures est à 1,78 UMO (unité de main d'oeuvre)

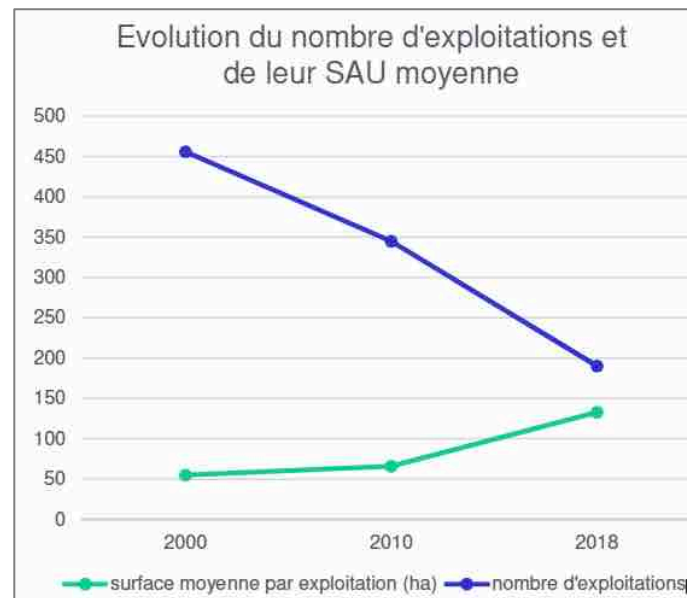
48% des exploitations enquêtées ont 1 travailleur unique (1 UMO), et 40% ont 2 UMO et plus (jusqu'à 7 en élevage, 12 en maraîchage/horticulture). Seuls 7% des EA ont moins de 1 UMO.

51% des exploitations sont sous forme sociétaire (dont 50% en EARL et 37% en GAEC) et 49% sous forme individuelle.

On note que le salariat est bien représenté avec 170 salariés environ (dont 35% à Cuisery chez Agrival).



6.C. Superficies



La S.A.U. utilisée par les agriculteurs du territoire est de 23 750 ha.

En presque 20 ans, celle-ci a baissée de près de 1 300 ha, soit une diminution de 5%.

Depuis les années 2000' en effet, on observe de nombreux arrêt exploitation de parcelles, une artificialisation des sol ,...

La S.A.U. moyenne / exploitation sur le territoire était de 66 ha en 2010, de 55 ha en 2000.

Aujourd'hui, la S.A.U. moyenne par exploitation est d'environ 133 ha. **Elle a doublé depuis 2010.**

Elle n'est plus que d'environ 77 ha par UMO.

Environ 350 exploitations interviennent sur le secteur dont près de 60% a son siège sur la Communauté de communes.

6.D. Les types d'exploitations

6.D.1. La production animale



La production bovine (vaches allaitantes et laitières) représente 109 exploitations en 2018, soit 69% des exploitations d'élevage).
En viande, elle correspond à la consommation annuelle d'une population de 35 000 habitants, en lait, 78 000 habitants (Pop de 22 078 hab en 2015).
L'engraissement de bovins compte 22 ateliers de plus de 50 bovins.

On note une grande diversité avec quelques productions animales minoritaires : Ovin (7), caprin (1), lapin (1), équin (12), porcin (8).

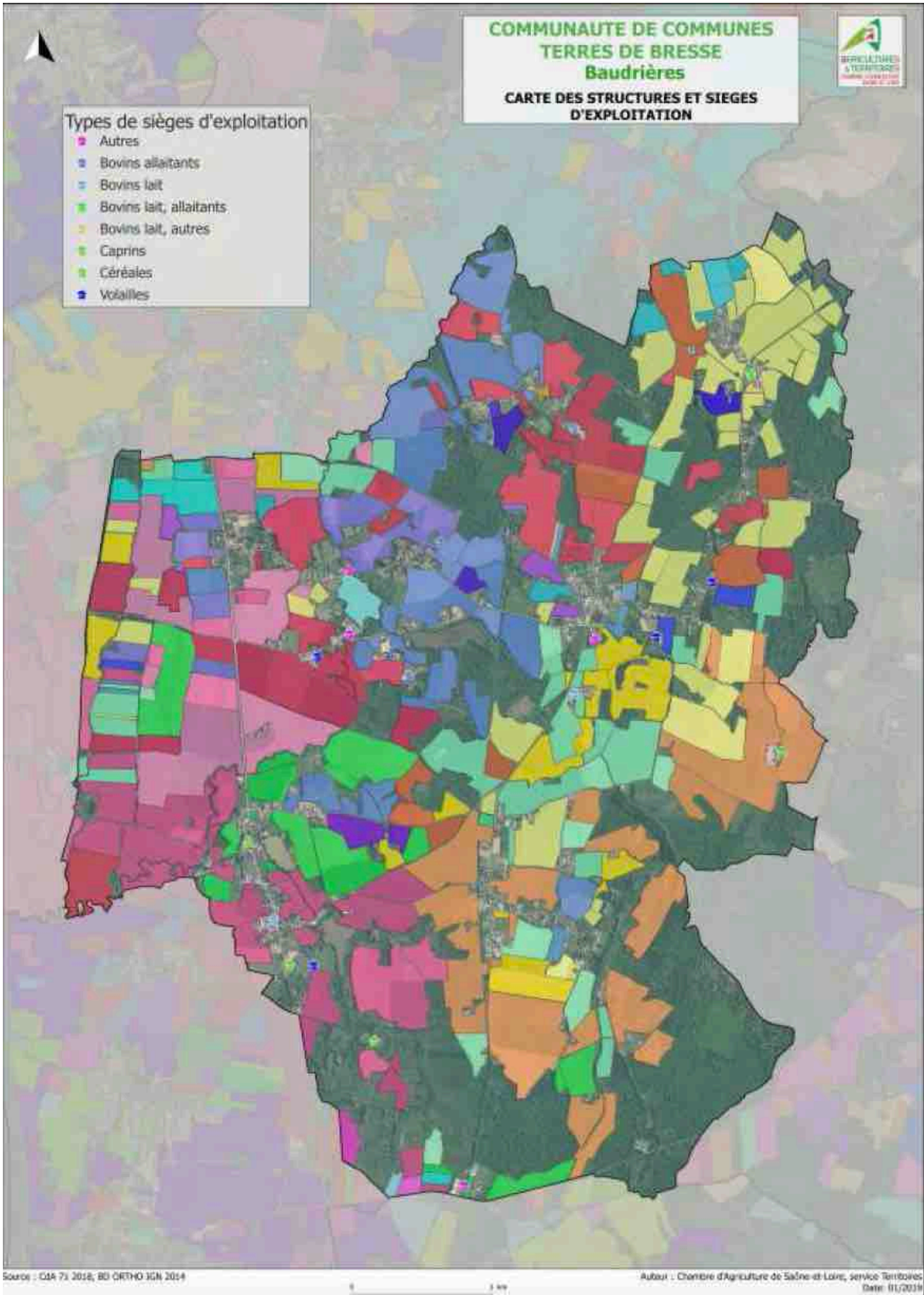
Sur les 159 élevages, 74 dépendent des ICPE, 85 du RSD, générant par conséquent des périmètres sanitaires de recul, respectivement de 100 et 50 mètres.

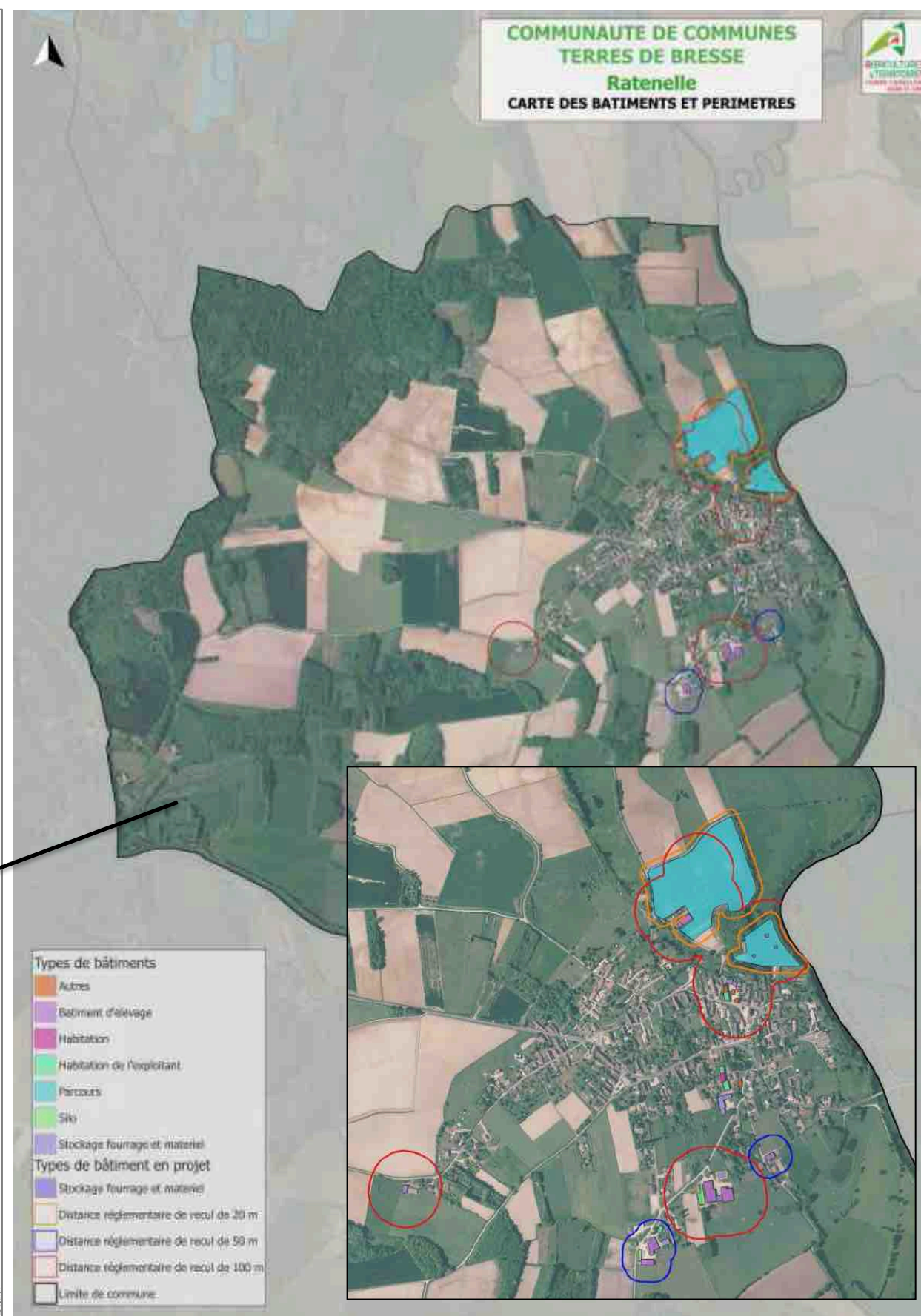
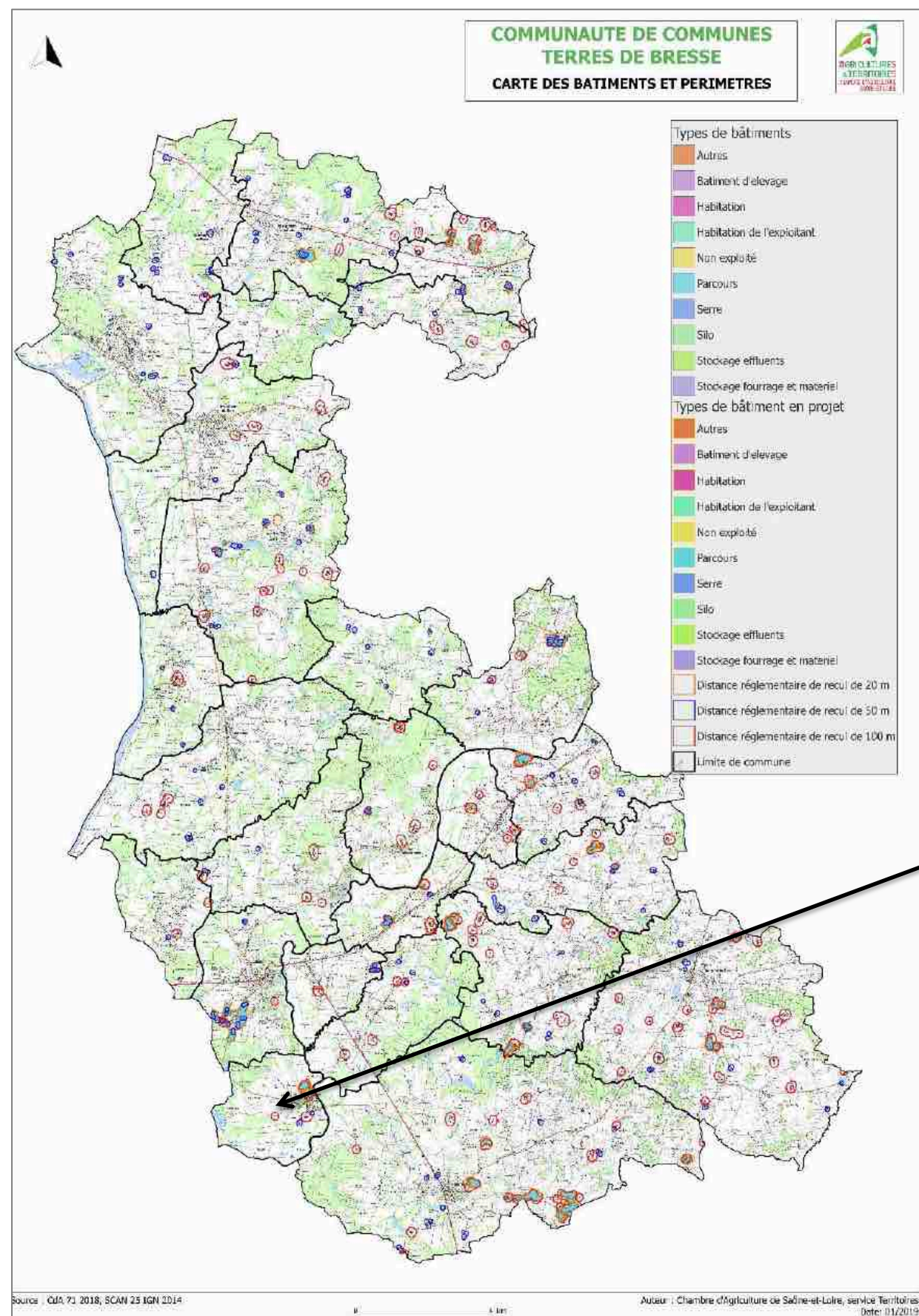
Cependant, la plupart des élevages sont isolés, hors des bourgs et des hameaux.

D'autres sont plus proches des tiers. Les parcours de volailles génèrent un recul de 20 mètres au même titre qu'un bâtiment.

	Vache allaitante	Vache laitière	Engraissement	Caprin	Ovin	Equin	Porcin	Volaille standard	Volaille label	Volaille AOC	Poule pondeuse
Total	3 503	3 720	4 854	116	929	459	488	193 000	69 050	146 930	6 190

Source : enquêtes CA71 2018

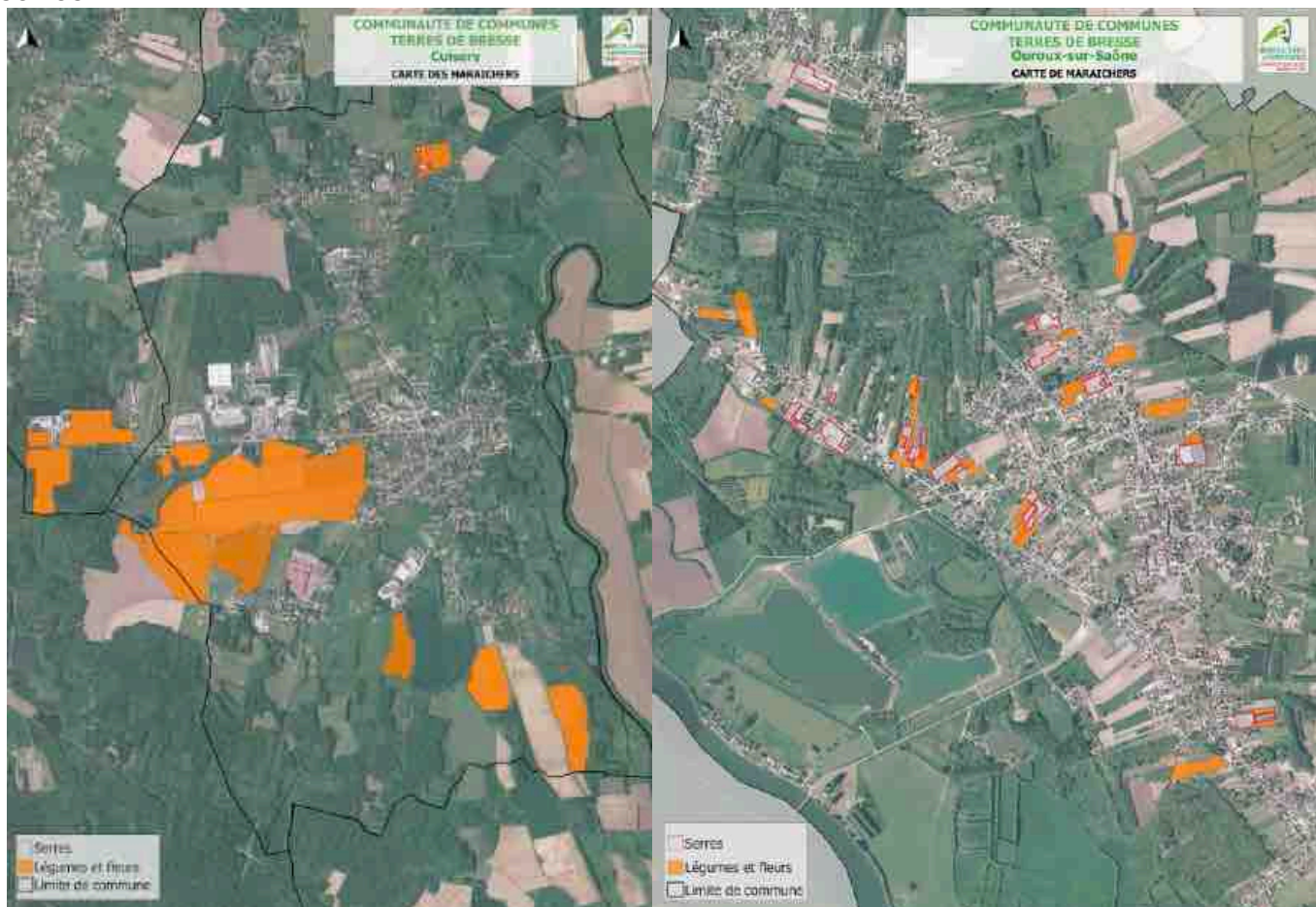


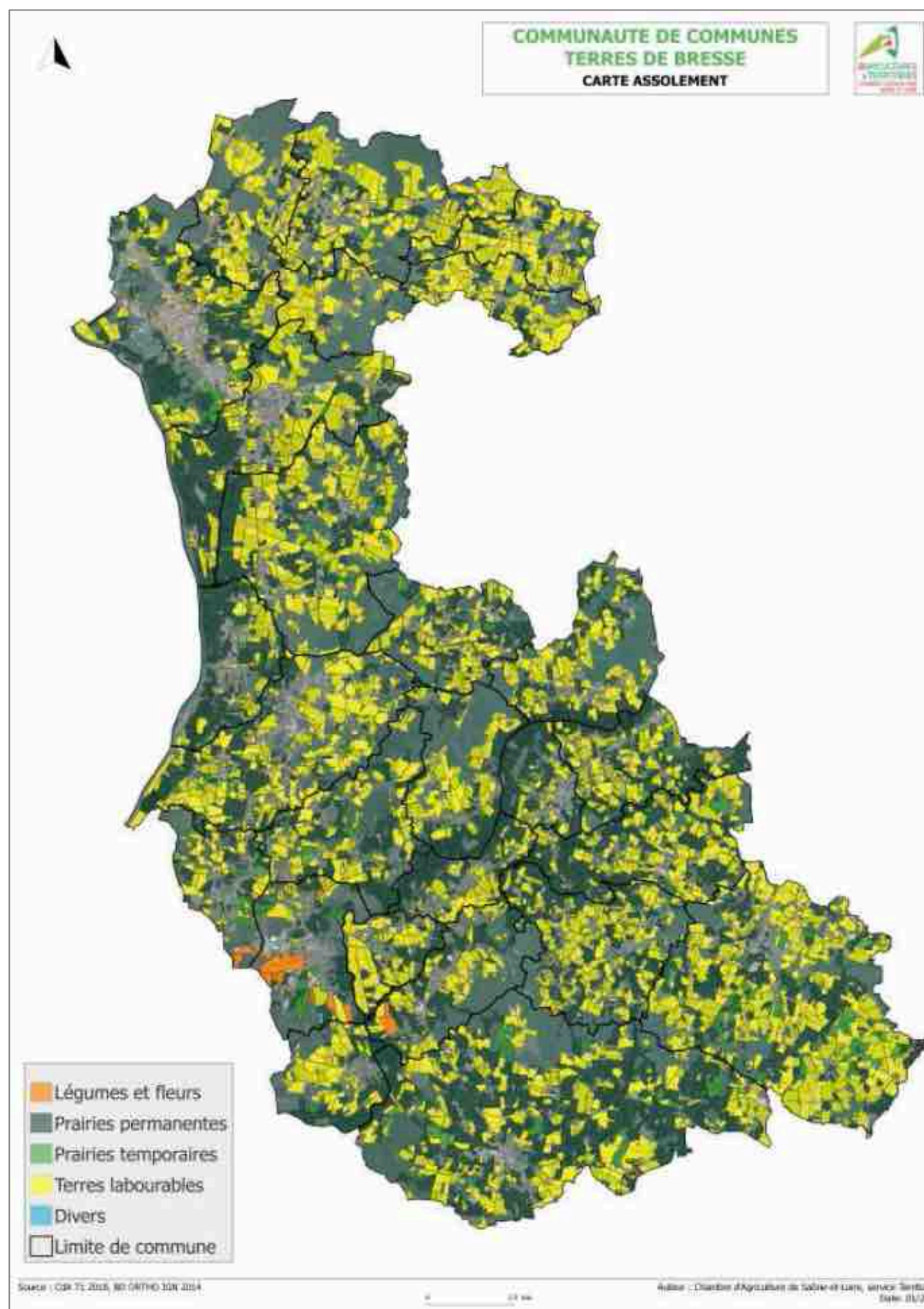


6.D.2. La production végétale

Le territoire compte 121 céréaliers, dont les éleveurs qui produisent des céréales aussi pour l'autoconsommation par leur cheptel. Pour les céréaliers (13) et les maraîchers, les bâtiments de stockage (fourrage et/ou matériel), les serres n'engendrent pas de périmètre de recul vis-à-vis des tiers.

16 exploitations sont recensées en maraîchage/horticulture de plein champ (167 ha) ou sous serres.





On trouve sur le territoire :

- 57% de la SAU en terres labourables, soit quelques 13 700 ha (62% avec les prairies temporaires).
- $\frac{3}{4}$ des cultures en maïs, blé, colza.
- 37% en prairies permanentes soit environ 8 900 ha.

Plus de 80% de la SAU est exploitée par les agriculteurs du territoire.

6.E. Les signes de qualité

En viande le territoire compte 18 exploitations adhérentes AOC/AOP (Appellation d'Origine Contrôlées, Protégées) Volailles de Bresse (poulet, poularde, chapon, dinde) pour tout le territoire

Trois IGP volailles :

- Volailles de Bourgogne (25),
- Volailles de l'Ain (Bantanges, La Chapelle-Thècle, Ménétreuil et Montpont-en-Bresse),
- Volailles du Charolais (Ratenelle et Romenay).

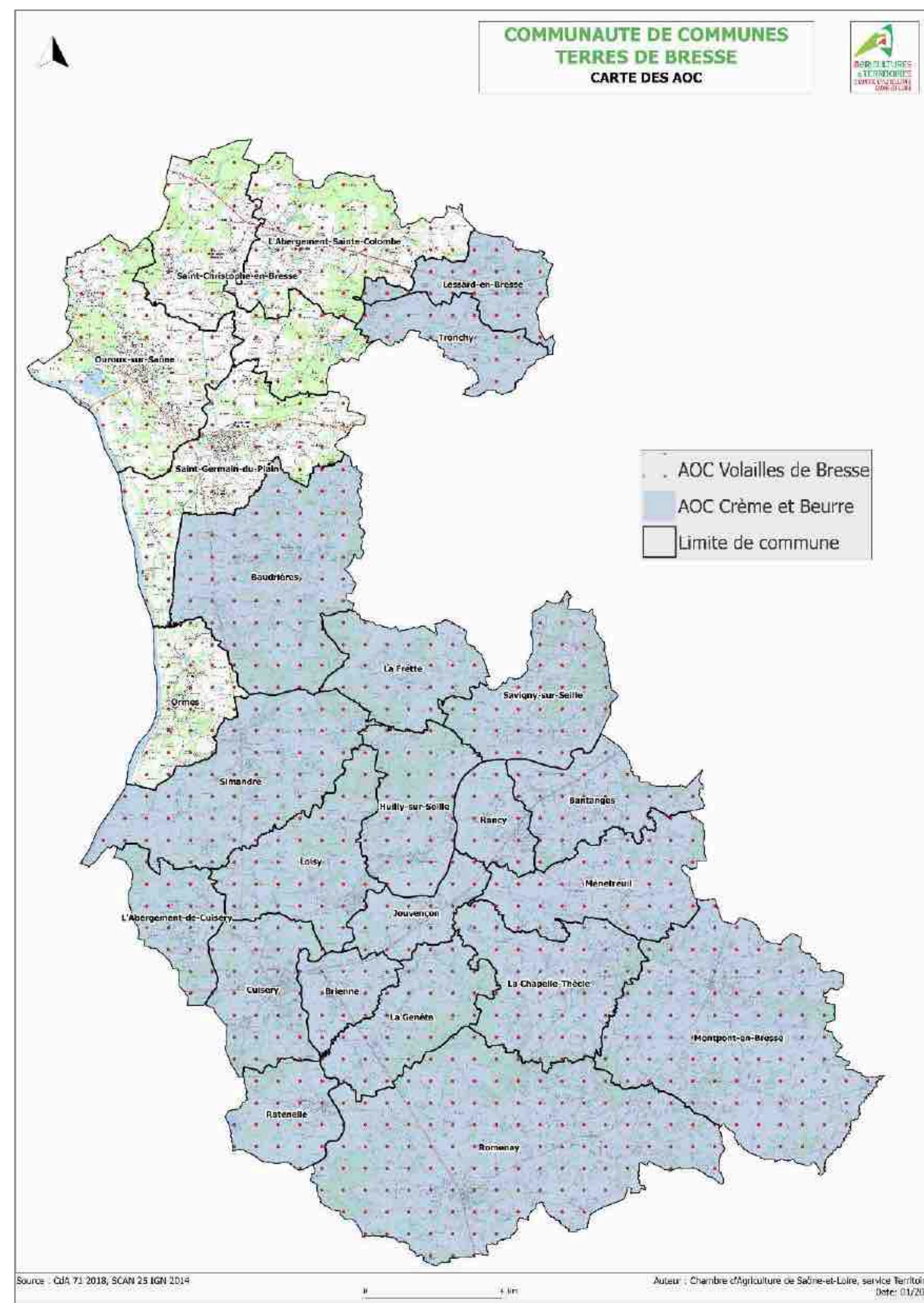
Et une IGP en viande bovine depuis 2017, le Charolais de Bourgogne (25), avec 3 éleveurs inscrits (St Germain-du-Plain, Tronchy et Ménétreuil).

En lait le territoire compte :

- AOC Crème et Beurre de Bresse pour 20 des 25 communes (exclues Ormes, St Germain-du-Plain, Ouroux-sur-Saône, St Christophe-en-Bresse et L'Abergement-Sainte-Colombe).
- IGP Emmental français Est-Central (25).

En production végétale, le territoire compte :

- IGP Moutarde de Bourgogne et 6 IGP viticoles sur tout le territoire.



6.F. Une diversification des pratiques agricoles

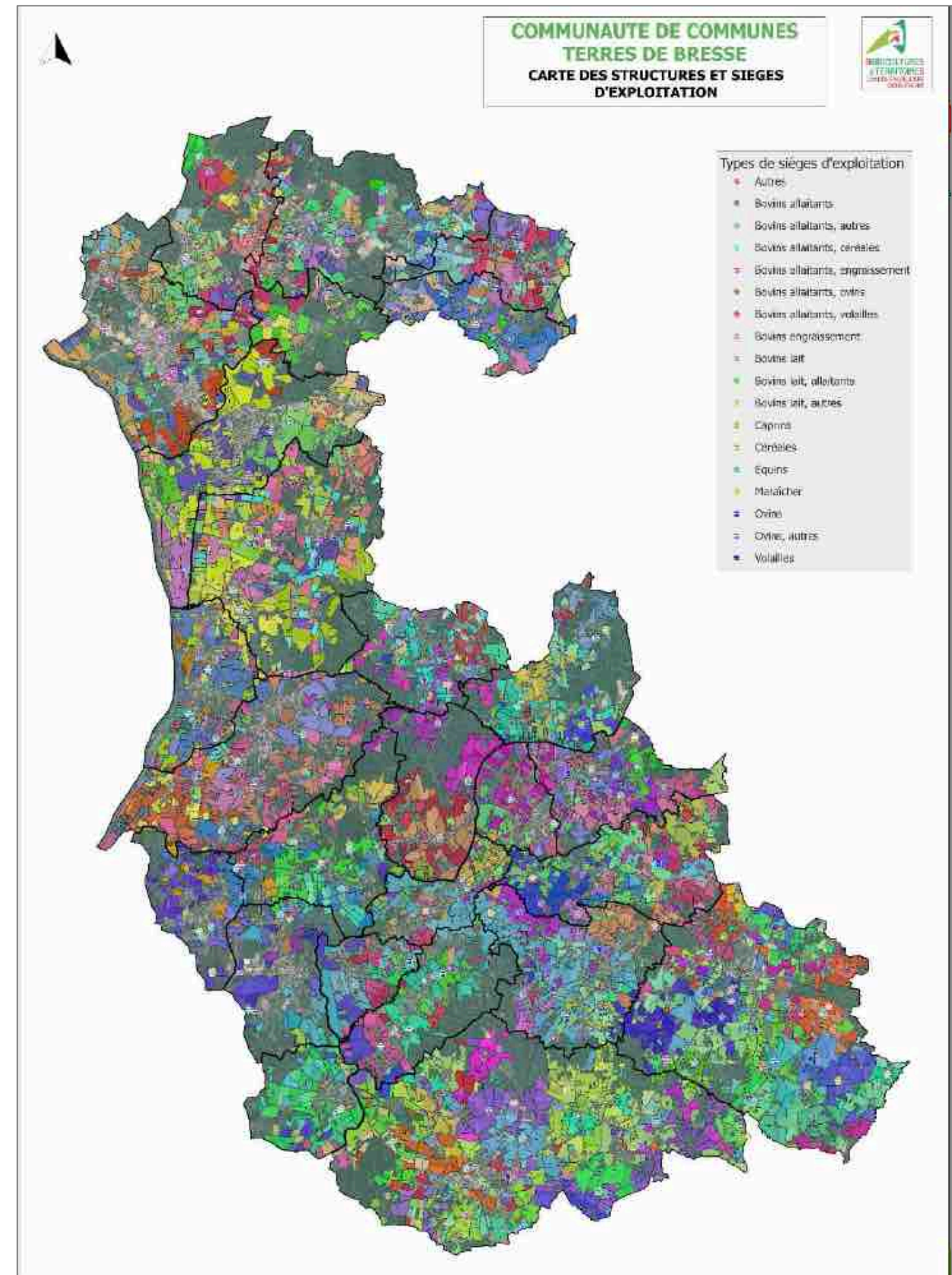
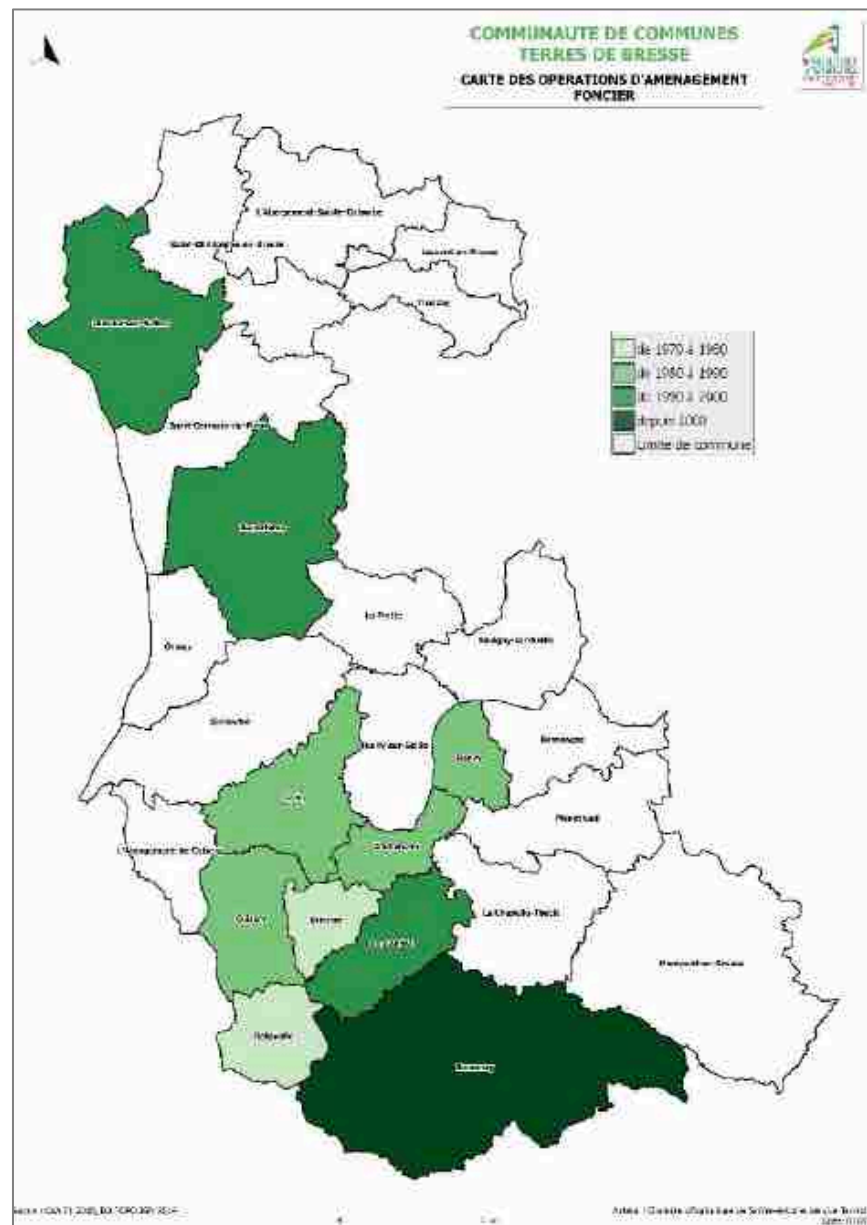
On trouve sur le territoire de la CCTB 11 producteurs sont **en agriculture biologique** soit 6 % des exploitations, 4 projets de conversion, pour près de 1000 ha, soit 4 % de la SAU.

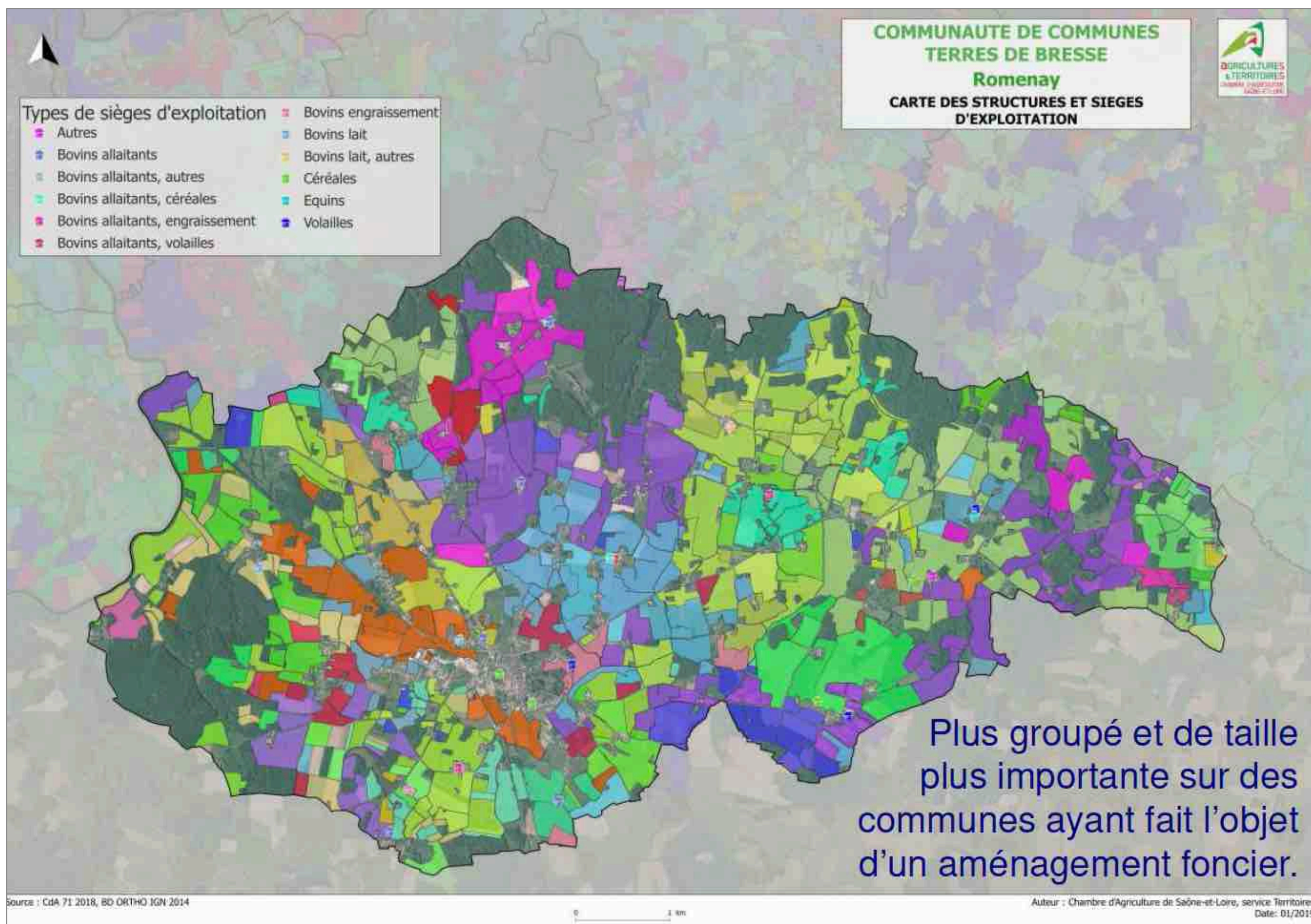
On note également la présence de **vente directe et d'agrotourisme** :

- 40 exploitations en vente directe (plus de 20%) concernent les activités de volailles, maraîchage, produits laitiers,
- 10 des exploitations sont en agrotourisme.

6.G. Le parcellaire

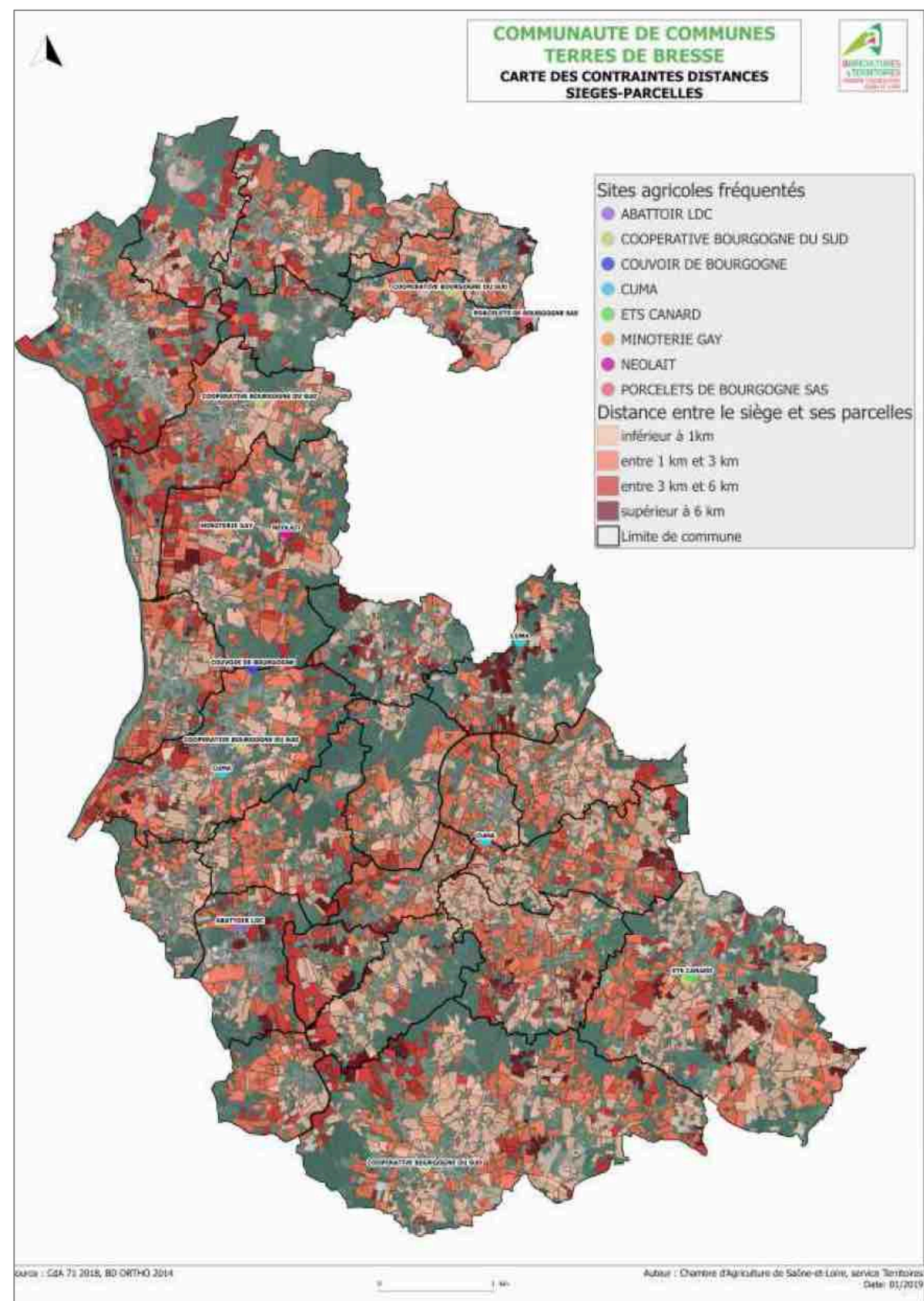
Le parcellaire est **hétérogène, dispersé** par exploitation et de taille d'îlots très variable.





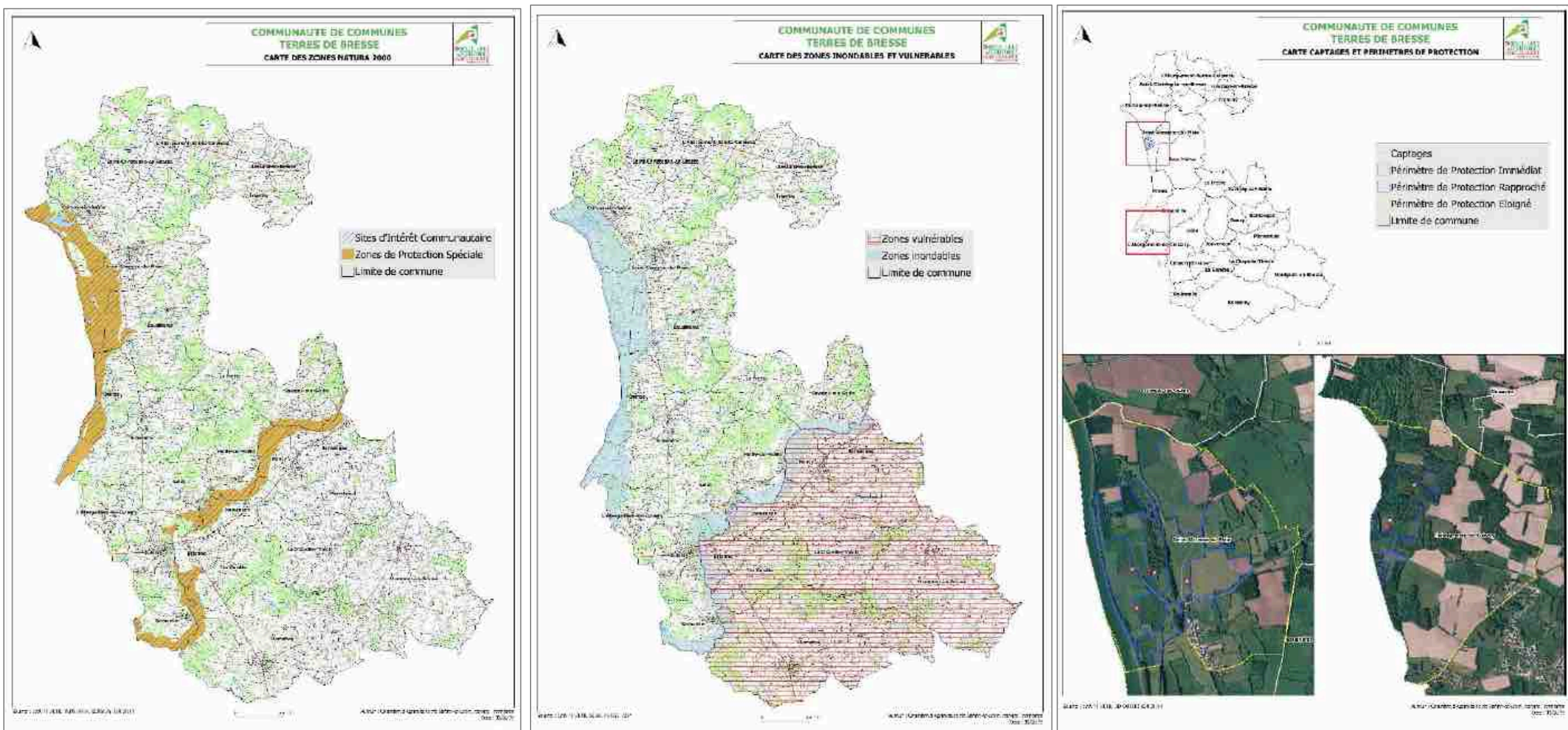
6.H. Déplacements et voisinag

Le diagnostic révèle que 19% des agriculteurs signalent des **difficultés de circulation** (aménagements de voirie...) et que 20% évoquent des **relations parfois tendues avec le voisinage** (odeurs, bruits, traitements, boues...).



6.I. Contraintes environnementales

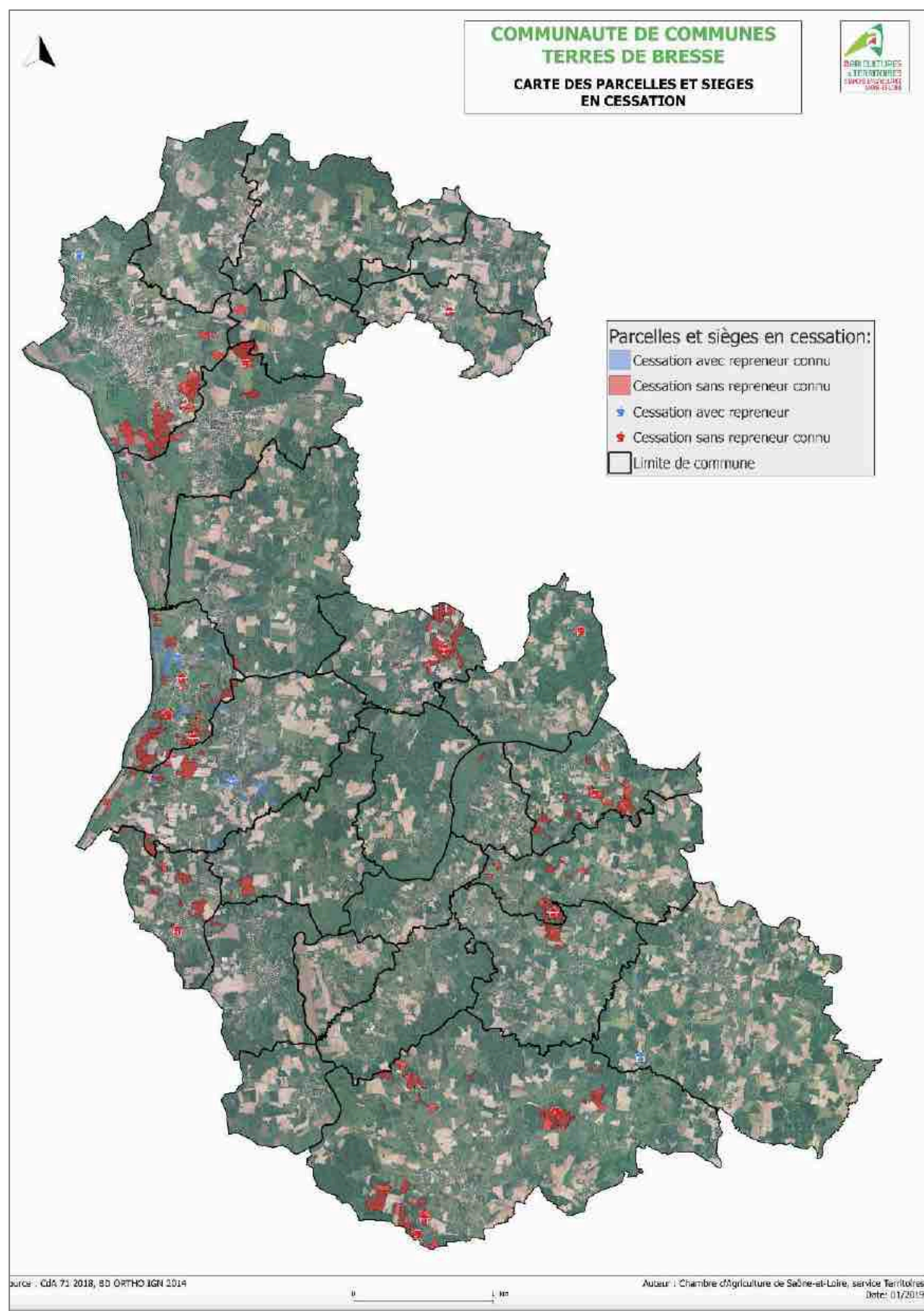
Un certain nombre de contraintes environnementales vont avoir des conséquences sur l'activité agricole :



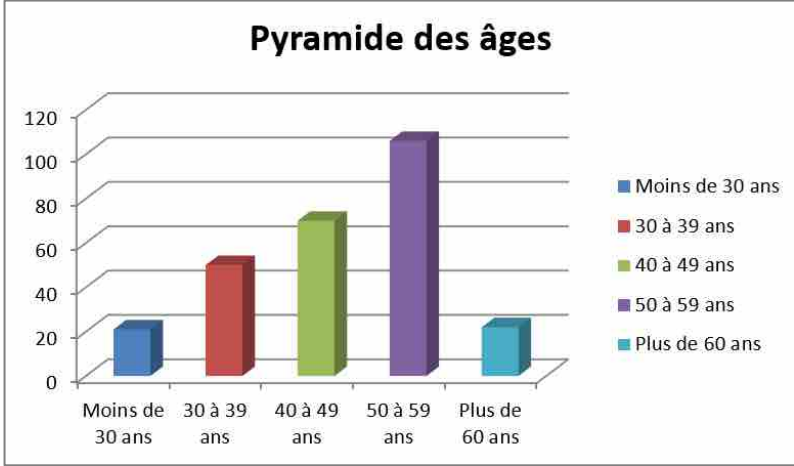
On note par exemple que :

- 25% des zones agricoles sont en zone Natura 2000,
- 15% des zones agricoles sont en inondables,
- 42% en zones vulnérables,
- 30ha sont en périmètre rapproché des captages d'eau potable et 311 ha en périmètre éloigné.

6.J. Les exploitants



On observe que 48% des exploitants ont plus de 50 ans, la moyenne d'âge est de 47 ans.



6.K. L'avenir

Le diagnostic a permis de constater que 35% des exploitations a un membre de plus de 55 ans, dont plus de la moitié sans repreneur connu à ce jour.
Par ailleurs, 80 projets de bâtiment ont été recensés dans un avenir proche.

Les installations depuis 2012 sont irrégulières et ne permettent pas de compenser les départs.

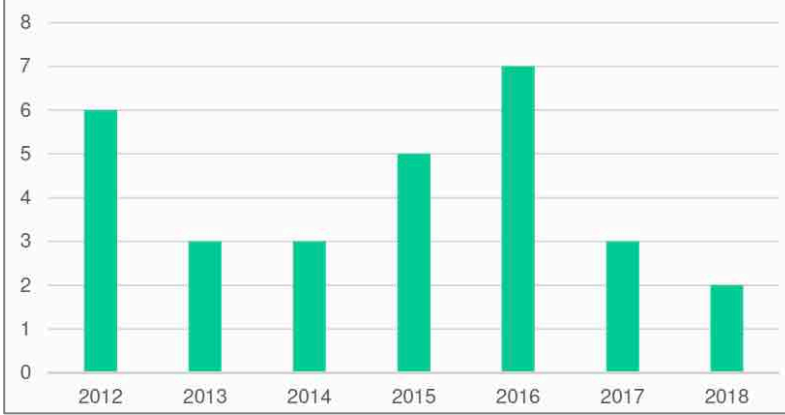
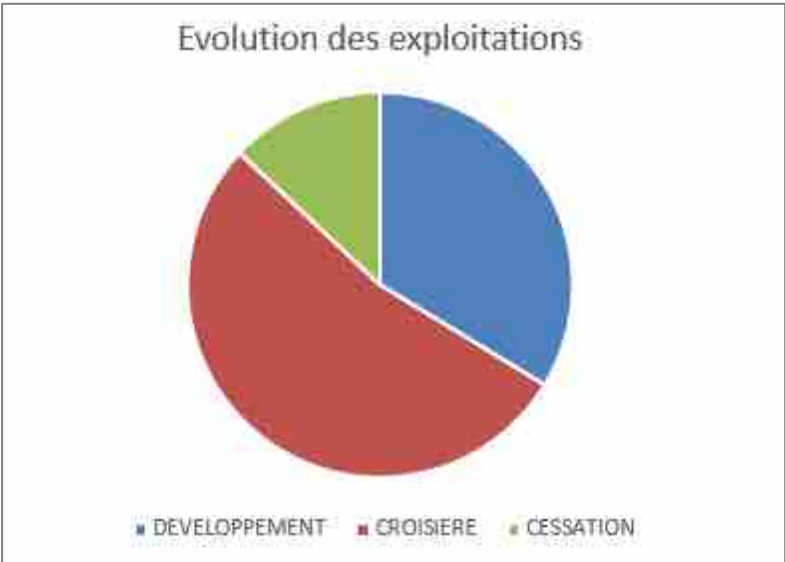
Des projets hors-sol et une forte pression foncière.

Au moment du diagnostic, 911 ha sont en cessation dont seulement 17 ont un repreneur connu.

Malgré ces cessations à venir, on constate un dynamisme de l'activité agricole sur le territoire.

Cette activité, au vu du diagnostic, devrait se maintenir, dans les dix ans à venir, avec moins d'agriculteurs, certainement moins d'exploitations agricoles professionnelles aussi, mais les surfaces exploitées devraient rester stables.

Dans l'optique du PLUi, chacune des exploitations pérennes devra être prise en compte pour préserver son potentiel et son avenir.



6.L. Synthèse

Forces

Une **diversité** de productions et une diversification des pratiques et activité (circuits courts et agro-tourisme)

De nombreux **signes de qualité** (AOP, IGP...)

Un **potentiel** en termes **d'énergies renouvelables** (photovoltaïque, bois-énergie, méthanisation)

Une **qualité agronomique** des sols.

Plusieurs entreprises « agricoles » amont/aval.

Faiblesses

Une **filière lait fragile** (collecte, zone vulnérable)

Une forte **pression foncière** (urbanisme/bassin maraîcher et agricole/installation) et une augmentation des prix du foncier

Des **difficultés de transmission / reprise** des exploitations

Une urbanisation historiquement dispersée créant des **problèmes de déplacement**, pour l'épandage...

ENJEUX

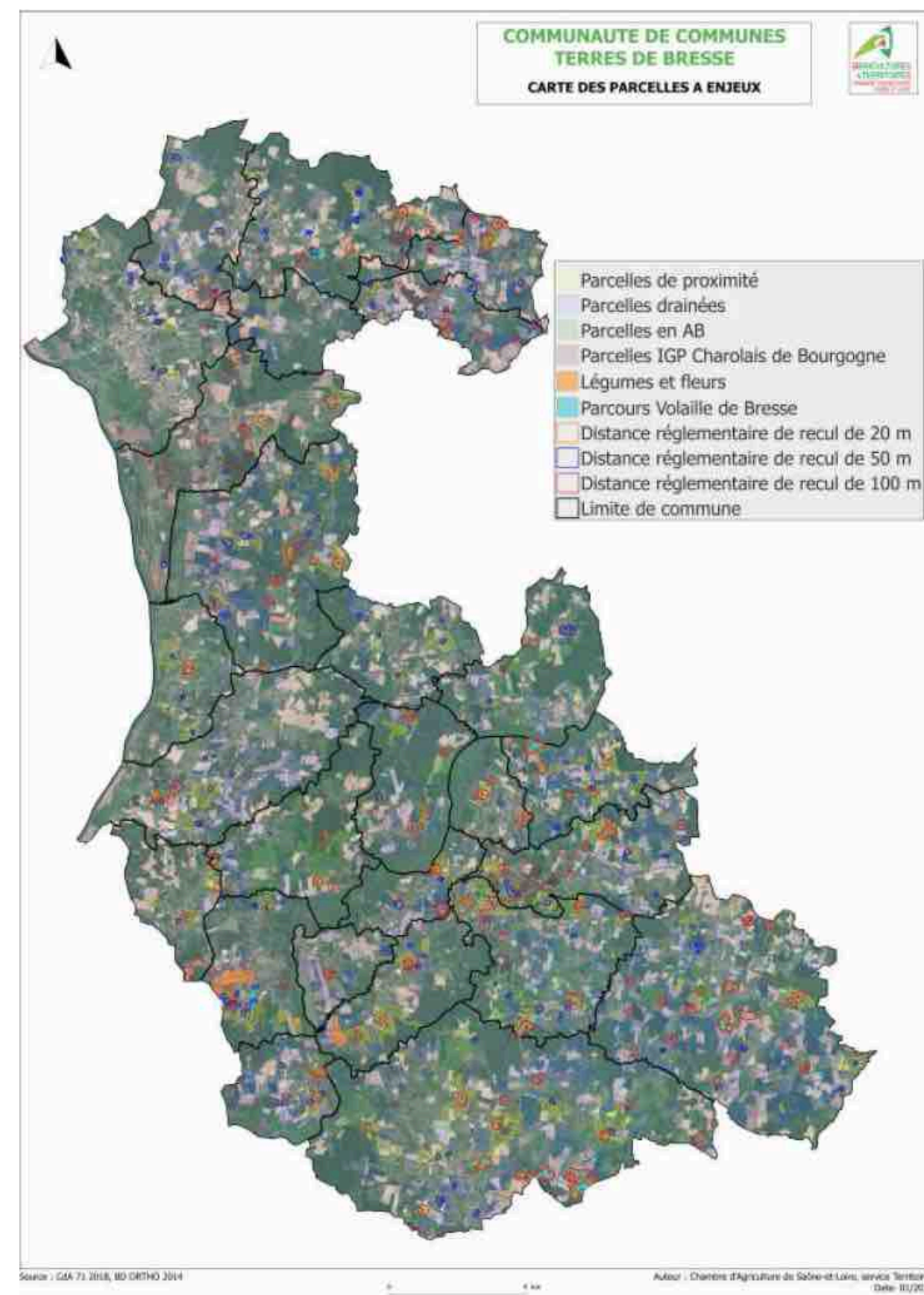
Les terres agricoles : Préserver les surfaces épandables, les parcelles à enjeux particuliers (AOP, bio, maraîchage, drainage), les parcelles de proximité (élevage) ...

Les sièges d'exploitations : Prévoir des distances importantes entre les futures zones d'habitat et les bâtiments agricoles.

Les exploitations sensibles : Ne pas ponctionner de SAU sur l'exploitation d'un jeune ou d'une petite exploitation avec une production spécifique.

L'avenir :

- création de nouveaux sièges d'exploitation,
- développement des circuits courts et de la vente directe,
- consultation du monde agricole pour des aménagements de voirie.



7. TOURISME



7.A. L'offre en hébergements touristiques

Le territoire de la CCTB regroupe environ une quarantaine d'hébergements touristiques, dont 90% de gîtes et de chambres d'hôtes. Ces derniers offrent environ 270 lits, ce qui est relativement important.

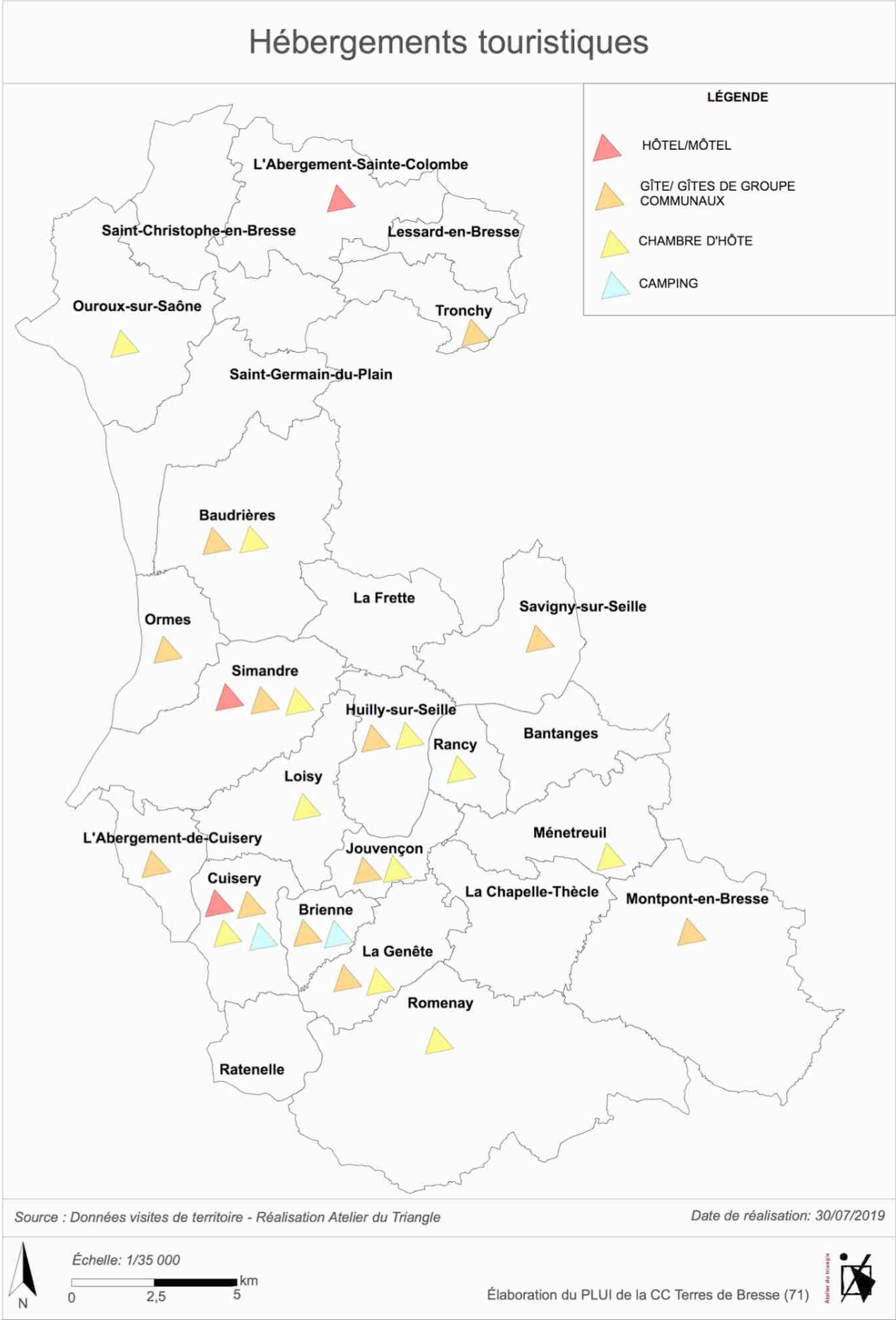
Les autres hébergements sont peu nombreux sur le territoire. On relève la présence de trois hôtels, à Simandre, à Cuisery et à l'Abergement-Sainte-Colombe qui offrent une trentaine de chambres au total.

On dénombre également deux campings localisés sur les bords de Seille, l'un à Cuisery tourné vers l'accueil touristique, et à Brienne, qui propose des emplacements pour mobile home à l'année. Les deux campings comptent environ 60 emplacements au total.

Le territoire est relativement bien doté en termes d'hébergements touristiques, cependant, on note que ceux-ci sont principalement localisés sur la moitié Sud du territoire.



Ci-contre : Photographie de l'hôtel de Simandre en haut et camping de Brienne en bas – Atelier du Triangle



7.B. Les sites touristiques stratégiques

Le territoire de la CCTB possède de nombreux éléments d'attrait touristiques liés à son patrimoine naturel et bâti de qualité. Certains éléments constituent des « points d'entrée » pour le tourisme. Ce sont donc des sites stratégiques qui vont permettre d'attirer les touristes sur le territoire, afin ensuite de les diriger vers les autres éléments touristiques qu'offre les communes.

7.B.1. Les deux vallées

Le territoire est structuré autour de plusieurs grands cours d'eau et notamment la Saône et la Seille. Ces grandes unités portent des valeurs paysagères et écologiques exceptionnelles. Elles ont vocation à porter l'image du territoire et être les points d'ancrage du développement touristique, à travers le développement du tourisme fluvial et des voies douces qui les bordent.

a La vallée de la Saône :

La Saône marque la frontière naturelle de l'Est du territoire de la CCTB. Elle borde les communes de Ouroux sur Saône, Saint Germain du Plain, Ormes et Simandre.

Elle accueille un tourisme fluvial important qui peut constituer un atout pour le territoire. Aucune halte nautique ne se situe cependant sur le territoire.



*Ci-contre :
Photographie
Atelier du Triangle
– Vue sur la Saône*

b La vallée de la Seille :



Ci-dessus : Photographie Atelier du Triangle – Halte nautique commune de Loisy

La Seille fut rapidement un axe de communication très important, pour le commerce du sel puis pour celui des draps.

Elle forme un milieu naturel abritant un grand nombre d'oiseaux migrateurs et d'espèces végétales menacées.

Son parcours tranquille et bucolique est très apprécié des promeneurs, des plaisanciers, des pêcheurs ainsi que des kayakistes.

Aujourd'hui, la Seille ne connaît plus de navigation commerciale, elle est entièrement réservée à la plaisance. Deux haltes nautiques permettant de pénétrer dans le territoire, à Cuisery et à Loisy.

Un itinéraire de vélo le long de ce cours d'eau est en projet afin de développer le potentiel touristique de ce site.

7.B.2. Les itinéraires modes doux

a La « bressanne »



La Voie Verte « la Bressanne » qui relie Louhans-Branges à Saint Marcel par Ouroux-sur-Saône et Saint-Germain-du-Plain est aménagée sur l'ancienne emprise de la voie ferrée. Elle est le premier tronçon de 4,7 km d'un itinéraire qui reliera Chalons à Louhans et rejoindra le Jura.

Ci-contre : Photographie Atelier du Triangle – Voie verte à Saint-Germain-du-Plain

b Un itinéraire de randonnée en projet

Le Chemin de Cluny est un tracé récent et riche grâce à son architecture, à son patrimoine et à la variété de ses paysages. Il traverse des crus célèbres, gravit des sommets de moyenne montagne, longe la vallée de la Loire et permet la découverte de vestiges jacquaires.

Depuis la Bourgogne, l'itinéraire fait tout d'abord étape dans l'incontournable ville de Cluny et sa grande abbaye médiévale qui a essaimé dans toute l'Europe.

Il franchit ensuite les monts du Beaujolais, puis il serpente dans le vignoble des côtes Roannaises et traverse les monts du Forez avant de rejoindre la ville du Puy-en-Velay par les gorges de la Loire. Les randonneurs peuvent ainsi poursuivre leur pèlerinage vers Compostelle par la Voie du Puy-en-Velay (Extrait du site Via Compostella).

7.B.1. Des sites touristiques attractifs

Certains sites touristiques du territoire **rayonnent au-delà des limites intercommunales**.

La commune de Cuisery en compte un certain nombre et notamment :

a Le Centre Eden

Ce lieu à **vocation pédagogique** dédié à la connaissance de l'environnement : biodiversité, développement durable, ciel et espace. Il accueille les scolaires ou le grand public tout au long de l'année pour des visites libres ou guidées, ainsi que des journées ou séjours découvertes

de la maternelle au lycée. Il dispose d'un musée, d'un planétarium, d'un parc et d'expositions temporaires.

b Le village du Livre



Il est installé en centre-ville de Cuisery regroupe de nombreux bouquinistes et autres professionnelles du livre. De nombreuses animations culturelles sont proposées toute l'année et attire des touristes de la région et même au-delà.

Ci-contre : Photographie Atelier du Triangle – Village du Livre

c Le centre historique de Romenay



« Ce village est un bel exemple de l'architecture traditionnelle bressane puisque les bâtiments sont construits en briques et pans de bois. Emprunter la porte d'Orient ou d'Occident, c'est pénétrer dans un village qui a conservé son aspect fortifié du XVI^{ème} siècle comme en témoignent les remparts et la tour de guet. Romenay fit sa renommée autour de son folklore et de son patrimoine, le désignant « Village Rural de France » en 1937, à l'Exposition Universelle de Paris. La visite continue en dehors des murs avec la Ferme du Champ bressan, l'un des rares bâtiments à vocation

agricole classé « Monument Historique » et « Musée de France ». Elle possède l'une des rares cheminées sarrasines de la Bresse Bourguignonne. »

Extrait du site internet de l'office du tourisme de la Bresse bourguignonne

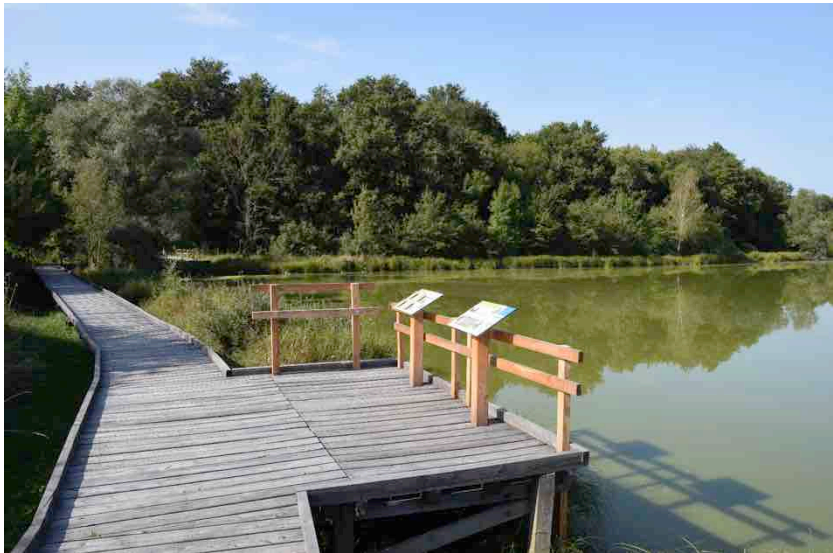
7.C. Les autres sites touristiques du territoire

Une fois sur le territoire, les visiteurs peuvent profiter de **très nombreux points d'attrait touristiques** **essaimés sur l'ensemble des communes**. On trouve notamment :

7.C.1. Les sites pédagogiques

a Les sentiers pédagogiques

À Ménétreuil, des **sentiers pédagogiques** ont été aménagés pour découvrir les prés humides et des visites sont proposées au **Moulin de Montjay** et à la **Maison de l'eau**.



Ci-contre : Photographie Atelier du Triangle – Sentier pédagogique

La lande des Bruyères à Simandre. Installé sur des sables fins entre le Val de Saône et la Bresse, ce milieu de lande est un habitat naturel très rare en Europe. Le seul site équivalent en Bourgogne est la Réserve Naturelle de la Truchère - Ratenelle. Un sentier de découverte balisé (Panneaux d'interprétation), d'accès libre, est ouvert toute l'année.



Ci-contre : Photographie Atelier du Triangle – Sentier de découverte

b Les écomusées de la Bresse



Ils jouent un rôle important dans la connaissance, la sauvegarde et le développement du patrimoine culturelle de la Bresse Bourguignonne.

On trouve notamment la maison de l'eau au moulin de Montjay (photographie ci-contre) à Ménétreuil ou encore le musée de la chaise et du paillage à Rancy.

Ci-contre : Photographie Atelier du Triangle

D'autres points peuvent être mentionnés tels que le **domaine du Champ Bressan de Romenay** (constitué d'un ensemble de bâtiments construits au XVIIIème siècle et d'une ancienne ferme bressane), ou encore le **domaine des Druides de La Genête** (composé d'un étang, de sentiers de promenades et d'une maison gauloise reconstituée et d'un arboretum).



Ci-contre : Photographies Atelier du Triangle - domaine des Druides et ci-dessous domaine du champ bressan à Romenay à droite et



7.C.2. Le patrimoine naturel et bâti

Le chapitre 1 du présent diagnostic décrit les nombreux éléments de patrimoine naturels et bâtis présent sur le territoire. Ceux-ci constituent des points d'attrait touristique essentiels de la découverte du territoire, de la culture et du patrimoine local.

7.D. Synthèse

Forces	Faiblesses
Un territoire qui profite de la politique d'accueil et de la promotion touristique de l'office intercommunautaire du Pays de la Bresse. Des hébergements touristiques présents particulièrement sur la partie Sud du territoire. Un tissu associatif riche qui participe à l'animation des territoires. Une richesse patrimoniale et environnementale ainsi que des activités de loisirs et pédagogiques qui font l'attractivité touristique du territoire.	Un manque d'hébergements touristiques de groupe. Une offre hôtelière dont les prestations sont parfois de moindre qualité par rapport à l'offre d'hébergement chez l'habitant. Une absence d'aires pour les camping-cars qui ne favorise pas le maintien des touristes sur le territoire. Un manque d'information touristique lié en partie au fait que le seul Office du tourisme ne se trouve pas sur le territoire de la CCTB mais à Louhans. Un tissu associatif « fragile » qui ne repose sur les épaules que d'un petit groupe actif. Une absence de parcours touristiques bien identifiés à l'échelle intercommunale et qui relient les différents sites et activités touristes.

Enjeux
Capter et maintenir les personnes qui traversent le territoire. Développer les dispositifs de communication liée au tourisme ainsi que les circuits touristiques.

8. LES EQUIPEMENTS, SERVICES ET COMMERCE



8.A. Les bassins de vie

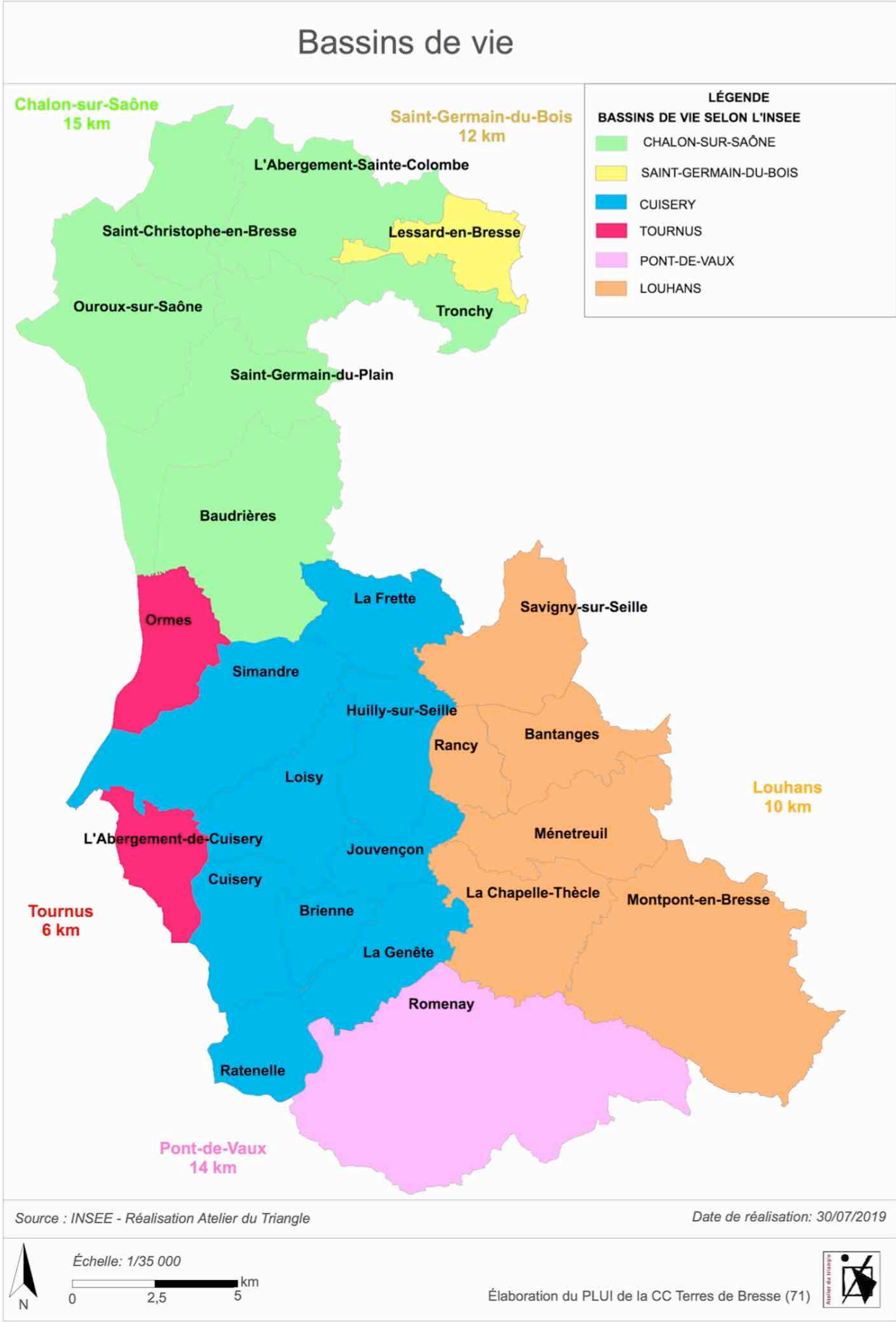
Les équipements, commerces et services sont globalement **bien répartis sur l'ensemble du territoire** Intercommunal avec des communes mieux équipées telles que Ouroux-sur-Saône, Saint-Germain-du-Plain, Cuisery ou encore Romenay.

Le territoire de la CCTB bénéficie par ailleurs de la **proximité de plusieurs bassins de vie** :

- Chalon-sur-Saône ;
- Saint-Germain-du-Bois ;
- Cuisery ;
- Tournus ;
- Pont-de-Vaux ;
- Louhans.

Les bassins de vie permettent d'accéder à des équipements, services ou commerces absents du territoire. Ils sont relativement proches et accessibles par les grands axes routiers. Ces bassins de vie disposent aussi pour la plupart de gares qui permettent d'accéder à d'autres bassins de vie plus importants, tels que Lyon ou Dijon.

À noter que la commune de Cuisery représente un bassin de vie pour un certain nombre de communes à l'intérieur de la CCTB.



8.B. L'offre en équipement

Le territoire dispose de **nombreux équipements**, qu'ils soient sportifs, culturels (bibliothèques, médiathèques, musées) ou **utile aux besoins quotidiens** des habitants (déchèteries, casernes de pompier, stations d'épurations...).

Ces équipements sont globalement bien répartis sur le territoire, on retrouve les équipements les plus importants dans les communes de Saint Germain du Plain, Ouroux sur Saône ou Cuisery.

8.B.1. Les équipements scolaires

On note que **chaque commune possède encore une école** maternelle et/ou primaire en son sein.

Plusieurs communes ont été regroupées en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), y compris avec des communes extérieures à la CCTB. Ces RPI sont globalement répartis sur tout le territoire, à l'exception du Nord-Ouest.

On trouve ainsi les RPI suivants sur le territoire :

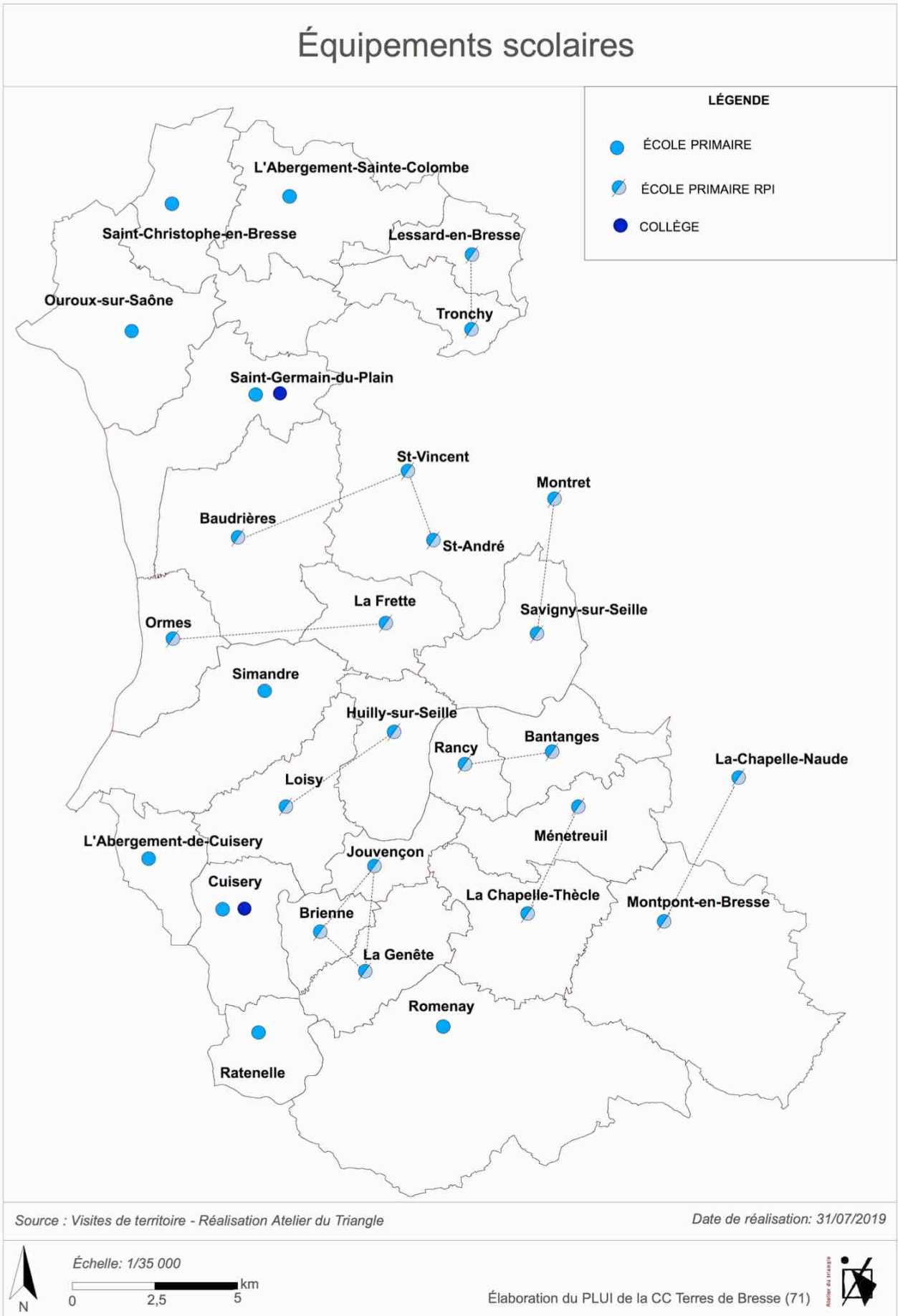
- Lessard-en-Bresse et Tronchy ;
- La Frette et Ormes ;
- Loisy et Huilly-sur-Seille ;
- Rancy et Bantanges ;
- Jovençon, Brienne et la Genête ;
- Ménétreuil et la Chapelle-Thècle.

Et les RPI suivants avec des communes extérieures à la CCTB :

- Baudrières, Saint-Vincent et Saint-André ;
- Savigny-sur-Seille et Montret ;
- Montpont-en-Bresse et la Chapelle-Naude.

Deux collèges sont présents sur le territoire, à Saint-Germain-du-Plain et Cuisery, ce qui implique un temps de trajet plus important pour certaines communes. En revanche, ces 2 collèges sont bien répartis entre le Nord et le Sud.

Aucun lycée n'est présent sur le territoire, mais les élèves peuvent se diriger vers des communes relativement proches pour accéder à ces établissements, comme Tournus, Chalon-sur-Saône ou Louhans.



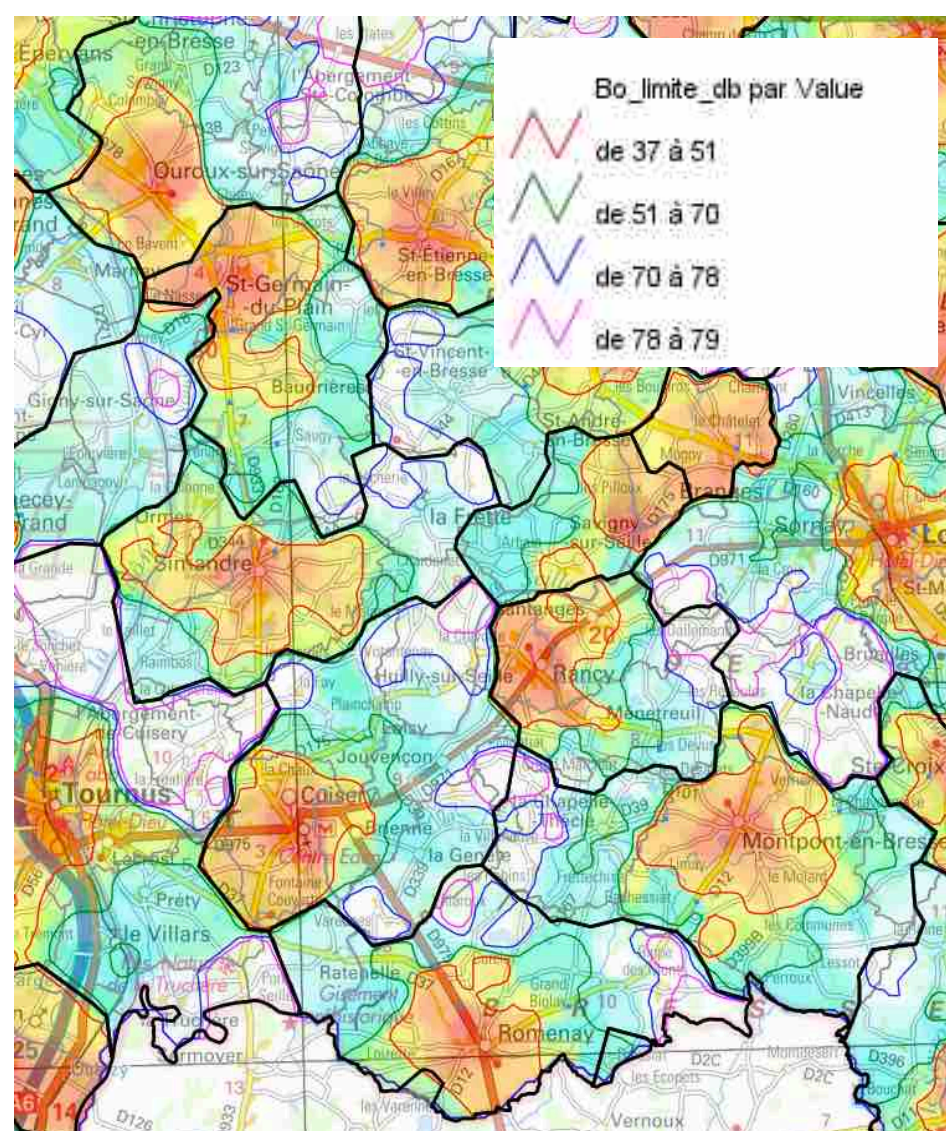
8.B.2. Les autres équipements

Globalement, le territoire propose des équipements répondant aux besoins quotidiens des habitants. Ils sont répartis de manière homogène et permettent à chacun de trouver les équipements dont il a besoin à proximité.

Une dizaine de communes possèdent une bibliothèque ou une médiathèque.

Un grand nombre de communes propose des équipements sportifs, certains plus développés dans les grandes communes principalement.

8.B.3. La couverture numérique du territoire



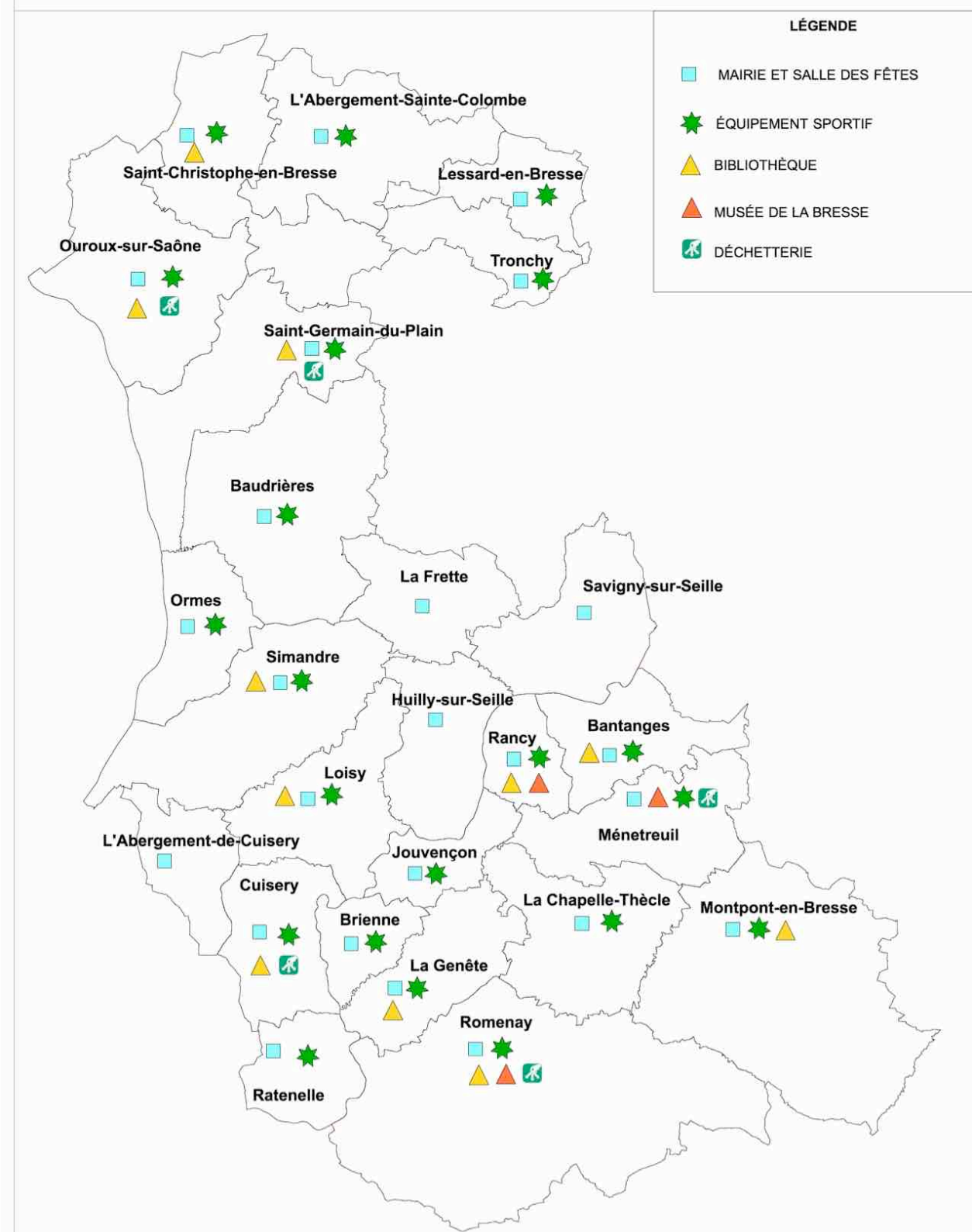
D'après France Télécom, une ligne affichant un affaiblissement théorique de moins de 35 dB est considérée comme excellente et devrait permettre un débit ADSL de plus de 6 Mbits/s. La limite actuelle pour avoir l'ADSL est de 70 dB, il est cependant possible qu'entre 55 dB et 70 dB une ligne ne soit pas compatible.

Les débits observés sont très inégaux entre les communes.

On observe globalement que les communes bénéficiant d'un bon débit sont les plus importantes en terme de population et/ou disposant de zones d'activités : Ouroux-sur-Saône, Saint-Germain-du-Plain, Cuisery, Simandre, Romenay ou encore Montpont-en-Bresse. On trouve également Rancy et Bantanges.

Beaucoup de petites communes ne sont pas desservies par un débit suffisant pour accueillir une ligne ADSL.

Équipements



Source : Visites de territoire - Réalisation Atelier du Triangle

Date de réalisation: 31/07/2019



Élaboration du PLUI de la CC Terres de Bresse (71)



8.C. Les commerces et services

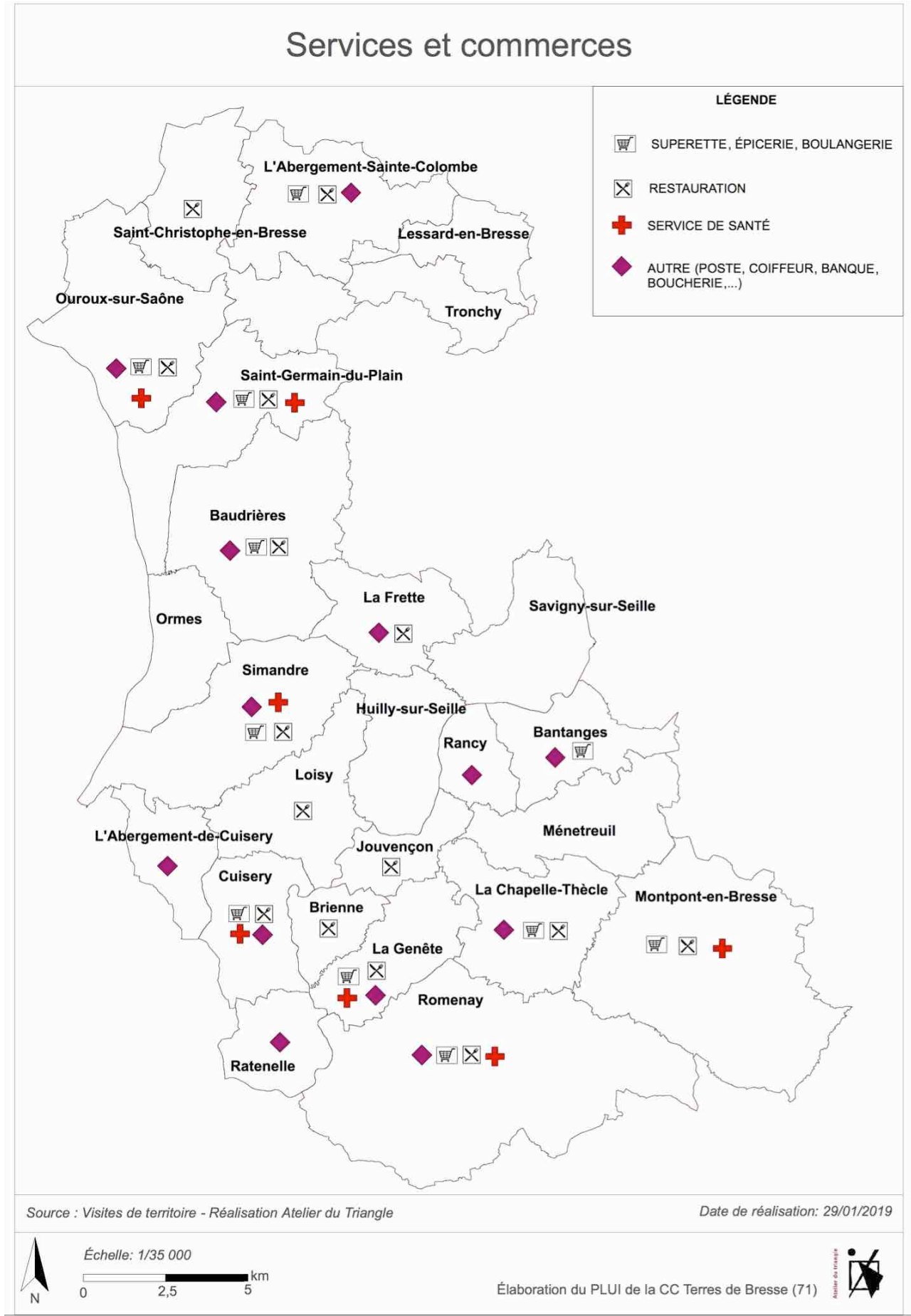
Les services et commerces sont **globalement bien répartis** sur l'ensemble du territoire. Les superettes, épiceries, boulangeries, établissements de restauration, services de santé et autres (poste, coiffeur, banque, boucherie,...) sont autant présents au Nord qu'au Sud.

L'ensemble des services du quotidien est accessible en 10 minutes en voiture.

Certaines communes de taille importante telles que Ouroux-sur-Saône, Saint-Germain-du-Plain, Cuisery, Romenay ou encore Simandre représentent **des petits pôles de commerces** pour les autres communes.

Sur ces communes les commerces et services se trouvent à la fois en centre bourg mais aussi dans des zones commerciales. Cela permet de répondre à l'ensemble des besoins et des habitudes des habitants.

En revanche, les communes de Tronchy, Ormes, Huilly-sur-Seille, Savigny-sur-Seille et Ménétreuil ne disposent ni de commerces, ni de services.



8.D. Synthèse

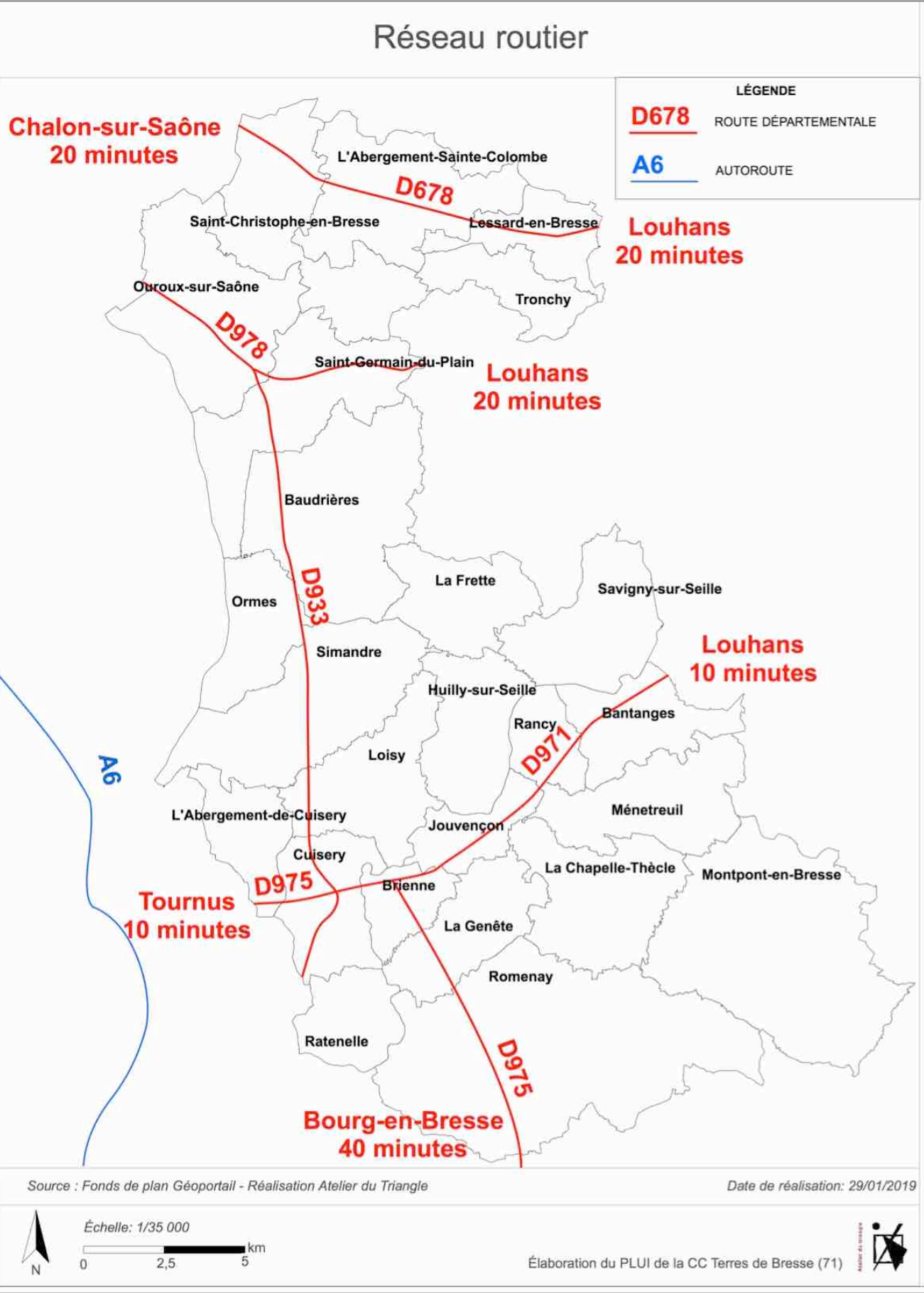
Forces	Faiblesses
Des équipements scolaires présents dans toutes les communes. Deux collèges sur le territoire et des lycées présents dans les villes alentours telles que Tournus, Louhans ou Chalon-sur-Saône. Des commerces de proximité et des services bien répartis sur le territoire même si certaines communes en sont dépourvues. La proximité de bassins de vie regroupant des grands équipements, des commerces et services diversifiés.	Une fragilité des équipements scolaires de certaines communes et des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) pour pallier à ce phénomène. Une difficulté à maintenir les commerces de proximité dans les petites communes. Une accessibilité aux services médicaux inégale. Certains services sont mal répartis et peu présents sur le territoire (banque, station service,...). Une concurrence entre les communes en termes d’offre commerciale et de services. Une faiblesse de l’offre culturelle. Un équipement numérique inégal et insuffisant

Enjeux
Organiser la répartition des équipements, notamment sportifs. Offrir les conditions du maintien des écoles maternelles et primaires dans l’ensemble des communes. Développer et organiser la localisation des commerces et services afin d’équilibrer l’offre en centre bourg et dans les zones commerciales. Développer l’équipement numérique du territoire.

9. LES MOBILITES



9.A. Le réseau routier



Le territoire comprend plusieurs axes de communication qui permettent de se rendre dans des bassins de vie ou d'emplois. On trouve notamment :

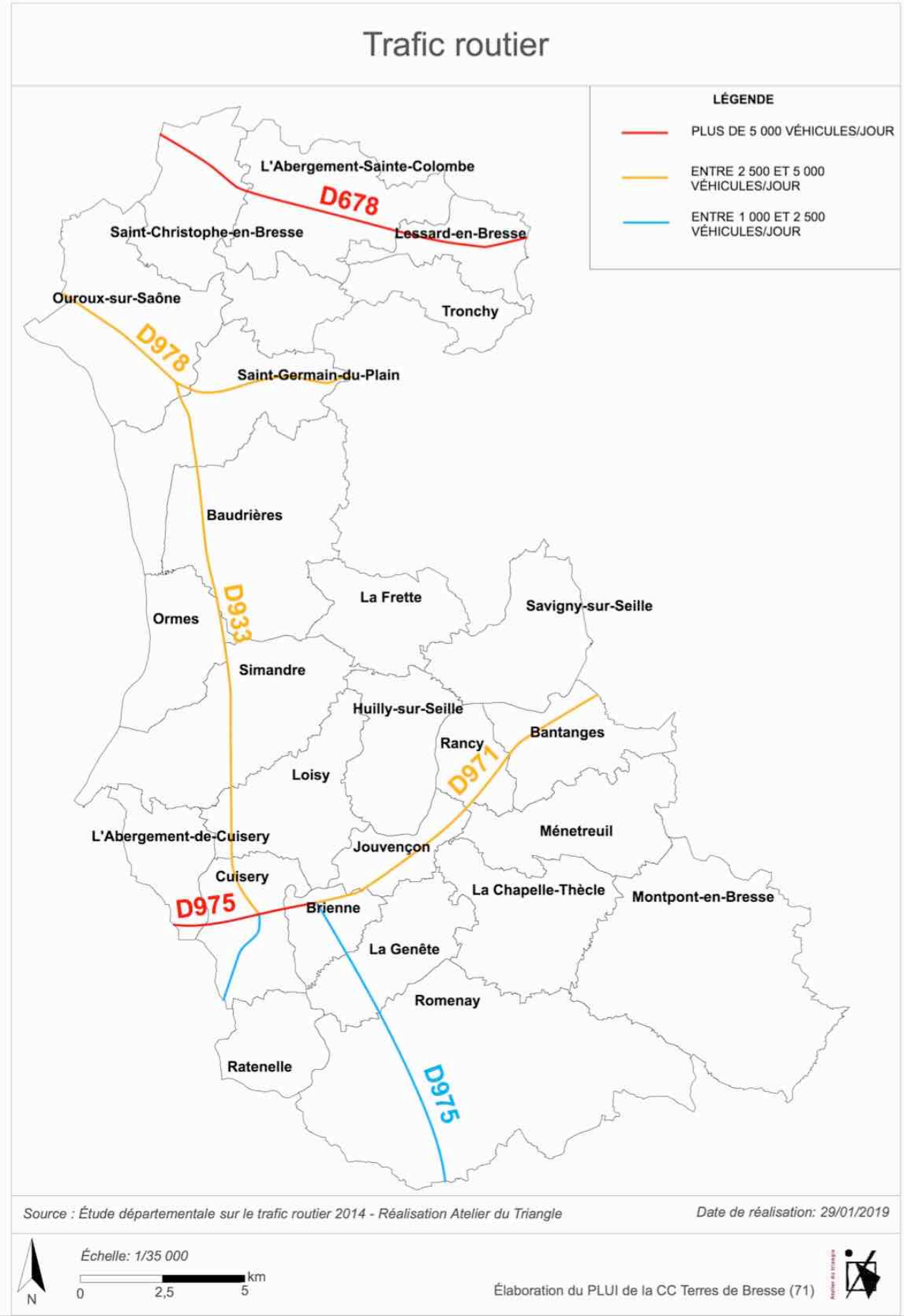
- La départementale 678 qui permet d'accéder à Chalon-sur-Saône et Louhans respectivement en 20 minutes ;
- La départementale 975 qui mène à Tournus en 10 minutes et à Bourg-en-Bresse en 40 minutes ;
- La départementale 971 qui conduit à Louhans en 10 minutes.

Ces pôles sont donc relativement proches, permettant ainsi aux habitants d'accéder aux services et emplois qu'ils ne trouvent pas à l'intérieur du territoire.

Une étude du département de 2014 montre que le trafic est plus important sur les axes reliant les bassins d'emploi et de vie que sur le reste du territoire, démontrant ainsi l'importance de ces voies.

Les axes en direction de Chalon-sur-Saône et de Tournus sont les plus utilisés avec plus de 5 000 véhicules par jour. Les axes vers Louhans sont également beaucoup utilisés avec entre 2 500 et 5 000 véhicules par jour. L'axe en direction de Bourg-en-Bresse est quant à lui moins utilisé, avec entre 1 000 et 2 500 véhicules par jour.

Le territoire est aussi à proximité de l'autoroute A6 à l'Ouest et de l'autoroute A39 à l'Est. **La CCTB est donc plutôt bien desservi en termes de réseau routier.**



9.B. Les transports collectifs et modes actifs

9.B.1. Les transports en commun

Le réseau de transports en commun est peu développé, le territoire ne compte que 2 lignes de bus du réseau départemental Buscéphale, une dans la partie Nord et une dans la partie Sud.

Le territoire ne compte aucune gare. En revanche, certaines gares se trouvent aux abords du territoire. Celle de Chalon-sur-Saône se situe en effet à 20 minutes de la commune la plus proche et permet de se rendre en train à Dijon en 45 minutes. Celle de Tournus se trouve à 10 minutes de la commune la plus proche et propose des trajets jusqu'à Mâcon en 10 minutes et jusqu'à Lyon en une heure.

Enfin, la gare de Louhans se trouve à 10 minutes de la commune la plus proche et permet de se rendre à Bourg-en-Bresse en 30 minutes.

Les pôles urbains importants sont donc plutôt accessibles depuis le territoire, même si l'offre de transports en commun reste faible et parfois peu accessible.

9.B.2. Modes actifs

Les modes actifs se développent peu à peu sur la CCTB.

La topographie du territoire y est plutôt propice, et les bourgs « à taille humaine » dotés de services et de commerces de proximité y sont favorables.

On note que des communes mettent en place des itinéraires modes doux sécurisés, notamment à proximité des équipements scolaires et en lien avec la petite enfance.

Enfin, on observe que le réseau de cheminements piétons et la voie verte assurent des liaisons intercommunales et sont favorables aux pratiques récréatives. Ces liaisons se développent également, elles représentent un fort potentiel à la fois pour l'attractivité touristique du territoire mais aussi pour des usages plus quotidiens pour les habitants du territoire.



9.C. Modes de transports et usages

9.C.1. La place de la voiture dans les déplacements

La faible offre de transports en commun, l'éloignement des bassins de vie et d'emplois et le caractère rural du territoire implique une **prédominance de l'usage de la voiture**. On observe que 93% des ménages du territoire ont au moins une voiture et 55% en ont au moins 2 en 2016. En comparaison, dans le département de Saône-et-Loire en 2016, 40% des ménages ont au moins 2 voitures, sa place est donc moins importante que sur le territoire de la CCTB.

Nombre de voitures	Nombre de ménages	% des ménages
Pas de voitures	635	6,7
1 voiture	3 572	37,7
2 voitures ou plus	5 273	55,6
Total	9 480	100

Seulement 1,3% des actifs du territoire de la CCTB se rendent au travail en transports en

Moyen de transport pour se rendre au travail	%
Pas de transport	5,1
Marche à pied	2,7
Deux roues	1,9
Voiture, camion, fourgonnette	89
Transports en commun	1,3
Total	100

commun en 2016.

La voiture est majoritairement utilisée pour aller au travail puisque 89% des actifs l'utilisent en 2016.

Le territoire connaît donc une très forte dépendance à la voiture.

9.C.2. Le stationnement

a Le stationnement quotidien

Globalement, les visites de territoire ont permis de constater que **l'offre en stationnement apparaissait suffisante**.

On note toutefois **ponctuellement des difficultés**. C'est le cas notamment dans le centre bourg dense de Cuisery. Les espaces de stationnement ne sont pas suffisants pour accueillir les véhicules à la fois des habitants des appartements du centre et ceux des usages des commerces et services nombreux dans le center également.

Cela à des **conséquences sur le taux de vacance** des logements du centre bourg de cette commune.

b Les aires de stationnement pour les campings cars

Dans l'optique de favoriser la découverte du territoire et d'améliorer l'accueil des touristes, la commune de Ouroux-sur-Saône a créé **une aire de stationnement destinée aux camping-cars**.



Celle-ci est équipée et située à proximité du supermarché et du centre bourg.

Ci-contre : Extrait Google Maps.

9.C.3. Tableau comparatif des modes de déplacements en fonction des activités et des besoins

	LOCALISATION ET MODES DE DÉPLACEMENT							CONSTAT
	CCTB	CHÂLON SUR SAÔNE	TOURNUS	MACON	LOUHANS	BOURG EN BRESSE/LONS LE SAUNIER	DIJON/LYON	
Travail	Voiture Modes doux Transports collectifs ponctuellement (Bus)	Voiture Transports collectifs ponctuellement (Bus et train)	Voiture Transports collectifs ponctuellement (Bus)	Voiture	Voiture	Voiture Train	Voiture Train	On va chercher le travail à la fois sur le territoire et à l'extérieur de celui-ci. Le principal moyen de transport pour s'y rendre est la voiture individuelle. On note cependant une émergence du covoiturage. Les transports collectifs sont peu utilisés, hormis pour se rendre à Châlon sur Saône mais tout de même de manière anecdotique par rapport à l'utilisation de la voiture individuelle.
Education	Voiture Modes doux Transports collectifs ponctuellement (Bus)	Voiture Transports collectifs ponctuellement (Bus)	Voiture Transports collectifs ponctuellement (Bus)	Voiture	Voiture	Voiture Train	Voiture Train	Chaque commune dispose d'un équipement scolaire (maternelle et/ou primaire), parfois en RPI. Dans ce cas, des transports scolaires sont organisés par les communes. Pour aller au collège, les élèves se dirigent vers Saint Germain du Plain et Cuisery principalement, des transports scolaires gérés par le département sont mis en place. Enfin, pour se rendre au lycée et pour les études supérieures, il est nécessaire de sortir de la CCTB. Dans ce cas, c'est la voiture et les transports par train (Lyon/Dijon) qui sont privilégiés.
Loisirs activités	Voiture Modes doux	Voiture	Voiture	Voiture	Voiture	Voiture	Voiture	Des équipements de loisirs, notamment sportifs et culturels (médiathèque, salles de spectacle) sont présents au sein de la CCTB. On note également la présence d'un tissu associatif important. Cependant, pour trouver des équipements culturels et de loisirs de plus grande ampleur (cinéma, grandes salles de spectacles...), il est nécessaire de sortir de la CCTB pour se rendre dans les agglomérations alentours. La faiblesse de l'offre en transport collectif impose une utilisation de la voiture quasiment systématique pour ce type d'activités dont les horaires sont également très spécifiques et aléatoires.
Achats courants	Voiture	Voiture (sur le trajet domicile/travail)			Voiture (sur le trajet domicile/travail) pour les communes du bassin de vie de Louhans			Les achats courants peuvent être réalisés au sein du territoire de la CCTB. L'unique moyen de transport utilisé est la voiture individuelle, les achats se faisant notamment sur le trajet domicile/travail.
Achats exceptionnels	Voiture	Voiture		Voiture		Voiture	Voiture	Les achats plus exceptionnels, type électro-ménager, automobile... sont accessibles sur certaines communes de la CCTB qui disposent de zones commerciales (Ex: Ouroux-sur-Saône). L'unique moyen de transport utilisé est la voiture individuelle.
Santé	Voiture	Voiture		Voiture		Voiture	Voiture	Les services de santé sont représentés dans la CCTB, notamment les services de médecine générale, les pharmacies, cabinets infirmiers.... Pour des services plus spécialisés, il faut se rendre dans les communes alentours, notamment Châlon sur Saône. Les hôpitaux les plus proches se trouvent à Chalon-sur-Saône, Mâcon et Lons-le-Saunier.

9.D. Synthèse

Forces	Faiblesses
Des axes de transports importants dans et à proximité de la CCTB (A6). La présence d'un axe ferroviaire et de gares à proximité du territoire.	Une très forte dépendance à la voiture individuelle en lien notamment avec la faiblesse de l'offre en transport en commun sur le territoire et vers l'extérieur. Des grands axes routiers très fréquentés qui traversent les bourgs et engendrent des nuisances et de l'insécurité. Des axes routiers saturés en direction des bassins d'emplois et plus particulièrement de Chalon-sur-Saône.

Enjeux
Offrir des modes de transport diversifiés afin de réduire la forte dépendance du territoire à la voiture individuelle, notamment le covoiturage. Développer l'offre de transports en commun vers les bassins d'emploi. Adapter les axes routiers au trafic et notamment en direction des bassins d'emploi. Poursuivre le développement des cheminements doux et sécurisés et pas uniquement pour les loisirs et le tourisme.